



Développement d'une stratégie de financement du secteur de l'eau en Afrique centrale

Etude nationale sur le financement du secteur de l'eau



Rapport Congo

Juin 2010

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

PARTIE 1 : ETAT DES LIEUX GENERAL DU SECTEUR DE L'EAU

Chapitre 1 : Les politiques de développement du pays et la problématique de l'eau

Section 1 : le Contexte économique national et le secteur de l'eau

Section 2 : Le cadre général du secteur de l'eau

Section 3 : L'Offre et la Demande de la Ressource « Eau »

Chapitre 2 : Les enjeux majeurs dans le secteur de l'eau

Section 1 : La situation actuelle de l'eau et l'assainissement

Section 2 : Les fondements de la politique Nationale de l'eau

Section 3 : Les orientations stratégiques

PARTIE II : DIAGNOSTIC DU FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

Chapitre 3 : Analyse des ressources et besoins en financement des sous secteurs

Section 1 : Analyse des ressources des sous secteurs

Section 2 : Les besoins en financement des sous secteurs

Chapitre 4 : Données globales sur le financement du secteur de l'eau

Section 1 : Le Financement du secteur de l'eau par le budget de l'Etat

Section 2 : Le Financement du secteur de l'eau par la SNDE

Section 3 : Le Financement du secteur de l'eau par les partenaires techniques et financiers extérieurs

Section 4 : Forces, faiblesses et opportunités du financement du secteur de l'eau

PARTIE III : ETUDE PROSPECTIVE SUR LE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU SECTEUR DE L'EAU

Chapitre 5 : Besoins de financement prévisionnel du secteur de l'eau

Section 1 : Les besoins de financement prévisionnels dans les sous secteurs

Section 2 : La mobilisation des ressources dans le secteur de l'eau

Chapitre 6 : Financement régional du secteur de l'eau

Section 1 : le Financement de l'accès à l'eau potable dans une perspective régionale

Section 2 : le financement de la mise en valeur des ressources en eau de la région

Section 3 : La mobilisation des ressources dans une perspective régionale et internationale

Annexes :

Annexe 1 : Aperçu sur l'assainissement en République du Congo

Annexe 2 : Tableaux des Finances publiques

Annexe 3 : Caractéristiques des Unités de production des ouvrages de stockage - * en marche ** en arrêt *** hors service dans le pays.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N° 1 : Evolution de la part des principaux secteurs (en PIB nominal – en pourcentage)

Tableau 2 : Evolution du PIB et le secteur de l'eau

Tableau N° 3: Evolution de la production d'eau potable en zone urbaine

Tableau N°4 : Evolution du réseau de distribution d'eau dans les principales villes du Congo (Longueur du réseau–en mètres linéaires)

Tableau N°5 : Evolution du nombre de branchements

Tableau N°6 : Evolution du nombre d'abonnées de la SNDE (par localité)

Tableau N°7 : Evolution de la consommation domestique en litres/j/personne

Tableau N°8 : Evolution comparée de la production de l'eau réalisée et vendue

Tableau N°9: Evolution comparée des pertes par rapport à la production et de la consommation industrielle et commerciale du pays (en millions m³),

Tableau N° 10 : Evolution du chiffre d'affaires et des principales charges de gestion au cours des dernières années.

Tableau N° 11 : Les principaux indicateurs d'exploitation de la SNDE en 2008

Tableau N°12: Evolution des allocations budgétaires au Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique au cours de ces dernières années (en millions F CFA).

Tableau N°13 : Evolution des allocations budgétaires au Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique au titre de l'investissement au cours de ces dernières années. (en millions F CFA

Tableau N° 14 : Investissements réalisés par la SNDE au cours des trois dernières années.

Tableau N° 15 : Enveloppe stratégique indicative du DSRP pour l'ensemble du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique N°1 : Evolution des principaux secteurs économiques au cours de la période 1999-2008

Graphique N°2 : Evolution comparée du PIB global et du PIB du secteur de l'eau

Graphique N° 3 : Evolution Comparée de la production d'eau potable dans les principaux centres urbains du pays de 1999 à 2008

Fig. N° 4 : Evolution comparée des réseaux de distribution d'eau par centre

Fig. N° 5 : Evolution comparée du nombre de branchements par centre

Fig. N° 6 : Evolution comparée du nombre d'abonnés par centre

LISTE DES FIGURES

Figure N°1 : carte de la pluviométrie du Congo

Figure N°2 : carte géologique du Congo

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD : Agence Française de Développement
AMCOW : Conseil des Ministres africain en charge de l'eau
BAD : Banque Africaine de Développement
BM : Banque Mondiale
CEEAC : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC : Commission Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNEA : Comité National de l'Eau et de l'Assainissement
CICOS : Commission internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha
CICR : Comité International de la Croix Rouge
DIEPA : Décennie internationale de l'Eau potable et l'Assainissement
DSRP : Document stratégique de Réduction de la pauvreté
FAO : Organisation des Nation Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FRPC : Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
GIRE : Gestion intégrée des Ressources en eau
GTZ : Agence Allemande de Coopération Technique
NEPAD : Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique
OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement ;
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
PIB : Produit Intérieur Brut
PID : Provision pour investissement diversifié
PIPC : Programme Intérimaire Post-Conflict
PNEA : Politique Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
UNICEF : Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
SAEP : Système d'alimentation en eau potable
SNDE : Société Nationale de Distribution d'Eau
SNE : Société Nationale d'Electricité
SMDD : Sommet Mondial sur le Développement Durable ;
UE : Union Européenne

INTRODUCTION GENERALE

Pays à cheval sur l'équateur, le Congo dispose d'un réseau hydrographique parmi les plus dense au monde. Sa pluviométrie de type équatoriale et sub équatoriale garantit des précipitations moyennes comprises entre 1500 et 2000 mm/an. Toutefois, l'insuffisance de ses infrastructures de base notamment de traitement et de distribution d'eau, limite l'accès de cette denrée pourtant vitale, à l'homme.

En milieu urbain comme dans certaines localités secondaires, l'alimentation en eau potable est assurée par la Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE) pour un taux avoisinant les 40% de la population cible.

En zones périurbaines, l'extension incontrôlée des villes n'a pas souvent été accompagnée de politique d'équipement en infrastructures. Ainsi, l'alimentation en eau (à usage domestique) est de plus en plus assurée par le secteur informel (forages privés, revendeurs d'eau par bidons ou par camions citernes...).

En milieu rural par contre, la production d'eau potable est très limitée. Le taux de couverture de la population n'est que de l'ordre de 11%. Ainsi, la grande partie de la population est contrainte de s'approvisionner en eau à partir des puits artisanaux, des eaux de pluie, des cours d'eau (eaux de surface) et des sources non aménagées, occasionnant souvent des maladies d'origine hydrique.

Le faible développement de l'industrie comme la faible mécanisation de l'agriculture et des techniques d'irrigation limitent pour l'instant les possibilités d'utiliser rationnellement et à des fins économiques, le potentiel hydraulique et hydroélectrique dont dispose le pays.

Toutes ces faiblesses sont le reflet du sous équipement chronique du secteur de l'eau mais aussi des difficultés du secteur à formuler des politiques, des programmes et des projets finançables par les bailleurs de fonds.

La question de la rentabilité des entreprises du secteur, ainsi que la taille optimale des exploitations en charge de la production et/ou de la distribution de l'eau, sont autant d'aspects qui méritent des études approfondies pour améliorer l'attractivité du secteur aux potentiels investisseurs.

Les défis à relever pour le Congo qui a pourtant souscrit aux principaux traités internationaux, sont d'assurer la disponibilité des ressources en eau et garantir l'accès de tous, sans discrimination à l'eau potable (à un coût abordable).

Pour ce faire, il y'a donc nécessité pour le Congo:

- d'améliorer la connaissance des ressources en eau et ses usages pour une gestion durable;

- de favoriser le développement des capacités institutionnelles et humaines dans le secteur;
- de définir les stratégies appropriées pour une gestion durable de cette ressource ;
- et enfin, d'identifier les moyens de financement appropriés pour le secteur de l'eau.

La présente étude fait l'état des lieux du secteur de l'eau, le diagnostic de son financement, afin d'indiquer les repères appropriés pour le financement dudit secteur. Elle prend également en compte les différents paramètres techniques et de régulation pouvant favoriser une production et une distribution optimale de cette denrée, en différents lieux et à des fins diverses.

Au regard des indications déjà fournies par le séminaire d'orientation, cette étude va s'articuler autour des chapitres ci-dessous présentés :

PARTIE I : ETAT DES LIEUX GENERAL DU SECTEUR DE L'EAU

Chapitre 1 : Les politiques de développement du pays et la problématique de l'eau

Chapitre 2 : Les enjeux majeurs dans le secteur de l'eau

PARTIE II : DIAGNOSTIC DU FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

Chapitre 3 : Analyse des ressources et besoins en financement des sous secteurs

Chapitre 4 : Données globales sur le financement du secteur de l'eau

PARTIE III : ETUDE PROSPECTIVE SUR LE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU SECTEUR DE L'EAU

Chapitre 5 : Besoins de financement prévisionnels du secteur de l'eau

Chapitre 6 : Financement régional du secteur de l'eau

Cette étude réalisée à l'échelle nationale va contribuer:

- à la formulation d'une politique sous régionale de développement du secteur de l'eau ;
- à la mise en place des mécanismes appropriés de financement dudit secteur;
- et à garantir une gestion rationnelle des ressources et des activités du secteur.

Toutefois, il convient de souligner que pour le Congo, les perspectives de financement de ce secteur resteront largement influencées par la mise en œuvre du « Chemin d'avenir », Projet de Société du Président élu de la République du Congo, dans sa perspective de long terme, et par le cadrage à moyen terme arrêté avec les institutions de Bretton's Wood dans le cadre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance.

PARTIE 1 : ETAT DES LIEUX GENERAL DU SECTEUR DE L'EAU

CHAPITRE 1 : LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DU PAYS ET LA PROBLEMATIQUE DE L'EAU

Introduction

Les politiques de développement sont intimement liées à la disponibilité de l'eau. La ressource en eau est un facteur de production et utile à la vie. De par sa disponibilité, elle concourt à n'en point douter, à la création de richesses. L'eau est donc un facteur important de production, un levier incontournable dans le cadre de la promotion de certaines filières de production. Elle concourt pour ainsi dire au développement économique et social du pays. Dans ce chapitre il revient à décrire le contexte économique national et de préciser la place et l'apport du secteur au développement économique du pays.

Section 1 : LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL ET LE SECTEUR DE L'EAU

Le Congo est engagé dans un processus de lutte contre la pauvreté, après les conflits armés récurrents des années 90, qui ont détérioré les conditions de vie, les infrastructures et le tissu économique national.

Depuis septembre 2002, le Gouvernement est engagé dans l'élaboration du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté sur une base élargie, participative et consensuelle. Ce document de référence fixe les grandes orientations en matière de développement économique et social. Il définit son cadre de mise en œuvre ainsi que les mécanismes d'évaluation des politiques qui permettront de réduire efficacement la pauvreté, d'ici à l'an 2015, conformément aux objectifs du millénaire pour le développement.

Cette entreprise amorcée en septembre 2002 a permis au pays de signer un accord avec les institutions de Bretton Wood, au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).

Le Congo étant devenu éligible à l'Initiative des pays pauvres très endettés (IPPTE), un document intérimaire de stratégie de réduction de la Pauvreté (DSRP-I) a été élaboré et a été approuvé par les Conseils d'administration du FMI et de la Banque Mondiale en décembre 2004. La poursuite de ces efforts a permis au pays d'accéder en mars 2006 au point de décision de l'initiative Pays Pauvre Très Endetté (IPPTE).

Au cours de ces dernières années, le Gouvernement a fait des avancées notables dans le domaine de la mise en œuvre du DSRP, aux fins d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTe renforcée¹.

¹ Le point d'achèvement de l'IPPTE a été finalement atteint en février 2010.

I-1 EVOLUTION DE L'ECONOMIE CONGOLAISE ET DU SECTEUR DE L'EAU

L'économie congolaise se caractérise ces dernières années par des taux de croissance élevés, du fait de la bonne tenue des cours mondiaux du pétrole brut. En effet, le PIB du Congo à *prix constant* a pratiquement doublé de 2000 à 2008 passant respectivement de 735 millions à 1425 millions de dollars. L'inflation a été dans l'ensemble maîtrisée. Cette croissance devrait même s'accélérer en 2009 et en 2010 avant de connaître un léger fléchissement en 2011, suite à une baisse annoncée de la production pétrolière².

I-1-1 EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE CONGOLAISE

Au plan macro-économique, la situation nationale s'est stabilisée et s'est même améliorée avec la croissance du Produit Intérieur Brut hors pétrole, et le renforcement de la position extérieure du Gouvernement. Il n'en demeure pas moins vrai que certains secteurs vitaux comme l'agriculture, l'eau, l'électricité et ainsi que les secteurs sociaux manquent encore de vitalité. L'évolution de la part des principaux secteurs dans le PIB n'a cessé de reculer au cours de ces dernières années; ce qui témoigne la faible contribution des autres secteurs à la formation du PIB.

Tableau N° 1 : Evolution de la part des principaux secteurs (en PIB nominal –en pourcentage)

Secteur	Moyenne 1999-2002	Moyenne 2003-2005	Moyenne 2006-2008
Pétrole	59	61	66
Services	25	24	21
Autres	16	15	13
Total	100%	100%	100%

Source : Banque Mondiale

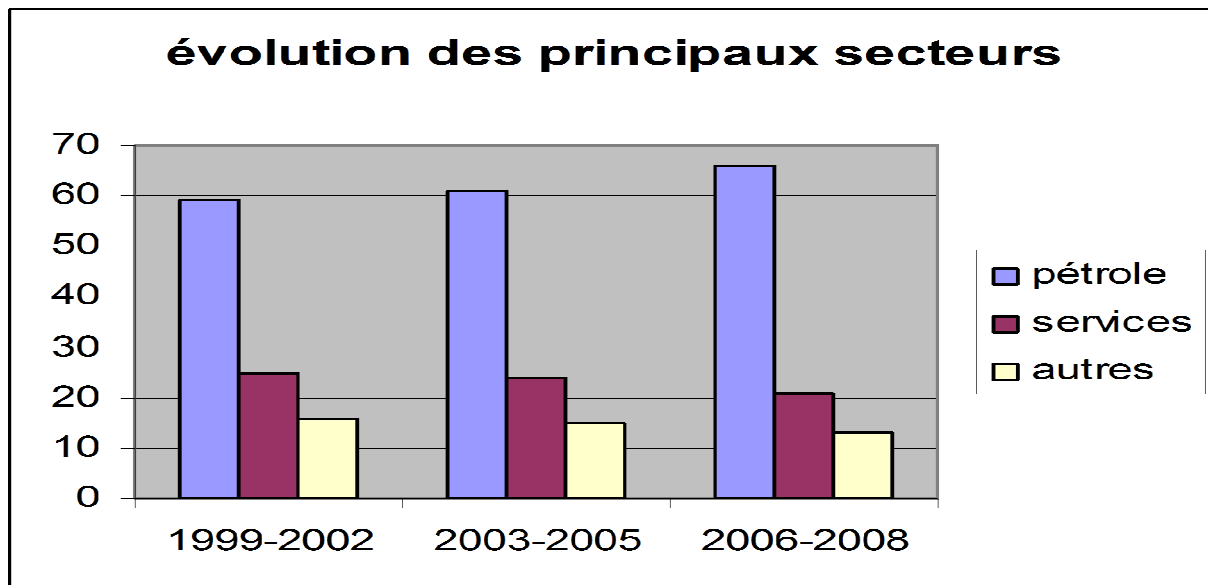
De cette synthèse, il apparaît que hormis le pétrole qui est en nette croissance, les autres secteurs d'activité n'ont cessé de régresser. Cette tendance plutôt continuelle, traduit la déstructuration de l'économie³ congolaise et partant la fragilité de celle-ci, vis-à-vis des chocs extérieurs.

Le pétrole bien que pourvoyeur de ressources à l'économie ne joue pas le rôle de moteur et de propulseur des autres secteurs de l'économie nationale. une présentation schématique se référant à la période permet de mieux présenter cette tendance au cours de ces dernières années.

² Selon les prévisions faites dans le secteur, sur la base des champs pétroliers mis en valeur, sauf découverte de nouveaux gisements, la production congolaise devrait se stabiliser et commencer à baisser à partir de 2011.

³ Cette tendance de type *duch-desease* (désigné comme syndrome hollandais) avait commencé à partir de 1974 et elle n'a cessé de s'aggraver au fil des années.

Graphique N°1 : Evolution des principaux secteurs économiques au cours de la période 1999-2008



Source : Banque Mondiale sur la base des données fournies par les autorités congolaises

Dans le contexte congolais, c'est le pétrole qui fournit l'essentiel des ressources nécessaires au financement des investissements et au fonctionnement de l'Etat. Cependant la domination du pétrole dans l'économie traduit de nos jours toute la fragilité de l'économie congolaise et constitue pour les prochaines années, le principal défi à relever dans la perspective de diversification de l'économie.

1-1-2- EVOLUTION DU SECTEUR DE L'EAU AU CONGO

Malgré la disponibilité de ressources en eau, le Congo ne peut être qualifié de grand producteur, au regard de son incapacité à satisfaire une demande intérieure domestique pourtant présente dans les zones urbaines comme dans les zones rurales. La couverture de cette demande est aujourd'hui, respectivement de 47% et de 11%. Rapportée au Produit Intérieur Brut, l'activité de production et de distribution d'eau ne contribue que pour une part très insignifiante dans l'économie, bien que la nécessité de développement de cette activité soit incontestable pour de multiples raisons, surtout à des fins domestiques, comme pour des besoins de l'économie.

En effet, l'évolution de la valeur ajoutée du secteur au cours de ces dernières années, rapportée au PIB global, illustre bien ces propos.

Tableau N°2 : EVOLUTION DU PIB GLOBAL ET DU SECTEUR DE L'EAU

Année	PIB (en milliards FCFA)	Val. Ajoutée du secteur de l'eau	
		En milliards FCFA	En % du PIB
1980	360,4	0,4	0,10
1981	541,7	0,4	0,07
1982	710,0	0,6	0,09
1983	799,2	0,7	0,08
1984	958,5	0,7	0,07
1985	970,9	0,7	0,07
1986	640,4	1,0	0,15
1987	692,5	1,1	0,15
1988	660,9	1,2	0,18
1989	760,4	1,6	0,21
1990	762,0	1,3	0,18
1991	768,7	1,4	0,18
1992	776,4	1,6	0,21
1993	760,1	1,7	0,22
1994	986,3	1,9	0,19
1995	1 056,2	1,7	0,16
1996	1 299,7	1,7	0,13
1997	1 355,7	1,5	0,11
1998	1 150,6	1,8	0,15
1999	1 449,3	1,2	0,08
2000	2 292,5	1,9	0,08
2001	2 057,9	2,0	0,10
2002	2 105,0	2,1	0,10
2003	2 031,8	2,1	0,10
2004	2 455,8	2,7	0,11
2005	3 210,7	2,9	0,09
2006	4 043,1	2,7	0,07
2007	3 743,3	3,1	0,08
2008	4 784,5	3,2	0,07

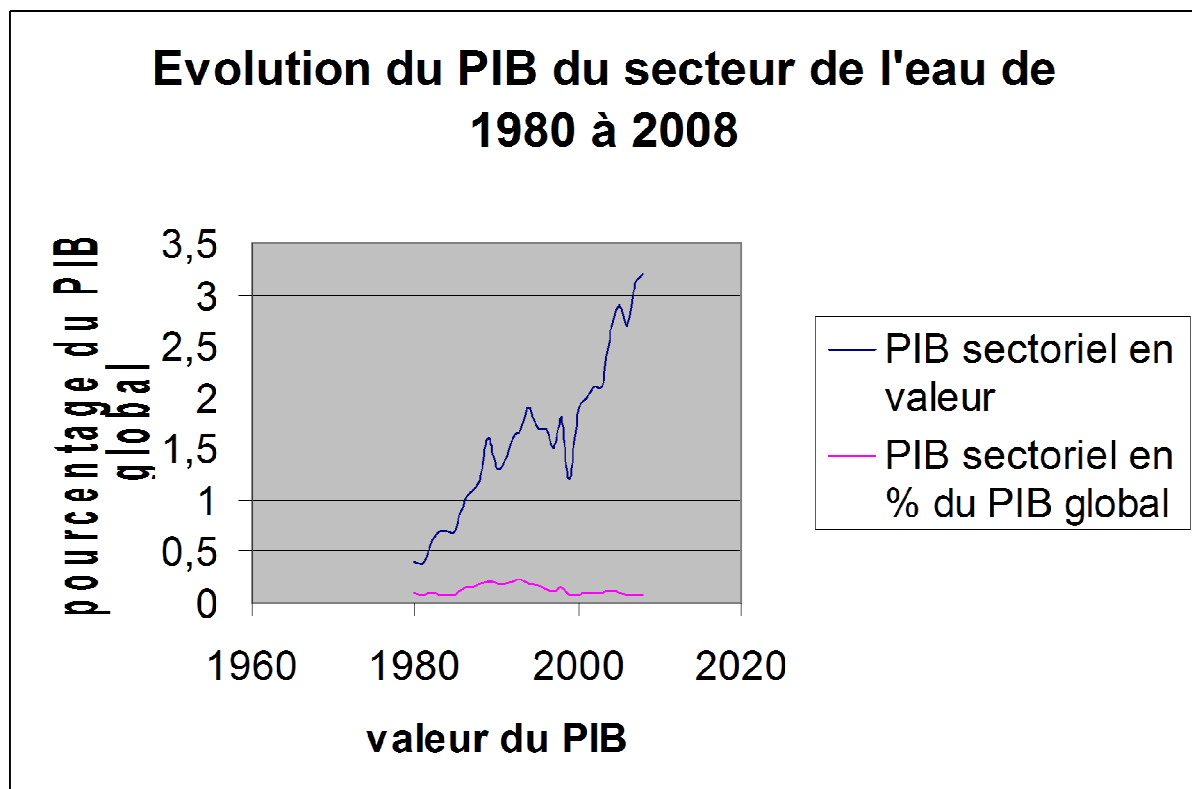
Source DGE

A la lecture de l'évolution du PIB du secteur de l'eau, deux observations méritent d'être formulées :

Le PIB du secteur de l'eau a certes progressé, au cours de ces trois dernières décennies, mais cette progression est insignifiante au regard de l'évolution des autres secteurs.

Le PIB de l'eau, rapporté au PIB global, confirme une tendance plutôt à la baisse. En d'autres termes, le poids du secteur de l'eau dans l'économie nationale n'a cessé de régresser : sa contribution au PIB n'a cessé de décliner (voir graphique)

Graphique N°2 : Evolution comparée du PIB global et du PIB du secteur de l'eau



Du point de vue de l'activité économique nationale, l'eau représente un facteur de production, il est donc tout à fait intéressant :

- d'étudier les conditions de production et de distribution d'eau,
- de comprendre pourquoi la demande nationale n'est pas satisfaite et quelles seraient les contraintes au développement du secteur, au regard de la centralité de cette ressource dans la vie économique et sociale du pays.

Dans le cadre de cette étude, il revient donc à décrire le cadre général du secteur de l'eau, avant d'étudier les questions supra évoquées qui sont de grande importance pour les développements qui vont suivre.

SECTION 2 : LE CADRE GENERAL DU SECTEUR DE L'EAU

Plus de soixante pour cent de la population congolaise vit dans les centres urbains. A ce jour, la demande d'eau potable la plus importante (environ 69%) est celle exprimée par les populations à des fins domestiques.

Au Congo particulièrement, l'eau est une denrée pléthorique mais sa disponibilité est paradoxalement limitée, à cause du manque ou de l'insuffisance des infrastructures de production (usines, stations de pompage, ...), de traitement (produits chimiques notamment) de stockage (châteaux d'eau), de distribution (canalisation, bornes fontaines) et de commercialisation (robinetterie, bornes fontaines, etc.).

Cet état de chose est le reflet des politiques passées qui n'ont pas permis au secteur de prendre toute sa place et son importance dans l'économie et dans la société congolaise.

Ces insuffisances sont inexorablement en voie d'être comblées, mais cela suppose une volonté politique et des moyens appropriés visant l'atteinte des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, raisonnables et clairs, dans les délais précis et connus.

Un bref rappel historique permet de démontrer le manque de rigueur et de cohérence qui a souvent caractérisé le sous secteur, à différents niveaux et au cours des décennies passées.

2-1- BREF RAPPEL HISTORIQUE

Les principales étapes historiques ayant conduit à la formulation de la politique et des stratégies dans le secteur de l'eau sont les suivantes :

- **1981 – 1990** : adoption et mise en œuvre d'une stratégie nationale en matière d'accès à l'eau potable en rapport avec la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (DIEPA). Cette stratégie était basée sur la planification et la réalisation des infrastructures d'approvisionnement en eau potable, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain ;
- **1994-2002** : mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel, avec le soutien du FMI, de la Banque Mondiale et de l'AFD. Ce programme prévoyait des réformes sectorielles dont celle de l'eau. Dans le cadre de cette réforme, l'Etat concentrait son action dans les fonctions de planification (régulation) et de contrôle, la gestion opérationnelle des services étant assurée dans les conditions de nature à favoriser le recours à l'initiative privée, sous la forme de délégation. Ce processus de concession a été interrompu du fait des troubles socio politiques intervenus en juin 1997.
- **Juin 1998** : relance du programme d'ajustement structurel à travers le programme intérimaire post-conflit (PIPC);
- **Juillet 2001** : adoption par le Gouvernement d'une lettre de politique sectorielle ;
- **2003** : adoption de la *loi N°13-2003* du 10 avril 2003, portant code de l'eau. Ce nouveau cadre législatif a introduit les principales innovations suivantes :
 - ✓ Recentrage du rôle de l'Etat à la définition de la politique de développement, à la planification et à la régulation sectorielle ;
 - ✓ Délégation de l'exercice de l'activité du service public de l'eau à une ou plusieurs personnes morales de droit privé, sous forme de concession d'affermage ou de régie ;
 - ✓ Mise en place d'un organe de régulation pour le suivi et le contrôle des activités des délégataires ;
 - ✓ Institution d'un fonds national de développement du secteur de l'eau ;
 - ✓ Institution du Conseil Consultatif de l'Eau pour une gestion globale, intégrée et concentrée des ressources en eau ;
 - ✓ Mise en place d'un dispositif juridique de répression des infractions.

Il convient de rappeler qu'en 1994, le Gouvernement a élaboré et fait adopter un plan national d'action pour l'environnement (PNAE) qui a identifié parmi les priorités d'action de premier rang :

- ✓ L'éradication des érosions dues à l'eau dans les grandes villes ;
- ✓ L'évacuation des eaux pluviales dans les grandes cités ;
- ✓ Le traitement des eaux usées et des déchets solides dans les villes.

C'est à partir de 2005 que le Gouvernement a élaboré sa politique sectorielle: « La politique nationale de la santé et de l'environnement » qui a retenu la salubrité de l'environnement dans son ensemble comme un des axes prioritaires d'intervention.

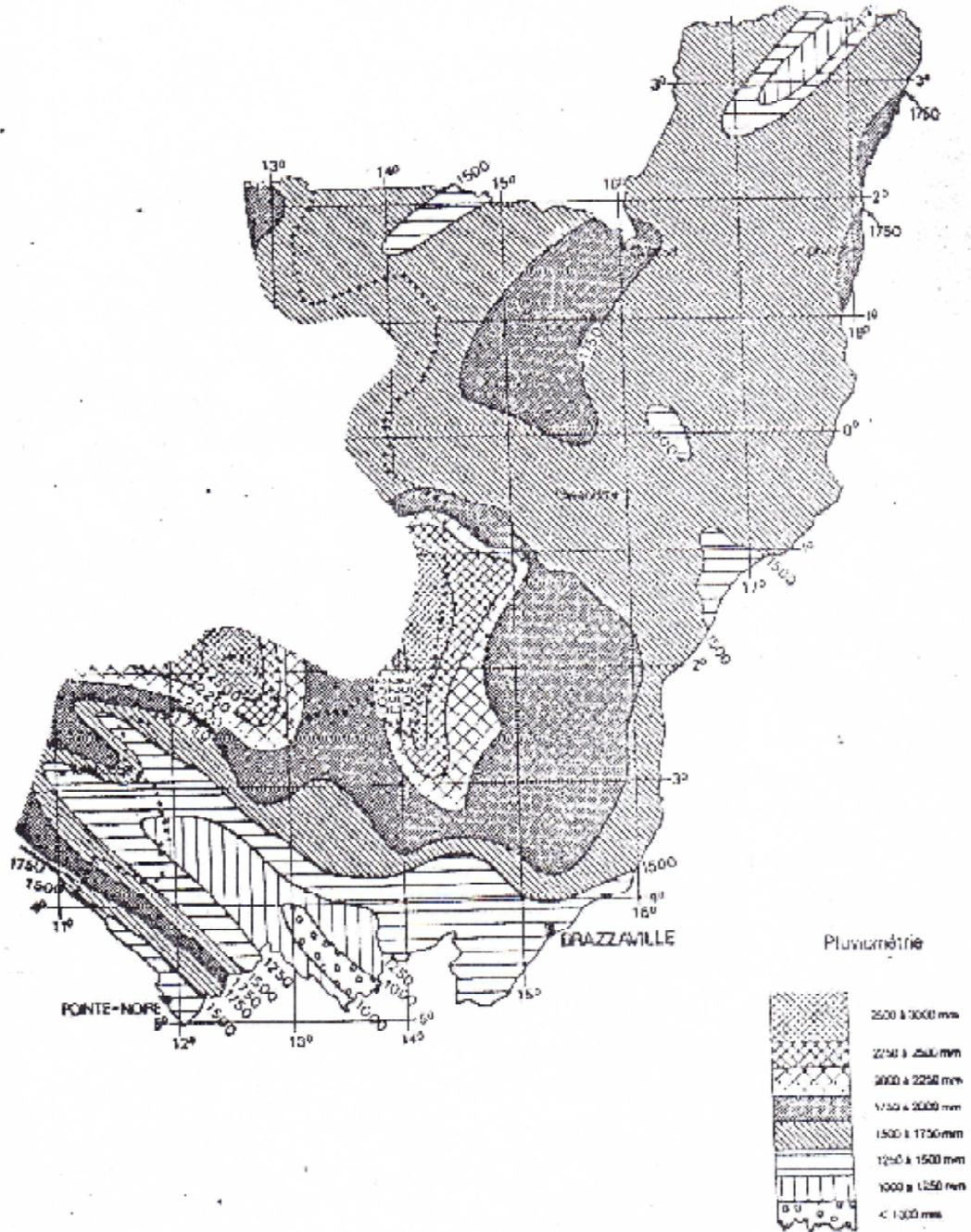
Figure :

PLUVIOMETRIE DU CONGO

Moyenne 1955-1970

Extrait de ANOH 1982

Carte de planification des
ressources en eau Gabon-Congo



2-2- LES POTENTIALITES DES RESSOURCES EN EAU

Le Congo dispose d'abondantes ressources en eau constituées des eaux de surface et des eaux souterraines, avec un potentiel de 88.196 m³ par an et par habitant, qui le classe dans les pays à « ressources en eau pléthoriques ».

2-2-1- Les eaux de surface

Au Congo, les eaux de surface sont drainées principalement par deux grands bassins fluviaux : le bassin du Congo et le bassin du Kouilou-Niari.

La principale et première source d'alimentation des cours d'eau est constituée par les eaux de ruissellement des précipitations⁴. Les ressources hydriques, les eaux souterraines et les eaux de surface y trouvent leur origine.

2-2-2- Les eaux souterraines

L'analyse des données géologiques permet d'identifier quatre ensembles aquifères sur tout le territoire national. Ces ensembles se répartissent de la façon suivante :

- a)- aquifères du bassin sédimentaire côtier (secondaire, tertiaire et quaternaire) : 6 000 k m²
- b)- aquifères du bassin sédimentaire du fleuve Congo (secondaire, tertiaire quaternaire) : 224 000k m² ;
- c)- aquifères des séries du bassin sédimentaire ancien (précambrien supérieur) : 68 000 k m² ;
- d)- aquifères des roches cristallines et cristallophylliennes (précambrien moyen et inférieur) : 44 000 k m².

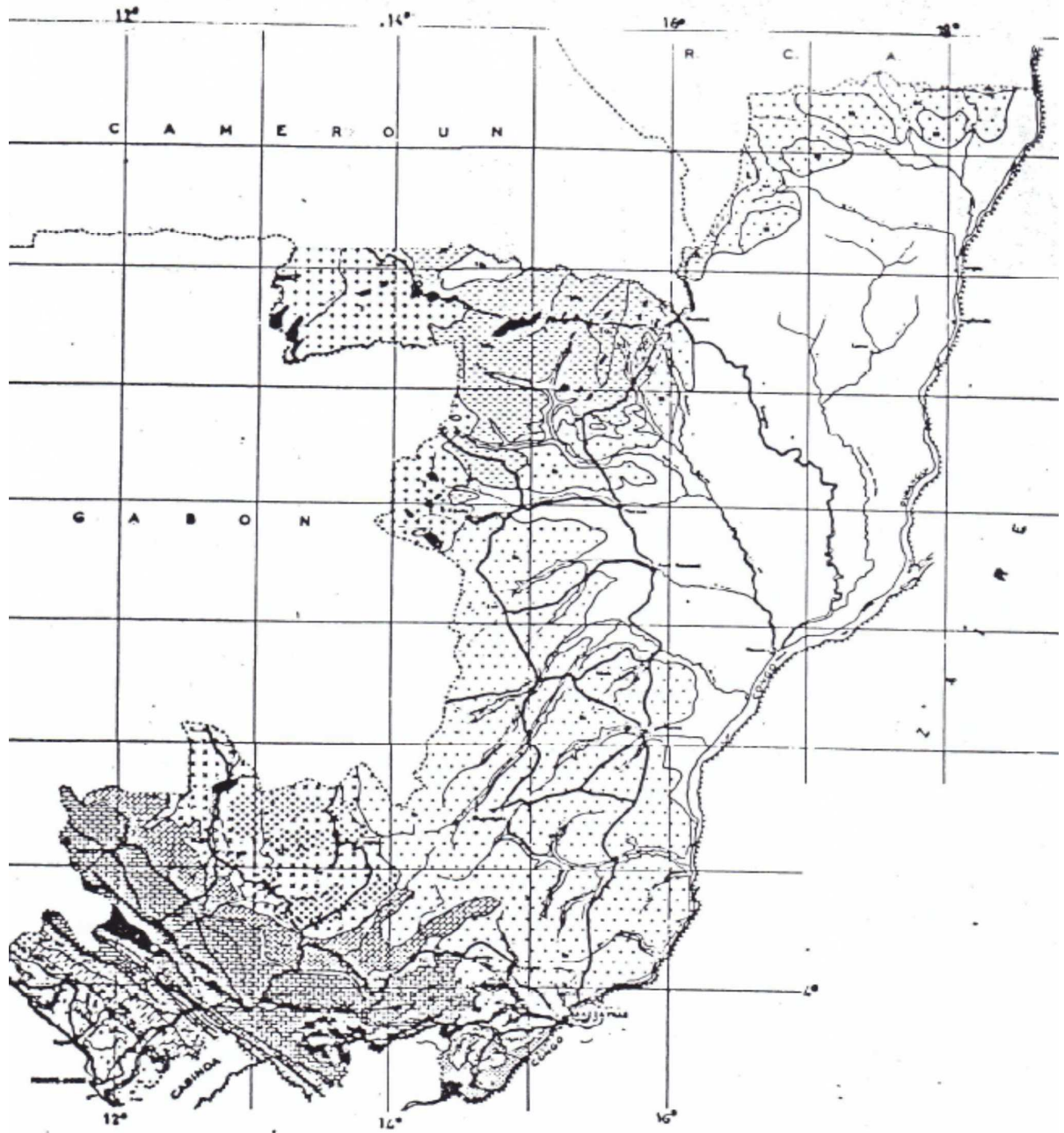
Les ensembles a et b couvrent 70% de la superficie du pays, et sont formés essentiellement de roches sédimentaires meubles, très peu consolidées ayant une porosité d'interstice. Ces ensembles constituent des aquifères généralisés. Les aquifères discontinus sont représentés par les ensembles c et d. Il s'agit de roches sédimentaires compactes et indurées, de roches granitiques et métamorphiques (voir carte géologique du Congo ci-jointe).

Dans ces ensembles, la porosité de fissures domine. Ainsi les ressources en eau douce totales disponibles sont estimées à **1 588 milliards de m³/an**.

Les prélèvements d'eau qui y sont effectués (représentant à peine 0,13% de la ressource disponible) permettent de satisfaire les besoins domestiques (représentant 69% du total), les besoins industriels (22%) et agricoles (9%).

⁴ Les précipitations moyennes des localités congolaises se situent entre 1500 mm et 2000mm d'eau/an

STATE GEOLOGICAL



SECTION 3 : OFFRE ET DEMANDE DE LA RESSOURCE EAU

La problématique de l'eau s'exprime en termes d'offre et de demande pour divers usages. Celle-ci s'exprime différemment selon les usages, mais aussi selon les zones géographiques.

Par ailleurs, la quantité mais aussi « la qualité », ainsi que sa régularité doivent être prises en compte, dans l'acceptation et l'appréciation du produit livré au Consommateur.

3-1 LES DETERMINANTS DE L'OFFRE : LES CAPACITES DE PRODUCTION DE STOCKAGE ET DE DISTRIBUTION D'EAU DANS LE PAYS

Malgré l'importance des ressources en eau, la dotation infrastructurelle du pays à produire et à distribuer de l'eau est très limitée ; en d'autres termes l'offre nationale distribuée à des fins de consommation domestique, agricole, industriel et commerciale est restée insuffisante.

En Zone urbaine, le taux de desserte en ville est estimé à 47% en 2005, pour l'ensemble des agglomérations desservies par la Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE); le taux de perte techniques du réseau de distribution est évalué à 30%. L'âge moyen des ouvrages de production (usines et forages) et de stockage dépasse les 15ans. Les dates de mise en service vont de 1954 à 2006⁵.

Ainsi, la vétusté des ouvrages et du réseau de distribution génère des pertes importantes et une fourniture irrégulière d'eau dans les centres urbains et aux entreprises.

En zone rurale, sur près de 4262 villages recensés, à peine 655 disposent d'ouvrages hydrauliques identifiés dont : 30 mini adductions d'eau; 358 forages et puits équipés, 131 citernes et impluviums, et 136 sources aménagées.

Le niveau de desserte en milieu rural reste donc très faible et n'atteint pas les seize pour cent (**16%**)⁶.

3-1-1- Production et stockage de l'eau en Zone urbaine

Les grands ouvrages de production d'eau potable sont pour la plupart installés dans les grandes agglomérations du pays, pour l'essentiel desservies par la Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE-Société d'Etat).

Ces ouvrages sont constitués d'usines et de forages : en tout 65 ouvrages dont 59 sont en bon état, 1 en arrêt et 5 sont hors service⁷.

La capacité nominale de production est de 8 426m³/heure pour un volume d'eau produite en 2007 de 44,362 millions de m³

⁵ Voir tableau en annexe.

⁶ In Document de stratégie du secteur de l'eau et de l'électricité- P. 9 à 20 - Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique. Brazzaville 2008.

⁷ Voir l'annexe sur les caractéristiques des Unités de production et des ouvrages de stockage..

La production réalisée par la SNDE en zone urbaine au cours des dix dernières années se présente ainsi qu'il suit (par zone commerciale):

Tableau N° 3: Evolution de la production d'eau potable en zone urbaine

Unité : en milliers de m³

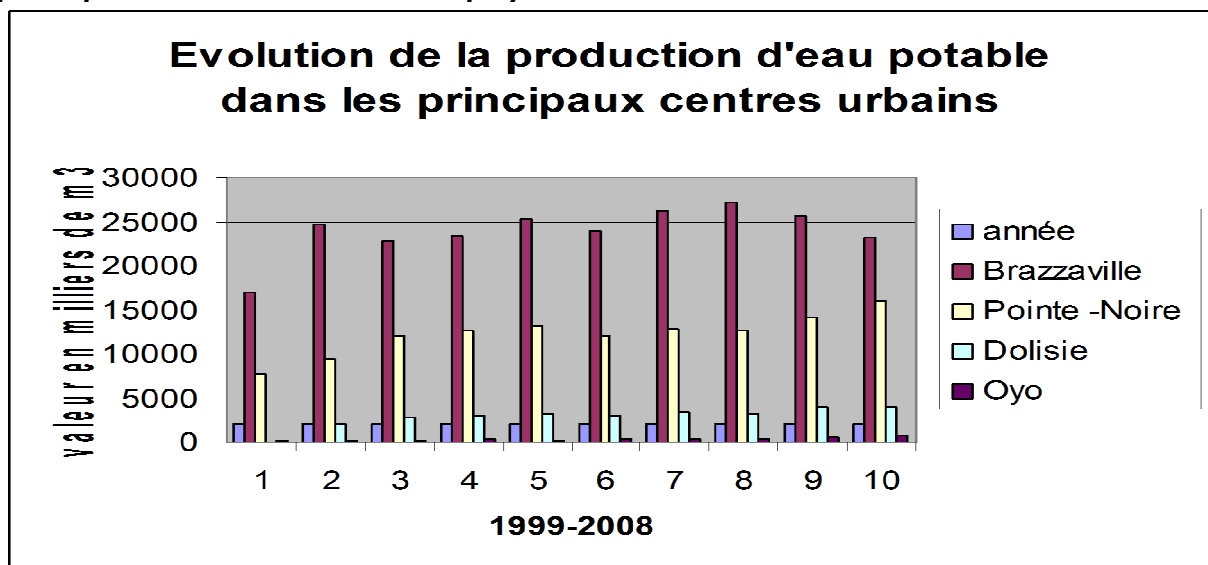
Direction départementale	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Brazzaville	16 872	24 742	22 762	23 466	25 210	23 971	26 199	27 094	25 650	23 161
Pointe-Noire	7 817	9 420	12 082	12 639	13 193	11 986	12 899	12 639	14 153	15 960
Dolisie	0	1 987	2 891	3 065	3 161	3 109	3 461	3 254	3 934	4 023
Oyo	227	155	247	306	239	345	400	369	624	738
Total	24 916	36 304	37 982	39 476	41 803	39 411	42 959	43 356	44 362	43 882

Source : SNDE

Cette production réalisée est loin de satisfaire les besoins en eau des habitants des principales communautés urbaines, au regard de la faible extension du réseau de distribution mais aussi des pertes enregistrées dans le réseau de distribution⁸.

Par ailleurs, l'évolution de la production (au cours de la période) n'a pas été uniforme au niveau des différents centres urbains (voir ci-dessous, l'évolution comparée de la production d'eau dans les principales villes du Congo

Figure 3: Evolution Comparée de la production d'eau potable dans les principaux centres urbains du pays de 1999 à 2008



A la lecture du graphique ci-dessus, il revient à signaler qu'après avoir atteint son sommet en 2006, la production d'eau potable à Brazzaville, a même régressé, au cours de ces deux années suivantes, aggravant de fait, le déficit d'alimentation en eau potable de la ville capitale.

3-1-2- Réseau de distribution d'eau en zone urbaine

Le réseau de distribution d'eau des zones urbaines n'est pas très étendu, au regard de la superficie actuelle des villes à couvrir. Le tableau qui suit retrace l'évolution dudit réseau au cours de ces dix dernières années.

⁸ Il convient de rappeler que les pertes enregistrées dans le réseau de distribution d'eau sont estimées à 30%

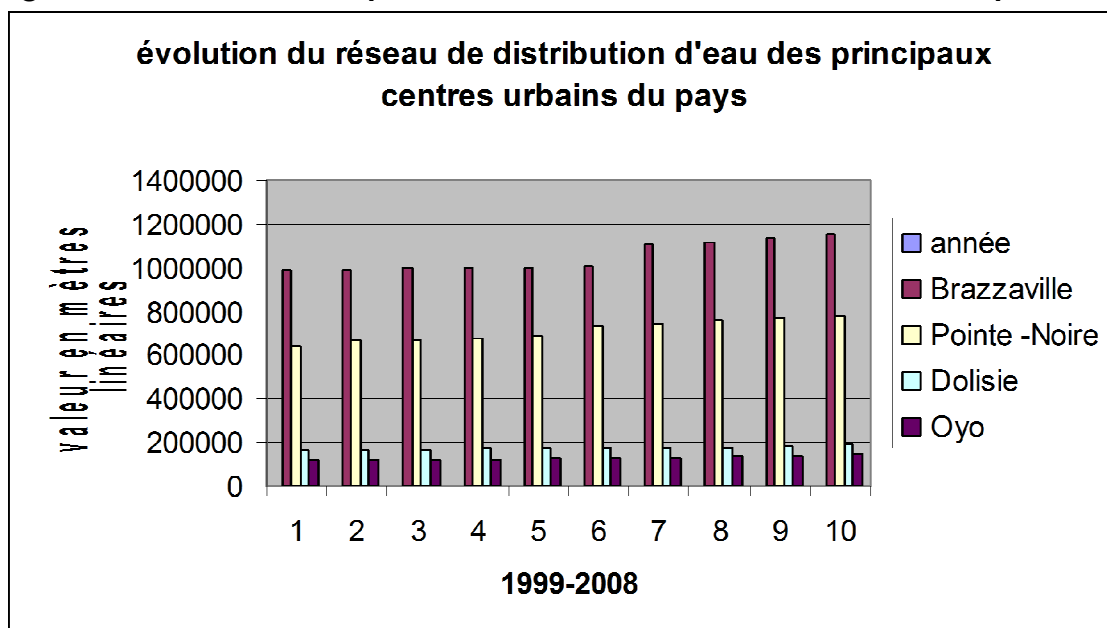
Tableau N°4 : Evolution du réseau de distribution d'eau dans les principales villes du Congo (Longueur du réseau-en mètres linéaires)

Direction départementale	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
BZV	986 482	989 022	993 820	995 757	998 727	1 004 059	1 107 605	1 117 714	1 132 314	1 149 927
Pnt-Noire	643 666	666 760	669 624	679 485	686 034	735 153	744 731	755 948	764 761	778 221
Dolisie	166 166	166 166	166 328	170 284	171 331	171 972	172 986	175 861	185 664	196 342
Oyo	118 481	118 561	120 389	120 389	124 887	124 887	127 289	134 197	138 568	145 586
Total	1 914 795	1 940 509	1 950 161	1 965 915	1 980 979	2 036 071	2 152 611	2 183 720	2 221 307	2 270 076

Source : SNDE

Sur près de 10 ans, l'extension du réseau n'a progressé que de 18,55% soit un taux moyen annuel de 1,85%. Ce qui est insignifiant au regard de la progression du taux de croissance démographique des principales villes du pays⁹ et d'une demande latente sans cesse croissante et non satisfaite. Une analyse de la progression du réseau par centre permet de mieux lire le niveau de développement du réseau, observé au cours de ces dix dernières années.

Fig. N° 4 : Evolution comparée des réseaux de distribution d'eau par centre



Au regard du graphique ci-dessus présenté, il convient de retenir que ces données permettent de comprendre que les respectifs réseaux de distribution des principales villes congolaises ont progressé ainsi de la manière suivante:

- Brazzaville 16,56 %
- Pointe-Noire de 20,90%
- Dolisie de 18,16%
- Oyo de 22,87%.

Le plus faible taux de progression sur la période a été enregistré à Brazzaville (16,56%) qui d'ailleurs, accuse le plus lourd déficit, au regard de la surface à couvrir et des besoins pressants de la population de la ville capitale.

⁹ Le taux de croissance démographique pour les principales villes congolaises est de 2,9% dont 2,5% pour Brazzaville et 3,3% pour Pointe-Noire.

3-1-3- Branchements en eau potable dans les zones urbaines

Le nombre de branchements en eau potable dans les villes congolaises n'est pas non plus élevé, au regard de la demande potentielle.

Le tableau ci-après, présente l'évolution des branchements en eau, réalisés au cours de ces dix dernières années :

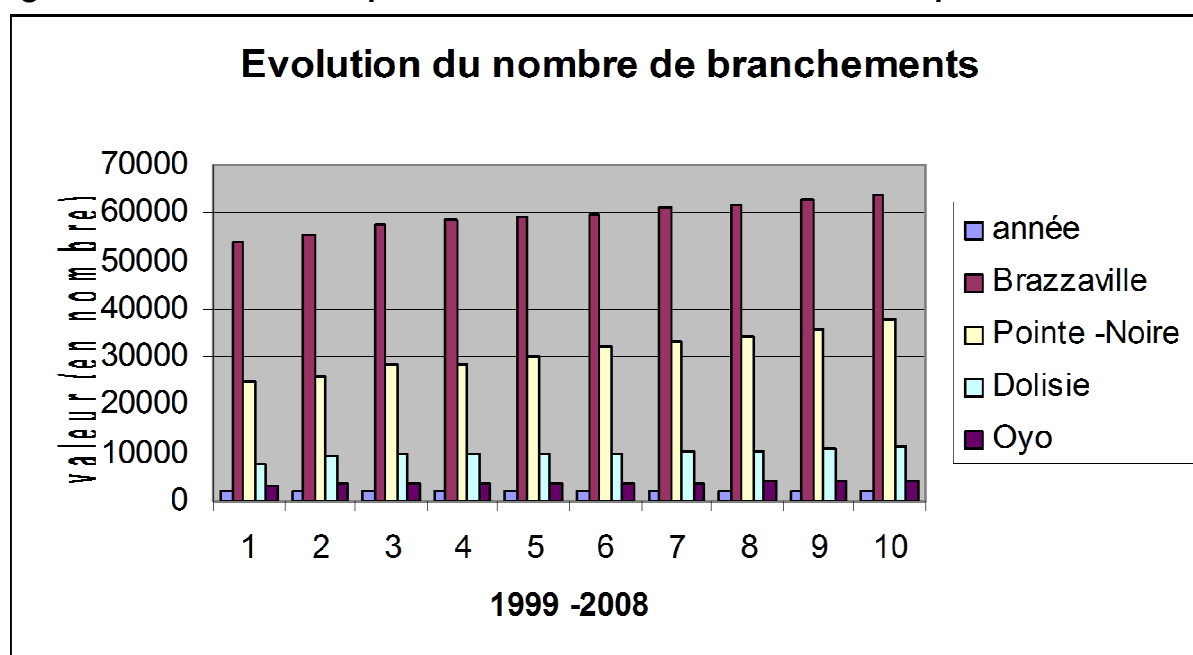
Tableau N°5 : Evolution du nombre de branchements

Direction départementale	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Brazzaville	54 151	55 614	57 308	58 371	59 269	59 542	61 160	61 830	62 576	63 746
Pointe-Noire	24 739	26 181	28 634	28 634	30 111	32 033	33 263	34 474	36 024	37 760
Dolisie	7897	9 418	9 624	9 827	9 943	10 061	10 210	10 543	10 875	11 417
Oyo	2 889	3 553	3 598	3 658	3 707	3 761	3 843	3 980	4 106	4 281
Total	89 676	94 766	99 164	101 967	104 952	106 627	109 687	112 377	115 317	118 296

Source : SNDE

Il convient de souligner ici, que malgré la faible progression du réseau de distribution enregistrée au cours de la même période, le nombre de branchements n'a cessé de croître dans toutes les villes au cours de la période (voir tableau ci-dessous)

Fig. N° 5 : Evolution comparée du nombre de branchements par centre



Toutefois, comme signalé dans le graphique ci-dessus, Brazzaville est la localité qui enregistre le plus faible taux de branchements au cours de la période.

Les taux ont respectivement progressé de 17,71% à Brazzaville, de 52,63% à Pointe-Noire, de 44,57% à Dolisie et de 48,18% à Oyo.

Au delà de ces faibles avancées, il apparaît malgré tout, un déficit de fourniture d'eau, tant du point de vue de la qualité que de la quantité. Les déficits de qualité occasionnent de multiples maladies d'origine hydrique alors que les déficits de quantité (justifié par l'insuffisance des infrastructures de production de stockage et de distribution d'eau potable)

créent des pénuries récurrentes : les uns comme les autres, causant des dommages et des préjudices certains aux ménages et aux entreprises.

3-2- LA DEMANDE EN EAU DANS LE PAYS

L'accès à l'eau potable en tout lieu et en toute circonstance est nécessaire. Elle suppose par contre, l'existence d'un dispositif approprié de production et de distribution d'eau, selon les sous secteurs (zone urbaine ou rurale). Chacun des sous secteurs offre des spécificités qui méritent d'être étudiées séparément, de manière à saisir au mieux la dimension des coûts encourus et les modalités appropriées de financement pour chacun de ces sous secteurs. En matière de consommation à usage domestique, l'une des variables réelles de la demande en eau peut être reconduite au nombre d'abonnés.

La demande potentielle en eau quant à elle se réfère à la population totale du pays (en admettant par principe que celle-ci peut résider en zone rurale ou en zone urbaine et qu'elle peut utiliser cette ressource à des fins diverses).

3-2-1- La demande d'eau potable en zone urbaine

La production et la distribution d'eau potable en zone urbaine sont assurées par la Société Nationale de Distribution d'eau (SNDE), Société d'Etat qui détient un monopole de fait depuis 1967.

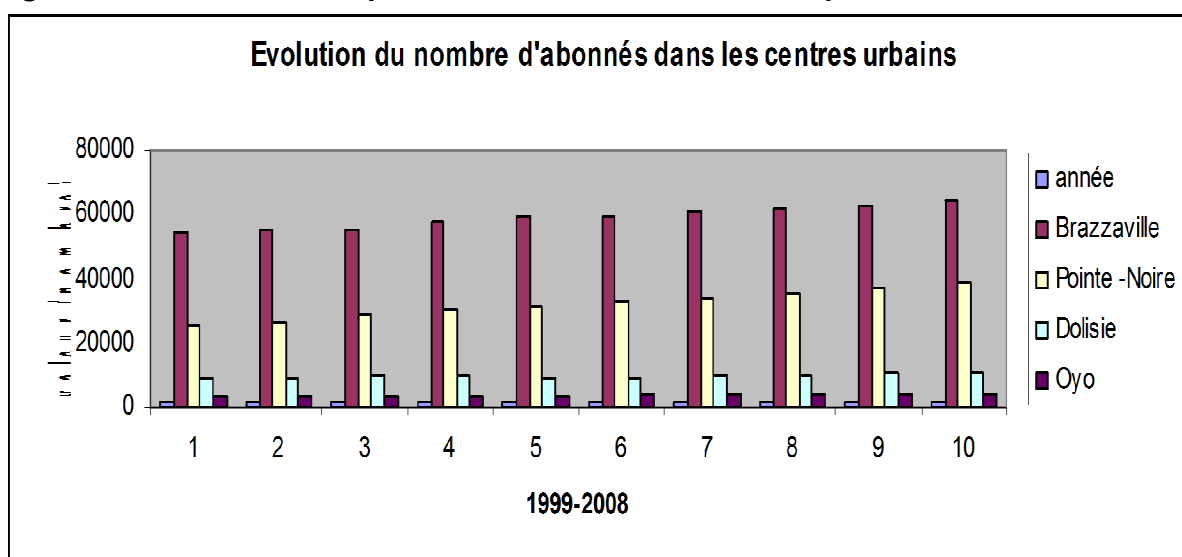
Le nombre d'abonnées auprès de la SNDE au cours de ces dix dernières années n'a cessé de progresser certes, mais de manière très variée, d'une localité à une autre. Le tableau qui suit présente ces évolutions :

Tableau N°6 : Evolution du nombre d'abonnées de la SNDE (par localité)

Direction départementale	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Brazzaville	54 618	55 328	55 576	57 870	59 075	59 535	61 318	62 128	63 019	64 368
Pointe-Noire	25 384	26 281	28 932	30 547	31 521	32 874	33 760	35 310	37 338	38 846
Dolisie	9 417	9 469	9 681	9 970	9 280	9 433	9 602	9 934	10 346	10 930
Oyo	3 371	3 553	3 597	3 671	3 710	3 764	3 848	3 988	4 118	4 296
Total	92 790	94 631	98 786	102 058	103 586	105 606	108 528	111 360	114 821	118 440

Source : SNDE

Fig. N° 6 : Evolution comparée du nombre d'abonnés par centre



Il apparaît de toute évidence une progression presque constante, du nombre d'abonnés, sans toutefois se rassurer d'une augmentation des capacités de production, de stockage et de distribution de la société d'Etat.

Dans ces conditions, il est apparu, un phénomène nouveau dit de « délestage »¹⁰ dans la distribution de l'eau et même de l'électricité.

En effet, concernant le premier produit cité, au fil des années, la distribution de l'eau n'est plus régulière, dans tous les quartiers et en même temps. Généralement, La SNDE procède par des coupures partielles de livraison, selon les zones, pour ainsi approvisionner d'autres zones.

Au regard des installations existantes et tenant compte de l'état de fonctionnement du réseau et des infrastructures, le déficit en eau est perceptible si l'on se réfère :

- au nombre actuel des familles abonnées,
- au déficit de production et aux pertes enregistrées dans le réseau,
- à l'aveu d'incapacité¹¹ de la société d'Etat à couvrir *dans des délais connus*, l'ensemble du périmètre urbain des principales villes.

3-2-2- La demande en eau potable en zone périurbaine

La production *insuffisante d'eau*, faisant suite à la faible extension du réseau SNDE, surtout en zone périurbaine, a permis le développement de nouveaux opérateurs dans le secteur, surtout en zone périurbaine. En effet, ces activités sont de plus en plus assurées par des vendeurs et revendeurs indépendants (camionneurs indépendants, propriétaires de forages d'eau, etc.).

Dans ces zones pourtant habitées, les besoins en eau sont pour l'essentiel satisfaits directement auprès des fleuves et rivières avoisinants, à partir des fontaines et puits aménagées par certains projets¹².

A défaut de ces sources, la population se contente des eaux de pluies pour satisfaire leurs besoins domestiques courants.

3-2-3- La demande en eau potable dans les zones rurales

L'absence de la SNDE dans certaines localités secondaires du pays particulièrement dans les zones rurales, amène les communautés à satisfaire leurs besoins en eau à partir des fleuves, rivières, des fontaines et puits aménagées.

A défaut de ces sources, la population se contente des eaux de pluies recueillies et conservées dans des fûts, impluviums, bidons, pour satisfaire leurs besoins domestiques courants.

3-3- UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU DANS LE PAYS

Il est naturellement compréhensible que la ressource en eau connaisse plusieurs usages dans le pays. Ici, il nous revient d'en rappeler les principaux.

3-3-1- Utilisation de l'eau pour la consommation humaine (consommation Domestique)

¹⁰ Le délestage est devenu le vocable adapté pour désigner la rupture momentanée d'eau ou d'électricité dans un quartier au bénéfice d'un autre. Cette pratique proche des techniques de rationnement vécu autrefois dans certains pays de l'est, est devenue courante au niveau des deux sociétés d'Etat la SNDE et la SNE, suite aux insuffisances observées du côté de l'offre.

¹¹ La SNDE ne dispose pas d'un plan pluriannuel pouvant lui permettre de satisfaire la totalité de sa clientèle.

¹² Ici nous nous référons à ces fontaines et points d'eau aménagés par les partenaires techniques et financiers comme l'Unicef, le PNUD, le CICR, l'ACF etc.

Le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique du Congo a fait des estimations des besoins minimums (en eau potable) de la population, selon le lieu de résidence :

- en zone rurale de 10 à 20 litres/hab/j
- en zone urbaine 60 litres à 70 litres /hab/j
- en zone semi urbaine 30 litres/hab/j.

Aussi, faudrait-il constater que normalement, la consommation domestique en eau potable devait croître au moins à un rythme équivalent au taux d'accroissement moyen annuel de la population congolaise¹³

Tableau N°7 : Evolution de la consommation domestique en litres/j/personne

Année et désignation	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Volume produit (en millions de m ³)	28,299	36,856	24,916	36,304	37,982	39,476
Volume d'eau vendue (en millions de m ³)	18,394	23,957	18,687	27,567	24,688	29,378
Part annuelle de consommation domestique (en millions de m ³)	14,347	18,686	14,575	21,502	19,256	22,914
Pour une Population estimée de (en milliers)	1.560,4	1.604,9	1.650,6	1.697,7	1.746,2	1.796,3
Consommation domestique (en litres/j/personne)	25,1	31,9	27,4	34,7	30,2	34,9

Source : SNDE

Par ailleurs, il convient de souligner que le taux d'accès à l'eau potable reste insuffisant dans le pays, tant en zone urbaine qu'en zone rurale.

Il se pose véritablement un problème de production d'eau mais aussi d'accessibilité à cette ressource, pourtant vitale à l'homme et à sa santé.

2-3-2- Utilisation de l'eau pour l'agriculture :

Le volume d'eau utilisée pour l'agriculture est difficilement mesurable par manque de données fiables sur les différents usages de l'eau dans l'agriculture.

Le volume d'eau utilisée pour l'irrigation est estimé à partir de la surface totale irriguée ne dépassant pas 20 millions m³/an, ce qui est dérisoire devant le potentiel hydrique du pays.

Toutes les cultures au Congo, à l'exception des cultures maraîchères, pour l'essentiel, suivent le rythme saisonnier de la pluie et l'utilisation de l'eau, autre que celle des précipitations à des fins agricoles, est très peu répandue, il en est de même dans le domaine de l'élevage.

Toutefois, il convient de souligner que le Programme National de Sécurité Alimentaire financé au cours de la période 2008-2012, envisage la construction de quelques infrastructures d'eau potable, à raison de :

- 200 sources aménagées ;
- 200 puits améliorés ;

¹³ Le taux d'accroissement moyen annuel de la population (estimé à 2,9%).

- 100 citernes en ferro-ciment ;
- 20 forages.

Ce qui améliorerait sensiblement l'utilisation de l'eau par les acteurs du secteur agricole et de l'élevage.

Au moment de la rédaction du présent rapport, la non disponibilité du rapport d'évaluation de la mise en œuvre de ce programme, ne permet pas pour l'instant, d'apprécier le nombre d'infrastructures effectivement réalisées.

2-3-3 Utilisation de l'eau pour l'industrie et les activités commerciales

Le faible développement de l'activité industrielle dans les villes congolaises limite la quantité d'eau utilisée par les industries. A titre d'illustration, sur la base des dernières données disponibles, cette consommation a évolué de la manière suivante au niveau de la SNDE :

Tableau N°8 : Evolution comparée de la production de l'eau et de la consommation industrielle et commerciale du pays (en millions m³),

Année et désignation	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Volume produit	28,299	36,856	24,916	36,304	37,982	39,476
Volume vendu	18,394	23,957	18,687	27,567	24,688	29,378
Consommation industrielle et commerciale	4,04	5,27	4,11	6,06	5,43	6,46

Source : SNDE

Il apparaît donc que sur la base de la production vendue, la consommation industrielle ne représente que moins du quart (soit 21,9% du total en 2002). L'activité industrielle est certes un client remarquable mais son niveau de consommation n'est pas encore élevé.

2-3-4- Utilisation de l'eau pour la production de l'électricité

L'eau sert à la production de l'électricité. Pour l'heure, elle n'a été exploitée que sur le cours de deux rivières à savoir le Djoué et la Bouenza, ayant permis la construction de deux barrages hydroélectriques : il s'agit précisément du barrage du Djoué et celui de Moukoulou.

Il convient de souligner en outre, la construction d'une troisième retenue d'eau à des fins de production d'électricité, sur la rivière Lefini à Imboulou.

D'autres possibilités de production de l'électricité à partir des cours de rivières et fleuves existent pourtant dans le pays, mais le niveau d'exploitation actuelle en hydroélectricité est encore très loin du potentiel dont dispose le pays (à peine **220MW/2500MW**). C'est dire que les opportunités d'utilisation de l'eau à des fins de production de l'électricité ne sont jusque-là exploitées qu'à moins de 10% du potentiel inventorié au plan national.

Le pays dispose donc de la ressource pouvant lui générer une production significative d'électricité exportable, au regard de son niveau de développement et de consommation.

2-4- LES POTENTIALITES DISPONIBLES ET LEUR UTILISATION

Les ressources en eau disponibles dans le pays sont estimées à 842 milliards m³/an alors que l'ensemble des prélèvements ne dépasse pas 2 milliards de

m³/an. Par contre, le déficit de fourniture en eau, révèle que près de 1.930.000 personnes n'ont pas accès à l'eau potable dont 851.000 en milieu urbain et 1.120.000 personnes en milieu rural. Ce qui dénote tout l'ampleur des défis à relever, mais surtout les ressources financières à y consacrer pour une couverture effective des besoins en eau. Dans ce sens, il convient de retenir que:

- **Pour les zones urbaines** les conditions d'exploitation de l'eau, au-delà des insuffisances relevées dans la production comme dans la distribution, sont sujettes à caution, au regard des pertes générées par les infrastructures existantes. En effet sur la base des tableaux précédents, il est possible d'en déduire ce qui suit :

Tableau N°9: Evolution comparée des pertes par rapport à la production réalisée et vendue

Année et désignation	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Volume produit(en millions de m ³)	28,299	36,856	24,916	36,304	37,982	39,476
Volume vendu(en millions de m ³)	18,394	23,957	18,687	27,567	24,688	29,378
consommation domestique (en millions de m ³)	14,347	18,686	14,575	21,502	19,256	22,914
Consommation industrielle et commerciale (en millions de m ³)	4,04	5,27	4,11	6,06	5,43	6,46
Perte dans le réseau (en millions de m ³)	9,905	12,899	6,229	8,737	13,294	10,09
Perte dans le réseau en %	35%	34,99%	25%	24,06	35%	25,55%

Source : reconstitution de l'auteur à partir des données SNDE

- **Pour les zones rurales**, le potentiel en eau disponible n'est presque pas exploité, tant à des fins domestiques, qu'économiques. La production agricole et d'élevage¹⁴ ne pouvant, pour l'instant, bénéficier de l'apport significatif de la ressource disponible (dans le cadre de l'irrigation de certaines cultures).

En guise de conclusion

Il convient de souligner que les potentialités hydriques du Congo font penser à certains pays (même voisins) qui sont en situation de déficit.

Au regard de sa population actuelle et de son taux de croissance démographique, sans changement climatique majeur et non prévisible pour l'instant, le Congo restera encore pour des décennies, pléthorique de cette ressource et donc un potentiel fournisseur pour le continent et le reste du monde.

Dans ce sens, il est concevable que la valorisation et la gestion rationnelle des ressources en eaux naturelles dont dispose le pays pourraient générer des fonds nécessaires pour le développement du pays en général et du secteur de l'eau en particulier.

¹⁴ Pour l'instant, l'agriculture congolaise est essentiellement pluviale et n'utilise pas souvent les techniques d'irrigation. Les cheptels bovin et ovin sont très modestes et ne justifient pas, jusque-là, la construction de conduits, de digues ou d'aménagement de sites spécifiques.

CHAPITRE II : LES ENJEUX MAJEURS DANS LE SECTEUR DE L'EAU

Les enjeux dans le domaine de l'eau sont multiples et variés. Ils concernent tant la santé humaine, la sécurité alimentaire, l'environnement, l'industrie, la production énergétique, le transport et le tourisme, mais aussi et surtout la gestion de risques émanant de sa disponibilité et de son utilisation (eau de pluie, crues des cours d'eau, eaux usées et excréta).

L'eau et l'assainissement sont donc au centre de la vie économique et sociale des peuples. Il n'y a point de vie sans eau, au regard de sa disponibilité, de son utilité et de ses usages.

Aussi, convient-il de relever les principaux apports de cette ressource du point de vue des besoins humains fondamentaux, de la production des biens économiques, de la préservation de l'environnement et de sa gouvernance et de sa gestion :

1)- *du point de vue des besoins humains fondamentaux*, il est important :

- d'améliorer les services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement;
- d'améliorer et d'augmenter l'utilisation des ressources en eau pour la production agricole et agropastorale afin d'assurer la sécurité alimentaire ;
- de réduire l'incidence des maladies d'origine hydrique et de celles qui sont liées à l'insalubrité de l'environnement.

En effet, les faibles performances des services publics de distribution d'eau (en milieu urbain et rural) dans le pays, associées aux faiblesses des actions menées en faveur de l'assainissement constituent à n'en point douter, des facteurs majeurs qui favorisent la persistance sinon la recrudescence des maladies d'origine hydrique, une des principales causes de morbidité et de mortalité dans le pays.

En matière de sécurité alimentaire, il convient de souligner particulièrement que l'agriculture est une grande consommatrice d'eau, puisque les besoins en eau pour produire notre nourriture sont mille (1000) fois supérieurs aux quantités d'eau nécessaires pour la boisson et 100 fois supérieurs aux quantités nécessaires pour répondre aux besoins physiologiques et de santé. Cependant le niveau de prélèvements d'eau à des fins agricoles est encore insignifiant (moins de 20 millions m^3 /an), alors que les ressources exploitables sont mêmes pléthoriques, voir surabondantes (1 588 milliards de m^3 /an), alors que la situation alimentaire du pays est encore déficitaire;

2)- *du point de vue de la production des biens économiques*, il est donc nécessaire :

- d'améliorer et d'augmenter l'utilisation des ressources en eau pour la production agricole et agropastorale afin d'atteindre la sécurité alimentaire ;
- d'améliorer et augmenter l'utilisation des ressources en eau pour la production des biens industriels tout en préservant l'environnement par le développement des technologies propres et un meilleur contrôle des effluents ;
- d'améliorer la valorisation du potentiel hydraulique pour la production de l'énergie électrique.

Le premier point ayant déjà été évoqué plus haut, il revient à souligner que : En matière de production industrielle, les prélèvements de ressources en eau pour les besoins de l'industrie sont encore trop faibles (*cf tableau 8 du chapitre précédent*). Au regard du faible niveau d'industrialisation du pays, les dispositions juridiques en matière d'effluents industriels ne s'appliquent que sur les quelques industries présentes dans le pays (*cf code sur l'Environnement*).

En matière de production de l'énergie hydroélectrique, la consommation nationale de l'énergie est encore très faible alors que le pays dispose d'un potentiel aménageable (2500 MW) mais faiblement mis en valeur (à peine 220 MW).

3)- *du point de vue de la préservation de l'environnement*, il est aussi utile de garantir une quantité suffisante de ressources en eau pour la conservation de l'environnement naturel, afin de préserver la biodiversité, les systèmes de soutien écologique et les moyens de subsistance locaux, car il est unanimement reconnu que le bien être social, la stabilité économique et la qualité du milieu sont interdépendants. Dans le cas spécifique du Congo, il serait intéressant de veiller à ce que la dégradation de l'environnement consécutive :

- à l'exploitation forestière intensive et non durable ne puisse avoir pour conséquences la savanisation du territoire, qui pourrait l'exposer à des érosions multiples et à différents endroits ;
- à des prélèvements excessifs et à l'utilisation de techniques de pêche inappropriées dans les différents cours d'eau ne puisse avoir pour conséquences des menaces voir l'extinction de certaines espèces halieutiques ;
- aux variations du climat, de la pluviométrie et des écosystèmes ne puisse entraver la circulation ou la navigation fluviale, souvent seul moyen de transport pour certaines communautés enclavées du pays mais aussi le développement du tourisme ;

4)- du point de vue de la de la gouvernance et de la gestion intégrée de la ressource il est enfin utile, pour le pays de :

- s'assurer d'une meilleure maîtrise de l'information hydrologique nécessaire pour la planification du développement du secteur d'une part ;
- d'élever le niveau général de connaissance de la population afin de lui transférer progressivement, plus de responsabilité dans la gestion des ressources en eau d'autre part.

Au regard de l'importance de cette ressource, il apparaît donc très clairement que l'eau est un facteur déterminant pour le développement socio-économique du pays, notamment :

- dans l'amélioration du bien être de la population ;
- dans le développement des activités économiques telles que l'agriculture, l'élevage, l'industrie, la production d'énergie hydroélectrique, la pêche, la navigation, les loisirs, en tant qu'intrant dans le processus de production ou comme support de ce processus;
- et enfin dans la préservation de l'environnement.

Aussi, l'amélioration de la gestion de cette ressource devrait contribuer de façon significative à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. En effet, cette ressource à elle seule concoure directement ou indirectement dans sept des huit objectifs du millénaire pour le développement.

Toutefois, vue le faible niveau de développement de la réflexion sur les autres usages et utilisations de l'eau dans le pays (surtout à des fins économiques, et environnementales, qui pourraient naturellement faire l'objet d'ultérieurs approfondissements), la présente étude se focalise beaucoup plus, sur la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, même si elle ne peut occulter certains aspects de la gestion économique de ressource qui, somme toute, ramènent irrévérablement à la gestion intégrée de l'eau dans une perspective de long terme.

Section 1 : SITUATION ACTUELLE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT¹⁵

L'évolution du secteur de l'eau et de l'assainissement et les nouveaux engagements du gouvernement ont rendu nécessaire l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique d'orientation, pour la mise en valeur durable des ressources en eau du Congo, en vue de satisfaire les besoins de base des populations et d'assurer le développement économique et social du pays, dans le respect de son environnement.

1-1 LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

¹⁵ Bien que ne pouvant pas faire l'objet d'un développement dans le cadre de cette étude, il convient de signaler que sa problématique est souvent liée à celle de l'eau et traitée ainsi de façon conjointe.

En république du Congo, l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et son développement dans le respect des équilibres sont d'intérêt majeur pour le pays.

Les ressources en eau au Congo ont toujours été gérées par des approches sectorielles, ce qui a conduit à une gestion fragmentaire et anarchique de la ressource.

De plus, la gestion des eaux est habituellement assurée par les institutions fonctionnant du sommet vers la base dont l'efficacité est de plus en plus remise en question.

Actuellement, sur le plan organisationnel, la gestion des ressources en eau est placée sous la responsabilité du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique qui définit la politique en la matière et en assure la mise en œuvre. Il est secondé par d'autres ministères dont les activités ont une implication directe sur les ressources. Les organisations de la société civile et le secteur privé sont aussi des acteurs du secteur. Enfin les organismes d'aide multilatérale et bilatérale jouent un rôle essentiel par le soutien technique et financier qu'ils apportent au secteur.

En ce qui concerne la coordination sectorielle, le cadre institutionnel formel a été jusqu'ici le Comité National de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA) institué par Décret N° 86/894 du 06 Août 1986 et qui n'a jamais été opérationnel.

1-1-1 En matière de planification :

Il n'existe pas à ce jour, un plan d'action national d'aménagement et d'utilisation des ressources en eau.

1-1-2 Au plan juridique :

Les textes réglementaires portant application du code de l'eau, en cours d'approbation, permettront de traduire en dispositions juridiques, les orientations stratégiques du Gouvernement dans le domaine de la gestion des ressources en eau.

1-2- LES CONTRAINTES EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Les contraintes relevées en matière de gestion des ressources en eau sont les suivantes :

- absence de politique nationale clairement formulée et partagée par l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux ;
- faiblesse dans la maîtrise de la gestion des ressources en eau ;
- inexistence d'un système d'information ainsi que d'une base de données sur le secteur.

1-3- LES ATOUTS EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Le Congo dispose de quelques atouts en matière de gestion des ressources en eau, notamment :

- le fort potentiel en eau dont dispose le pays et qui n'est exploité qu'à hauteur de 0,13%;
- le cadre juridique favorable au changement structurel du secteur ;

- la mise en place de plusieurs cadres de concertation regroupant les secteurs étatiques et non étatiques du secteur.

1-4 L'EAU POTABLE DANS LE PAYS

1-4-1 L'Eau potable en milieu urbain

L'eau potable en milieu urbain relève de la compétence et de la responsabilité de l'Etat à travers l'administration centrale, les services déconcentrés et l'opérateur SNDE.

Toutefois, il faut noter l'émergence d'un secteur privé local qui s'investit particulièrement dans la production de l'eau minérale.

La société nationale de distribution d'eau est l'organisme public ayant en charge, au terme de la loi N°5/67 du 15 juin 1967, la production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'eau potable sur l'ensemble du territoire national. Ce monopole de fait est remis en cause par la loi N° 13-2003 du 10 avril 2003, portant code de l'eau qui prévoit en son article 51 : *de faire assurer le service public de l'eau dans les conditions de nature à favoriser le recours à l'initiative privée et l'instauration d'un régime de concurrence.*

En milieu urbain avec des résultats encore loin des attentes, se traduisant par les principaux indicateurs ci-après :

- ✓ Taux d'accès estimé à 47% pour l'ensemble des agglomérations desservies par l'opérateur public (SNDE) ;
- ✓ Taux de pertes techniques du réseau de distribution évaluée à 30% ;
- ✓ Au plan financier, le résultat net d'exploitation est globalement déficitaire depuis 2000, avec un solde cumulé négatif en 2008 de *1,362 milliards F CFA*. Ce qui ne permet pas à l'entreprise de dégager une marge d'autofinancement de sa croissance en dehors des subventions et prêts extérieurs.

Ainsi donc, la SNDE est une entreprise en difficulté, qui nécessite la mise en œuvre urgente de la restructuration du service public de l'eau en milieu urbain. Malgré ce tableau préoccupant, l'Etat consent depuis 2002 des efforts considérables pour améliorer la desserte en eau des principales agglomérations du pays : à Brazzaville, à Pointe-noire et à Dolisie, mais aussi pour construire des nouveaux systèmes d'alimentation en eau potable (SAEP) dans les villes secondaires, dans le cadre des travaux de municipalisation accélérée¹⁶.

a)- Les contraintes de gestion de l'eau potable en milieu urbain

Les principales contraintes du sous secteur de l'hydraulique urbaine sont d'ordre organisationnel et technique.

- **Au plan organisationnel :**

¹⁶ Pour la période allant de 2001 à 2006, les investissements réalisés dans le sous secteur de l'hydraulique urbaine sur budget de l'Etat s'élève à 49,8 milliards F CFA.

- ✓ l'absence de stratégie et de plan d'action spécifique au sous secteur, ayant pour conséquence majeure, l'interruption des appuis financiers et/ou technique des partenaires au développement depuis plus de 10 ans ;
 - ✓ la faiblesse de la capacité opérationnelle de la SNDE ;
 - ✓ l'absence de modèle économique susceptible de garantir l'équilibre financier du secteur ;
 - ✓ L'absence de cadre contractuel de gestion des services (Etat-SNDE).
- **Au plan technique :**
- La vétusté des installations d'exploitation pour la production et la distribution de l'eau et la faible capacité de production ;
 - L'absence de politique de renouvellement des équipements ;
 - La faiblesse de la capacité d'entretien des installations existantes ;
 - La faiblesse du taux d'accès des ménages à l'eau potable, particulièrement en zone périurbaine, avec pour cause la faiblesse de l'infrastructure de distribution consécutivement à l'urbanisation incontrôlée des villes ;
 - Le faible taux d'évolution du nombre des abonnés, avec une moyenne annuelle de 1,6% sur les dix dernières années.

b)- Les atouts et opportunités

- ✓ L'adoption du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) qui sert de base à la mobilisation des ressources orientées vers la lutte contre la pauvreté, par l'amélioration de l'accessibilité à l'eau potable ;
- ✓ Le processus de la gestion publique de l'eau en cours, visant la mise à niveau des capacités de gestion de la SNDE et à terme, les conclusions de partenariat public privé ;
- ✓ La mise en œuvre en cours, du nouveau cadre juridique tiré du code de l'eau qui va créer un environnement institutionnel propice à l'efficacité et l'efficience ;
- ✓ La poursuite des efforts d'investissement sur budget de l'Etat, dans l'amélioration de la desserte des grandes agglomérations du pays ;
- ✓ La reprise de la coopération avec les principaux partenaires notamment la Banque Mondiale, la BAD et l'AFD etc.

1-4-2 l'Eau potable en milieu rural

L'alimentation en eau potable relève de la responsabilité de l'Etat qui, à travers le Ministère en charge de l'eau, coordonne les actions de mise en place des programmes ainsi que l'organisation de la gestion des infrastructures.

Dans ces missions, le Ministère est assisté par les organisations de la société civile et les partenaires au développement qui apportent un appui

technique et financier à ce sous secteur, notamment par la mise en place des programmes de construction des infrastructures et d'encadrement des communautés rurales bénéficiaires, impliquées dans la gestion des points d'eau à travers les comités de gestion des points d'eau.

Face à ce constat de faiblesse d'intervention des pouvoirs publics dans la prise en charge du sous secteur, le Gouvernement a mis en place l'Agence Nationale de l'Hydraulique Rurale (ANHYP) chargée de la promotion et du développement de l'hydraulique rurale.

En matière d'accès à l'eau potable, l'hydraulique rurale ne dispose pas à ce jour d'un cadre formel de planification et de programmation. Les tentatives de programmation des investissements au profit de ce sous secteur, engagé par le Gouvernement en rapport avec les objectifs de la DIEPA (1981-1990) se sont avérées vaines, faute de financements.

Le parc des infrastructures dont dispose le pays a été pour l'essentiel réalisé grâce à l'aide de la coopération allemande et japonaise ainsi que celle de l'UNICEF, du PNUD et du CICR. Ainsi, sur 4269 villages recensés, 657 ouvrages hydrauliques ont été réalisés. Ce niveau de desserte en milieu rural reste donc très faible et ne dépasse pas 11% en 2008. La plus grande partie de la population rurale s'approvisionne encore à partir des sources traditionnelles notamment les puits non équipés, les ruisseaux ainsi que l'eau de pluies

a)- les contraintes du sous secteur de l'hydraulique rurale

L'absence de cadre stratégique de développement a pour conséquences :

- ✓ le déficit de mobilisation des ressources financières, particulièrement celles en provenance des partenaires au développement ;
- ✓ la faible capacité de gestion, d'exploitation et de maintenance des ouvrages ;
- ✓ l'absence d'acteurs privés susceptibles d'accompagner la gestion de l'eau dans les communautés rurales ;
- ✓ le manque des mesures d'accompagnement du processus de décentralisation dans les nouvelles missions de promotion du service de l'eau au niveau local ;
- ✓ le retard dans la mise en place du processus de décentralisation dans les missions de promotion et de développement de l'hydraulique rurale ;
- ✓ la faible disponibilité de données sur le potentiel et les besoins en eau des populations rurales indispensables pour une meilleure programmation des investissements ;
- ✓ la faible mobilisation de fonds alloués au sous secteur.

b-) les atouts et opportunités de l'hydraulique rurale

Les atouts et opportunités du sous secteur se résument pour l'essentiel aux aspects ci-dessous évoqués :

- ✓ Les options de la décentralisation qui prévoient le transfert de compétence en matière de promotion et de gestion des services ;
- ✓ L'installation en cours de l'agence nationale de l'hydraulique rurale, de l'organe de régulation du secteur de l'eau, du Fonds de Développement Sectoriel, des agences de bassins hydrographiques

ainsi que la poursuite du déploiement de services déconcentrés de l'administration en charge de l'eau ;

✓ L'émergence d'une société civile à même de promouvoir des approches innovatrices en matière de gestion de l'eau.

1-2 LA SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT

Bien que ne pouvant pas faire l'objet d'un approfondissement particulier dans cette étude, au regard du faible développement et dotation de ce sous secteur, il convient de signaler que sa problématique est étroitement liée à celle de l'eau et traitée ainsi, de façon conjointe. Voilà pourquoi il paraît tout à fait justifié d'en faire état.

Aussi, convient-il de souligner que les questions d'assainissement sont également abordées ici, en observant la subdivision entre le milieu urbain et le milieu rural.

1-2-1 L'assainissement en milieu urbain

a)- Le cadre juridique et institutionnel de l'Assainissement en milieu urbain

Si l'objectif principal des projets d'alimentation en eau est de fournir aux populations une eau qui permette de satisfaire valablement les besoins humains essentiels (boire, préparer les repas, laver le linge, se laver, ...), les projets d'assainissement cherchent à garantir l'évacuation sans danger des déchets solides et liquides et à promouvoir des mesures d'hygiène efficace.

Les techniques et technologies en assainissement sont multiples :

- le réseau d'égouts (eaux usées et vannes ou/et eaux pluviales) ;
- les stations d'épuration – les fosses sceptiques, les latrines traditionnelles, les latrines améliorée et ventilée.

IL est donc clair que dès que l'on introduit l'eau courante dans une communauté, il faut se préoccuper de l'évacuation des eaux usées.

Le lien entre l'assainissement et l'adduction d'eau est d'ordre technique.

De façon formelle, les responsabilités en matière d'assainissement sont réparties de la manière suivante :

- le ministère en charge de l'environnement assure la coordination des actions de lutte contre la pollution, la gestion des déchets, l'assistance aux mairies et autres institutions pour la réalisation des projets d'assainissement ;
- Le ministère en charge de l'eau a la mission de concevoir et réaliser les projets d'assainissement ;
- Le ministère en charge de la santé met en œuvre la politique nationale en matière d'hygiène générale et d'assainissement ;
- Le ministère chargé de l'urbanisme et de l'habitat qui a entre autres missions : la préparation des programmes relatifs aux schémas d'aménagement et d'urbanisme, la définition et la mise en œuvre des actions d'aménagement foncier et d'urbanisme opérationnel ;

- Les services municipaux des principales villes qui interviennent dans maîtrise d'ouvrage des grands travaux d'assainissement collectif ;
- Les ONG nationales et les partenaires au développement qui interviennent dans l'encadrement, l'appui technique et financier, particulièrement dans le domaine de la collecte et du traitement des ordures ménagères et des déchets industriels ;
- Le secteur privé qui intervient sur une base contractuelle, dans le traitement et le ramassage des déchets solides, notamment à Brazzaville et à Pointe-Noire.

Ce cadre institutionnel qui se traduit par un chevauchement des rôles et une absence de coordination des options, est source d'inertie et condamne la promotion du sous secteur de l'assainissement. Il y a donc nécessité de clarifier les compétences des différents intervenants et d'engager une meilleure redistribution des missions gouvernementales.

Sur le plan juridique, quelques textes législatifs font une évocation allusive de l'assainissement sans pour autant fixé dans sa globalité, le cadre juridique spécifique au sous secteur. Il s'agit de :

- la loi portant code de l'eau,
- la loi portant protection de l'environnement,
- la loi portant transfert des compétences aux collectivités locales,

Une réglementation propre du sous secteur de l'assainissement reste donc à élaborer.

Quant l'accès aux services d'assainissement en milieu urbain, la situation se présente comme suit :

✓ **Eaux usées et excréta :**

- les eaux usées provenant des unités industrielles, des principaux établissements hôteliers et des principaux centres hospitaliers sont rejetées sans traitement dans le milieu naturel, parce que les stations d'épuration, lorsqu'elles existent, sont hors d'usage depuis de nombreuses années ;
- Les eaux usées ménagères sont rejetées essentiellement dans la cour et sur les voies du domaine public, et seulement 14% des ménages rejettent ses effluents dans un dispositif de type puisard ;
- En ce qui concerne la question des excréta, le taux d'accès en assainissement individuel urbain adéquat (WC avec chasse d'eau et latrines améliorées) est de l'ordre de 10,5 %. Le reste des infrastructures, soit 89,5% est constitué des latrines non conventionnelles.

✓ **Eaux pluviales :**

L'évacuation des eaux de ruissellement constitue un des problèmes majeurs des principales agglomérations du pays, compte tenu de l'insuffisance et de l'état défectueux du réseaux de drainage. La dégradation des sites urbains dans les quatre principales villes du pays par l'érosion hydrique prend une dimension inquiétante et son impact sur les réseaux de distribution d'eau potable, le transport et l'habitat est préoccupant. Les inondations sont fréquentes dans

certaines quartiers de Brazzaville, compte tenu de la topographie des terrains et de la faible profondeur de la nappe phréatique.

✓ **Déchets solides :**

Le niveau de collecte des ordures ménagères reste très faible dans les principaux centres urbains du pays en particulier à Brazzaville et à Pointe-Noire où moins 5% des ordures produites sont évacuées (soit 20 m^3 /j sur une production estimée à 450 m^3 /j soit à peine 4,5% des ordures produites).

b)- Les principales contraintes de l'assainissement en milieu urbain

L'assainissement en milieu urbain est handicapé par :

- L'inexistence d'un document de stratégie et de politique nationale d'hygiène et d'assainissement ;
- L'inexistence d'une institution leader pour l'hygiène et l'assainissement et le manque de coordination des actions des différents intervenants dans le sous secteur;
- L'insuffisance des ressources humaines, matériels, logistiques et financières ;
- La faiblesse du cadre juridique de gestion opérationnelle des infrastructures appropriées ;
- *L'absence du sous secteur dans la nomenclature du budget de l'Etat, ayant pour conséquence la dilution et la faiblesse des allocations budgétaires destinées à cette fin;*
- L'absence d'un dispositif de sensibilisation, d'éducation et de communication sur les questions d'assainissement et d'hygiène du milieu.

1-2-2- L'assainissement en milieu rural

a)- le cadre institutionnel et juridique de l'Assainissement en milieu rural

Il n'existe pas un cadre organisationnel et juridique propre à l'assainissement en milieu rural.

Le taux de couverture en assainissement individuel adéquat en milieu rural, notamment les systèmes d'évacuation des excréments est de l'ordre de 0,4% et environ 80% des infrastructures sont constituées de latrines non conventionnelles. Plus de 17% de ménages ont recours à la défécation dans la nature.

b)- Les contraintes d'assainissement en milieu rural :

L'assainissement en milieu rural est handicapé par :

- L'absence d'un cadre de planification et de programmation spécifique ;
- Le coût élevé des matériaux et matériels de construction et le manque d'un système adéquat d'assainissement ;
- La lenteur administrative dans la mise en œuvre du cadre législatif de la décentralisation (sur le transfert des compétences aux collectivités locales) ;

- L'absence de structures de gestion et d'appui logistique en matière d'exploitation et de maintenance des ouvrages ;
- L'absence d'un dispositif d'information, d'éducation et de communication (IEC) en matière de santé et d'hygiène.

1-2-3- Les atouts et les opportunités de l'assainissement en milieu urbain et rural

L'assainissement en milieu urbain et rural serait encouragé par :

- La présence sur le terrain de plusieurs ONG, associations et acteurs du secteur privé possédant un savoir-faire et une expérience nationale et internationale dans le domaine ;
- L'existence de quelques expériences pilotes dans les grands centres urbains de collecte et de traitement des déchets solides;
- L'intérêt grandissant de plusieurs partenaires au développement ayant manifesté leur disponibilité à soutenir le développement du sous-secteur (Banque Mondiale, UNICEF, Banque Africaine du Développement, PNUD, Union Européenne).

En définitive, il convient de souligner que beaucoup reste à faire, surtout dans le domaine de l'évacuation des eaux usées, des excréta et des autres déchets solides. Dans un environnement marqué par de fortes précipitations et une faible capacité des acteurs de terrain, il revient à souligner le risque que la situation ne puisse perdurer, sinon se dégrader encore davantage, avec des risques importants pour la santé et l'habitat, tant en milieu urbain que rural.

Section 2: LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La Vision à moyen terme est de réduire de moitié, d'ici à l'an 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à des services d'assainissement de base, et à long terme (2025) pour l'ensemble de la population.

2-1- LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

Etant donné que la Vision à moyen terme est celle qui consiste à réduire de moitié, d'ici à l'an 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à long terme (2025) pour l'ensemble de la population.

Ainsi, la ressource "eau" du point de vue de ses usages, de sa gestion, de son utilité et son rôle socio-économique induit des enjeux divers par rapport :

- *au développement durable*, les enjeux sont ceux permettant :
 - ✓ d'assurer une gouvernance du secteur,
 - ✓ d'augmenter le taux de desserte,
 - ✓ de réaliser l'objectif de 35 litres/hab/j tel que préconisé par l'OMS ;

- ✓ de maintenir les ouvrages déjà installés en milieu urbain et rural
- ✓ et enfin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD);
- à la réduction de la pauvreté, les enjeux portent sur l'accès aux services sociaux de base, notamment à l'eau potable et sur la contribution à la réduction du taux de mortalité ;
- aux investissements, l'efficacité et l'efficience seront recherchées notamment dans l'allocation des ressources financières pour le développement du secteur ;
- à la qualité de vie des populations et usagers, il s'agit ici d'avoir accès de manière pérenne à l'eau potable en quantité et en qualité suffisantes, jugées acceptables et à des coûts accessibles;
- à la protection de l'écosystème : il s'agit d'assurer une gestion globale, intégrée et concertée des ressources en eau.

2-1-1- LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA GESTION DE L'EAU

Le secteur de l'eau est régi par :

- la loi n° 13-2003 du 10 avril 2003 portant code de l'eau et les textes subséquents, notamment la loi n° 38-2008 du 31 décembre 2008 portant création de l'Agence Nationale de l'Hydraulique Rurale ;
- la loi n° 10-2003 du 06 février 2003 portant transfert de compétences aux collectivités locales ;
- le décret n° 2003-155 du 04 août 2003 portant attributions et organisation de la Direction Générale de l'Hydraulique ;
- Le décret n° 2008-67 du 03 avril 2008 fixant organisation et fonctionnement du Conseil Consultatif de l'Eau ;
- Le décret n°2008-66 du 03 avril 2008 portant approbation des statuts de l'Organe de Régulation du Secteur de l'Eau ;
- Le décret n°2008-559 du 28 novembre 2008 portant approbation des statuts du Fonds de Développement du Secteur de l'Eau ;
- Le décret n° 2008-85 du 16 avril 2008 fixant les modalités et les conditions d'exercice de l'activité de production autonome de l'eau.

2-1-2 Le CADRE DE COHERENCE

La politique du secteur de l'eau s'inscrit dans le cadre des stratégies initiées tant au niveau national que régional en parfaite cohérence avec :

- le Document final de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ;
- le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ;
- les Objectifs du Millénaires pour le Développement (OMD), résolution 55/2 adopté le 13 septembre 2000 à New York par l'Assemblée Générale des Nations Unies ;
- le Sommet Mondial sur le Développement Durable tenu en 2002 à Johannesburg sur la gestion intégrée des ressources en eau ;
- la création du Conseil des Ministres Africains en charge de l'Eau (AMCOW) à Abuja (Nigeria) en 2003 ;

- le quatrième Forum Mondial de l'eau de Mexico sur la gestion des eaux transfrontalières en 2006 ;
- la déclaration **d'Ethekwini** (Durban) sur l'hygiène et l'assainissement en 2008 ;
- la déclaration de Tunis lors de la 1^{ère} semaine africaine de l'eau en 2008 ;
- la déclaration du 11^{ème} sommet de l'Union Africaine de **Sharm El Sheikh** (Egypte) en 2008.

2-1-3- LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

a)- l'Objectif global : améliorer les conditions de vie des populations par *l'utilisation optimale de la ressource en eau et l'amélioration de l'accès à l'eau potable, tant en milieu urbain que rural.*

b- les objectifs spécifiques :

➤ **Pour la gestion des ressources en eau**

- définir et mettre en œuvre la politique nationale de l'eau dans le cadre des bassins hydrographiques ;
- améliorer la gouvernance de l'eau par la publication des textes d'application du code de l'eau ;
- préparer et mettre en œuvre les stratégies sous sectorielles ainsi que les plans d'investissement qui s'y rapportent, notamment dans les domaines suivants :
 - ✓ L'approvisionnement en eau potable et le développement de l'assainissement ;
 - ✓ Le développement agricole par le recours à l'irrigation ;
 - ✓ La valorisation du potentiel hydraulique par la production d'énergie hydro-électrique ;
 - ✓ L'aménagement des rivières pour le transport ;
 - ✓ La protection de l'environnement par la maîtrise de l'eau ;
- réaliser le transfert de compétences dans le domaine de l'eau vers les collectivités locales en application de la loi n° 10-2003 du 06 février 2006 ;
- Elaborer et mettre en place un système d'information et de communication sur l'eau ;
- Prévenir les conflits dans la gestion internationale des ressources en eau, par le développement de la coopération.

➤ **Pour la satisfaction de la demande en eau potable**

• **En Milieu Urbain :**

- Poursuivre les réformes institutionnelles par :
 - ✓ la restructuration de la Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE) ;

- ✓ la mise en place de nouveaux organes de gestion notamment : l'Organe de Régulation du Secteur de l'Eau et le Fonds de Développement Sectoriel ;
- Atteindre un taux d'accès de 90% à l'horizon 2015, avec un accent particulier pour les populations à faible revenu ;
- Améliorer l'accessibilité de cette ressource dans les localités disposant d'un système d'alimentation en eau potable ;
- Réaliser l'équilibre financier du secteur.
 - **En milieu rural :**
 - Poursuivre les réformes institutionnelles par la mise en place de l'ANHYR ;
 - Améliorer la gouvernance du sous secteur par une institutionnalisation des comités de gestion et la mise en place des procédures de gestion ;
 - Atteindre un taux d'accès de 75% à l'horizon 2015.

2-2- LES FONDEMENTS D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE L'ASSAINISSEMENT

La Vision à moyen terme est de réduire de moitié, d'ici à l'an 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès à des services d'assainissement de base, et à long terme (2025) pour l'ensemble de la population.

Les enjeux de l'assainissement du point de vue de sa gestion, de son utilité et son rôle socio-économique induit des enjeux divers par rapport :

- *à la réduction de la pauvreté*, les enjeux portent sur l'accès aux services d'assainissement et sur sa contribution à la réduction du taux de morbidité et de mortalité ;
- *aux investissements*, l'efficacité et l'efficience dans l'allocation des ressources financières pour le développement du sous secteur;
- *à la qualité de vie des populations et usagers*, il s'agit ici d'avoir accès, de manière pérenne, aux services d'assainissement adéquats ;
- *à la protection de l'écosystème*, il s'agira ici d'assurer une gestion responsable des ressources pour réduire les effets pervers de la dégradation de l'environnement et des écosystèmes.

2-2-1- LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL D'UNE POLITIQUE DE L'ASSAINISSEMENT

Du point de vue juridique, le sous secteur de l'assainissement est encore déficitaire malgré la promulgation de la loi sur l'environnement. Il reste dans bien des aspects corrélé aux traitements des questions intimement liées à l'eau, notamment sur les aspects de pollution de eaux et des nappes phréatiques.

L'absence de législation spécifique au sous secteur représente un handicap, du point de vue de la formulation des politiques, de la définition des objectifs et de l'atteinte de ceux-ci.

2-2-2 Le CADRE DE COHERENCE DE LA POLITIQUE DE L'ASSAINISSEMENT

L'esquisse de politique du sous secteur de l'assainissement gagnerait en s'inscrivant dans le cadre des stratégies initiées au niveau du sous secteur de l'eau, et formulée comme l'aval de ce dernier¹⁷.

2-2-3- LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ASSAINISSEMENT

a)- l'Objectif global : améliorer les conditions de vie des populations par l'amélioration de l'accès aux services d'assainissement, d'hygiène, de salubrité publique, tant en milieu urbain que rural.

b- les objectifs spécifiques :

➤ Pour l'assainissement

- définir et mettre en œuvre une politique nationale de l'assainissement en parfaite cohérence avec celles de l'eau, de l'hygiène et de la santé publique ainsi que celle de l'environnement;
- améliorer la gouvernance de l'assainissement, de l'environnement de l'hygiène et de la santé publique en publiant les codes spécifiques aux sous secteurs ainsi que les textes d'application y afférents ;
- préparer et mettre en œuvre les stratégies sous sectorielles, ainsi que les plans d'investissement qui s'y rapportent, notamment dans les domaines suivants :
 - ✓ de développement de l'assainissement ;
 - ✓ de construction des incinérateurs, des dépurateurs et autres dispositifs pouvant réduire la pollution, la contagion et la contamination;
 - ✓ de la protection de l'environnement par la maîtrise de l'eau;
- réaliser le transfert de compétences dans le domaine de l'assainissement vers les collectivités locales en application de la loi n° 10-2003 du 06 février 2006 ;
- Elaborer et mettre en place un système d'information et de communication sur l'assainissement, l'environnement, l'hygiène et la santé publique.
 - **Pour la satisfaction de la demande d'assainissement (en milieu urbain et rural), il s'agira :**
 - d'entreprendre les réformes institutionnelles visant:
 - ✓ la restructuration des services d'hygiène et de santé publique ;
 - ✓ la mise en place de nouveaux organes de gestion ;
 - d'améliorer l'accessibilité à l'assainissement dans les principales localités du pays ;
 - d'améliorer l'hygiène et la salubrité en vue de la réduction des maladies d'origine hydrique et les taux de contamination ;

¹⁷ Comme formulé plus haut, si l'objectif principal des projets d'alimentation en eau est de fournir aux populations une eau qui permette de satisfaire valablement les besoins humains essentiels (boire, préparer les repas, laver le linge, se laver, ...), les projets d'assainissement cherchent à garantir l'évacuation sans danger des déchets solides et liquides et à promouvoir des mesures d'hygiène efficace.

- d'améliorer la gouvernance du sous secteur par une institutionnalisation des comités de gestion et la mise en place des procédures de gestion ;
- de réduire de moitié, d'ici à l'an 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès aux services d'assainissement, d'hygiène, de santé publique et à long terme (2025) pour l'ensemble de la population.

Section 3 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DANS LE SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les orientations stratégiques à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs précités sont :

3-1- LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DANS LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Les orientations stratégiques dans la gestion des ressources en eau procèdent :

- du renforcement du dispositif institutionnel de coordination sectoriel ;
- de la définition d'un cadre approprié pour la gestion des ressources en eau, sur la base d'une approche par bassin hydrographique ;
- de la réalisation du transfert effectif des compétences aux collectivités locales ;
- du renforcement des capacités des acteurs du secteur ;
- de l'amélioration de la connaissance des ressources en eau ;
- de la promotion de la coopération sous régionale, régionale et internationale.

3-1-1 les orientations stratégiques dans la gestion de l'eau (en milieu urbain)

Les orientations stratégiques dans la gestion des ressources en eau en milieu urbain procède de:

- *la mise en œuvre de la libéralisation du secteur par la séparation des fonctions de planification et de réglementation de celle de gestion opérationnelle :*
- ✓ Le Ministère en charge de l'eau est responsable de la planification stratégique, de la réglementation et du contrôle ;
- ✓ La gestion du service est confiée à des opérateurs publics ou privés sur délégation de l'Etat qui en assure la régulation contractuelle par un organe de régulation.
- *La restructuration de la SNDE en deux (2) phases :*
- *Une première phase d'assainissement d'une durée de 5 ans (2011-2015) au cours de laquelle:*
- ✓ Un contrat de service sera mis en œuvre avec un partenaire privé pour améliorer les performances techniques, commerciales et financières de la SNDE ;
- ✓ La définition et la mise en œuvre d'un plan de restructuration financière de la SNDE par l'Etat ainsi que le traitement des dettes sociales, publiques et parapubliques.

- Une seconde phase, définie en fonction des résultats du contrat de service établi, au cours de laquelle, la forme de délégation définitive de la SNDE sera retenue.
- L'amélioration de la desserte, par le financement d'investissements prioritaires dans les infrastructures de production et de distribution d'eau ;
- L'élaboration d'une politique tarifaire adaptée et cohérente ;
- L'amélioration de la desserte par la préparation et la mise en œuvre d'un schéma directeur national de développement du sous secteur hydraulique urbaine ;
- La mise en place d'un dispositif incitatif à l'investissement dans le secteur de l'eau.

3-1-2 les orientations stratégiques dans la gestion de l'eau (en milieu rural)

Les orientations stratégiques dans la gestion de l'eau en milieu rural procèdent de:

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de couverture nationale pour l'hydraulique rurale ;
- L'établissement d'un plan directeur d'hydraulique rurale ;
- Le lancement et le développement de l'ANHYP avec entre autres missions :
 - ✓ la gestion et l'exploitation provisoire des infrastructures de production et de distribution d'eau potable dans les centres ruraux (2009-2011) ;
 - ✓ Le transfert progressif de l'exploitation des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable des centres ruraux de l'ANHYP aux collectivités locales à partir de 2012 ;
 - ✓ La promotion des technologies appropriées et de l'approche participative ;
 - ✓ La promotion des actions d'information, d'éducation et de communication ;
 - ✓ La prise en compte du critère de rentabilité économique et financière dans la préparation et l'exécution des projets en vue d'en garantir la viabilité.

3-2- LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DANS LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

La gestion de l'assainissement est restée fragmentaire et inefficace en raison du chevauchement des rôles et l'absence d'une coordination des options. Il y a donc nécessité de clarifier d'abord les compétences des différents intervenants et d'engager une meilleure redistribution des missions même au niveau gouvernemental avant de s'attendre à une gestion efficace et coordonnée de ce sous secteur¹⁸.

¹⁸ Comme il a été souligné plus haut, sur le plan juridique, quelques textes législatifs font une évocation allusive de l'assainissement sans pour autant fixer dans sa globalité, le cadre juridique spécifique au sous secteur.

3-3- LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le cadre de mise en œuvre de la politique Nationale de l'eau et de l'assainissement en sigle PNEA, est actuellement le seul cadre d'intervention de programmation, de mobilisation des acteurs, ainsi que de suivi et d'évaluation de la politique sectorielle.

La segmentation de l'environnement du secteur de l'eau et l'assainissement permet de décliner la PNEA selon le milieu urbain et rural.

Les trois (3) programmes qui constituent l'ossature du PNEA sont :

- 1- Le Programme de gestion des ressources en eau ;
- 2- Le Programme d'approvisionnement en eau potable
- 3- Le Programme d'assainissement.

Pour l'élaboration et la mise en œuvre de la PNEA, chaque composante sera déployée selon les trois (3) thèmes d'activités, de mobilisation, de suivi et d'évaluation suivants :

- Les reformes institutionnelles ;
- les infrastructures ;
- Le système de bonne gouvernance.

A cet effet, un Programme d'investissement prioritaire d'une durée de 3 ans, couvrant la période 2009-2011 a été adopté. Le coût estimatif global de ce programme est de cent seize milliards quatre cent trente millions (116.430.000.000) francs CFA reparti comme suit :

- Projet réforme institutionnelle 2.000.000.000 FCFA soit 1,72%.
- Projet « infrastructure »113.910.000.000FCFA soit (97,83%).
- Projet "Gouvernance du secteur" 520.000.000FCFA soit (0,45%).

Ce programme ambitieux devra accélérer la mise en place de toutes les institutions du secteur et permettre d'engager toutes les réformes structurelles envisagées.

Conclusion

Il apparaît très clairement que du point de vue des enjeux du secteur de l'eau et de l'assainissement, le chemin à parcourir est encore long, pour atteindre les objectifs spécifiques que le pays s'est fixé.

En effet, bien que des efforts remarquables ont été accomplis dans la formulation des politiques et stratégies propres au sous secteur de l'eau, beaucoup reste à faire du côté du sous secteur de l'assainissement.

La gestion de la ressource en eau a été malgré tout défailtante en zone urbaine et l'Etat a manqué de politique et de stratégies appropriées en zone rurale, au cours de la période précédente, et cela transparaît aujourd'hui comme des défis majeurs à relever, au regard des échéances de 2015 et 2025.

Mais au delà des programmes et projets déclinés jusqu'ici, la mobilisation des ressources n'est pas effective et il faut craindre que ces objectifs ne soient pas atteints à l'échéance proclamée.

PARTIE II : DIAGNOSTIC DU FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

CHAPITRE III : ANALYSE DES RESSOURCES ET BESOINS EN FINANCEMENT DES SOUS SECTEURS

L'analyse des *ressources et besoins en financement* des sous secteurs de l'eau va se faire à partir d'une première délimitation entre la zone urbaine et la zone rurale, en matière de production et de distribution d'eau et ensuite, à partir d'une délimitation dictée par les principales utilisations qui en sont faites.

- **Concernant l'eau en zone urbaine**, il est évident que pour l'essentiel, les données de base du sous secteur sont celles fournies par la Société Nationale de Distribution d'Eau, société d'Etat, seul opérateur évoluant dans le sous secteur de la production et distribution de l'eau potable. L'analyse des ressources du sous secteur urbain se confond pour l'essentiel avec la réalité de l'opérateur public, fournisseur d'eau, tant à des fins domestiques qu'à des fins industrielles et commerciales. Ce qui va permettre d'évaluer les besoins potentiels insatisfaits et de se fixer des objectifs réalistes permettant l'accès de tous, à l'eau potable.
- **Concernant l'eau en zone rurale**, le cadre de référence est encore déficitaire. Mais en attendant que celui-ci ne soit fourni par l'Agence Nationale de l'Hydraulique Rurale¹⁹, il est possible, de se faire une idée de la réalité des ressources et des besoins en financement en zone rurale, à partir des expériences de terrains menées par les Projets JICA et GTZ dans un premier temps et récemment, par les Agences du Système des Nations Unies, dans le cadre des programmes de réhabilitation post-conflit.
- **Concernant plus spécifiquement l'eau à des fins économiques**, Il convient de relever que bien que la fourniture d'eau à des fins économiques n'ait pas encore fait l'objet d'une attention particulière, il revient à démontrer que cette activité peut générer des ressources significatives au secteur de l'eau et à l'économie en général.
- **Concernant la question pendante de l'assainissement**, il revient à faire observer que les besoins sont aussi pressants au regard de ses effets sur la ressource elle-même, comme sur la santé des populations et l'habitat.

Section 1 : ANALYSE DES RESSOURCES DES SOUS SECTEURS

¹⁹ L'Arrêté N° 3135 du 12 Mai 2009 fixe le périmètre affecté à la SNDE et celui affecté à l'ANHYR.

La problématique de l'approvisionnement en eau des zones urbaine et rurale ainsi que pour les autres usages (notamment industriels et commerciaux) suggère une étude devant s'appuyer sur trois paliers, car celle-ci doit permettre d'étudier les ressources des principaux sous secteurs :

- Les deux premiers concernent les consommations de masse, de type domestique ou « populaire »,
- le troisième quant à lui s'intéresse aux consommations industrielles et commerciales, vues non seulement sous l'angle de demandeurs d'une part mais aussi d'offreurs du produit (eau minérale notamment).

Ainsi, l'analyse des ressources (réelles et potentielles) des sous secteurs de l'eau à mener devra tenir compte :

- de la demande potentielle à satisfaire,
- de la capacité des demandeurs à payer le prix,
- de l'équilibre de gestion de la structure en charge de la production et de la distribution de cette denrée.

A cela, il faudra ajouter le coût de construction, de réhabilitation des infrastructures ainsi que leur entretien quotidien.

- **La demande potentielle en eau potable**

En général, le rapprochement de l'offre et de la demande, s'exprime par un prix qui, lui-même doit refléter un équilibre ou une convenance pour les parties prenantes (équilibre du côté du producteur comme satisfaction du côté du consommateur).

Dans le marché congolais encore sous le régime de la non libéralisation effective des prix de certains services, le prix du m^3 d'eau est fixé par l'Etat, au regard des paramètres de production et des capacités des consommateurs à payer la facture²⁰.

Il apparaît donc que la politique de prix actuellement appliquée au Congo est discriminatoire (voir dissuasive pour certains clients), en ce sens qu'il encourage la consommation de masse de type domestique (dont les coûts d'installation et d'entretien sont plus élevés) et pénalise, dans une certaine mesure, les gros consommateurs (industriels et commerçants).

En zone urbaine particulièrement, la capacité de production de la SNDE est très limitée et ne peut satisfaire une demande plus importante²¹. Par ailleurs, la SNDE se trouve dans une situation de sous utilisation de sa capacité de production et il convient de constater en outre, de pertes importantes dans son réseau de distribution. Dans ces conditions, il est donc possible de comprendre les rationnements et les irrégularités de livraison de la denrée, imposés aux consommateurs.

Avec les installations existantes, il est pourtant possible d'envisager l'augmentation de la quantité d'eau livrée à la consommation, et du chiffre

²⁰ Le prix du m^3 d'eau est fixé par décret du Gouvernement. Ce dernier a été fixé en 1982 à 99,04 F / m^3 pour les petits consommateurs (compris entre 0 et 25 m^3 par bimestre) et à 130 F CFA / m^3 pour les gros consommateurs (consommations industrielle et commerciale).

²¹ La capacité de production nominale installée des structures de production d'eau potable dans les centre urbains est estimée à 8 426 m^3 /heure. La production journalière moyenne est de 121 207,6 m^3 représentant au plus 60% de la capacité ; ce qui dénote une sous utilisation de la capacité de production pour des raisons les plus diverses. A cela il faudra intégrer les pertes de production, le long du réseau qui elles sont évaluées à près de 30% en moyenne.

d'affaires dans le sous secteur. Pour ce faire, trois paramètres devraient faire l'objet d'une attention particulière. Il s'agit notamment :

- du niveau des charges de l'entreprise ;
- de la structure des prix des consommations domestiques et celle des consommations industrielles et commerciales;
- de l'état des infrastructures et du réseau de distribution.

- **La capacité de la clientèle à payer le prix**

La politique de prix de l'eau de 1982, encore en vigueur de nos jours, était inspirée de la doctrine socialiste²² qui privilégiait l'atteinte des objectifs sociaux²³, aux mépris de la vérité des prix, des grands consommateurs et donc de la rentabilité de l'entreprise chargée de la fourniture du bien.

Ainsi, dans la perspective de restructuration de la SNDE, il est donc possible de mettre en place de nouveaux mécanismes de prix pouvant garantir la rentabilité ou tout au moins l'équilibre financier du sous secteur.

Cette préoccupation doit restée constante même en zone rurale, aux fins de garantir une exploitation efficace et efficiente des infrastructures d'eau potable.

- **La nécessité d'un équilibre de gestion pour l'entreprise**

A partir du moment où les conditions d'exploitation et de fourniture d'eau devront être revues, de manière à garantir l'accessibilité de tous à cette ressource, il est donc nécessaire d'accepter les réformes en profondeur, touchant principalement les charges de fonctionnement, aux fins de libérer plus de ressources à l'investissement et à la croissance des activités de production et de distribution, dans un contexte de marché (marché pourtant en pleine croissance et qui pourrait naturellement être rémunérateur).

Aussi pour en être plus convaincu, il paraît opportun de le justifier par certaines données fournies par la SNDE (en se référant précisément à la zone urbaine).

1-1- LES PRINCIPAUX PARAMETRES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE EN ZONE URBAINE

L'analyse concernant la zone urbaine va s'appuyer sur les données de la SNDE. Ces données devraient permettre de se faire une idée des coûts de production et des ressources générées par l'activité de fourniture d'eau dans cette zone, ainsi que les besoins potentiels en financement (réhabilitation, extension du réseau, production et distribution).

1-1-1- Les principaux indicateurs de gestion de la SNDE en zone urbaine

A partir des données comptables fournies par la Société Nationale de Distribution d'Eau, force est de constater que cette société d'Etat connaît des difficultés d'exploitation sans cesse croissante.

Ces difficultés se traduisent par une faible progression du chiffre d'affaires, du réseau de distribution, des branchements et du nombre des abonnés ; quand

²² La satisfaction des intérêts supérieurs des larges masses comptait avant celle de l'entreprise. Celle-ci pouvait faire de pertes, pourvue qu'elle soit en mesure de remplir sa mission sociale édictée par l'Etat.

²³ L'entreprise est d'abord au service du peuple et non le contraire. Une entreprise produisant un bien public devait d'abord répondre à des exigences de satisfaire les larges masses fondamentales au-delà du profit qui n'était qu'un objectif secondaire.

bien même, la capacité de production et de stockage, s'est nettement améliorée au cours de ces dernières années, particulièrement pour les localités ayant bénéficié de la municipalisation accélérée, instituée par le Gouvernement. Il s'agit de Pointe-Noire, Dolisie, Oyo, Impfondo et Owando.

A coté de ces agglomérations, Brazzaville présente une situation encore préoccupante avec un chiffre d'affaires en relatif recul ces dernières années, bien que sa marge brute cumulée est restée positive. Il convient de souligner ici que la Ville capitale (Brazzaville) représente pourtant le plus important marché de la société Nationale de Distribution d'Eau (du point de vue commercial), à partir du moment où près de 40% de la population totale du pays y réside.

Bref, la situation d'ensemble au niveau de l'exploitant²⁴ se caractérise par :

- *une faible progression du chiffre d'affaires, comparée à la croissance accélérée des charges d'exploitation* : la traduction la plus convaincante des difficultés de cette entreprise en matière d'exploitation, pourrait être perçue à travers la progression du chiffre d'affaires (à peine + 32,16% au cours de la période), comparée à celles des charges d'exploitation (+ 43,33%) au cours de ces mêmes années (cf tableau ci-dessous).
- *une faible progression du réseau de distribution, du nombre de branchements et d'abonnés, alors que la capacité de production et de stockage s'est améliorée*. En effet, comme énoncé dans la section 3 du premier chapitre, malgré l'existence d'une demande potentielle en constante progression, le réseau de distribution n'a que faiblement évolué ces dix dernières années (à peine + 18,5%). Il en est de même pour le nombre des branchements réalisés (+31,9%) ainsi que des abonnés (+27,6%).

A coté de ce constat, peu encourageant, se sont greffés d'autres problèmes de gestion qui méritent d'être surmontés, surtout :

➤ **Au plan organisationnel**

- ✓ L'absence de stratégie et de plan d'actions spécifiques ayant pour conséquence majeure, l'interruption des appuis financiers et techniques des partenaires au développement depuis plus de dix ans ;
- ✓ La faiblesse des capacités opérationnelles de la SNDE ;
- ✓ La forte proportion d'abonnés non facturés et de factures non recouvrées ;
- ✓ L'absence de modèle économique dont une politique tarifaire nationale susceptible de garantir l'équilibre financier de l'exploitant;
- ✓ L'absence de cadre contractuel de gestion de service Etat-SNDE ainsi que des indicateurs de performance nécessaires au suivi et à l'évaluation de la gestion opérationnelle du service.

²⁴ Il s'agit ici de la Société Nationale de Distribution d'Eau, exploitant ou opérateur unique pour l'instant.

➤ **Au plan technique :**

- ✓ La vétusté des installations d'exploitation pour la production et la distribution de l'eau et la faible capacité de production ;
- ✓ L'absence de comptage tant au niveau de la production et du stockage qu'au niveau de la distribution ;
- ✓ L'absence de politique de renouvellement des équipements ;
- ✓ La faible capacité d'entretien des installations existantes ;
- ✓ Le faible du taux d'accès (des ménages) à l'eau potable, particulièrement en zone périurbaine avec pour cause, la faible dotation en infrastructure de distribution, consécutive à la forte urbanisation (non maîtrisée) des grandes agglomérations du pays ;
- ✓ Le faible taux d'évolution des abonnés.

A la lecture du tableau 10 qui suit, des indications utiles peuvent être tirées, au sujet de la taille des villes et la définition des seuils critiques d'exploitation pouvant permettre de rentabiliser l'activité de fourniture d'eau potable dans certaines agglomérations du pays.

Ces principales indications orienteront sans nul doute le choix du décideur public²⁵ dans les clauses contractuelles à inclure, chaque fois que de besoin, dans les futurs contrats de concession ou d'affermage qui seront négociés avec la SNDE elle-même ou avec les opérateurs privés soumissionnaires.

²⁵ La loi N°13-2003 du 10 avril portant code de l'eau prévoit en son article 51 : ... de faire assurer le service public de l'eau dans les conditions de nature à favoriser le recours à l'initiative privée et l'instauration d'un régime de concurrence.

Tableau N° 10 : Evolution du chiffre d'affaires et des principales charges de gestion au cours des dernières années.

Année	DIRECTIONS											
	Générale		DD B/ville		DD Pointe Noire		DD Dolisie		DD Oyo		Total	
	chiffre d'affaires	Charges de gestion	Chiffre d'affaires	charges de gestion	Chiffre d'affaires	charges de gestion	chiffre d'affaires	Charges de gestion	chiffre d'affaires	charges de gestion	chiffre d'affaires	charges de gestion
2000	963 413	1 532 593	2 568 229	2 553 223	1 745 216	1 000 156	148 218	558 780	84 356	284 697	5 509 432	5 929 449
2001	1 061 805	1 542 623	3 180 162	2 820 170	1 932 203	1 211 226	264 297	635 602	61 936	333 198	6 500 403	6 542 819
2002	833 945	1 551 510	3 072 412	2 726 299	2 312 741	1 352 017	355 819	667 149	57 676	364 636	6 632 593	6 661 611
2003	786 033	1 597 038	2 592 312	2 600 729	1 522 120	1 302 085	171 236	634 000	36 597	363 592	5 108 298	6 497 444
2004	1 083 437	1 734 475	2 377 275	2 331 260	1 704 893	1 671 888	272 413	622 674	54 916	296 380	5 492 934	6 656 677
2005	989 509	2 003 712	2 535 181	2 599 826	1 939 897	1 786 484	282 653	760 380	57 434	366 848	5 804 674	7 517 250
2006	980 300	2 828 028	2 860 039	2 899 199	2 352 933	1 697 977	365 822	624 770	57 086	401 442	6 616 180	8 451 416
2007	797 473	2 423 551	3 461 632	2 988 595	2 431 700	1 811 755	455 885	632 297	96 194	368 413	7 242 884	8 224 611
2008	1 271 261	2 593 760	3 179 163	3 067 066	2 303 246	1 715 616	454 738	735 250	73 363	387 153	7 281 771	8 498 845
Total cumulé	8 767 176	17 807 290	25 826 405	24 586 367	18 244 949	13 549 204	2 771 081	5 870 902	579 558	3 166 359	56 189 169	64 980 122

Source : SNDE

Tableau N° 11 : Les principaux indicateurs d'exploitation de la SNDE en 2008

Désignation	Produits d'exploitation	Désignation	Charges d'exploitation	Désignation	Investissements réalisés
Vente	7 281 774 735	Achats de stocks	1 822 978 117	Charges immobilisés	0
Subventions	0	Transport	119 976 441	Immobilisations incorporelles	76 439 675
Production immobilisée	293 726 320	Services extérieurs A	155 167 483	Terrains	7 500 000
Autres produits	248 418 345	Services extérieurs B	715 255 027	Bâtiments installations et agences	588 643 009
Revenus financiers	0	Impôts et taxes	249 234 190	Matériel	481 919 568
		Autres charges	11 195 000	Dépôts et cautionnement	1 276 000
		Charges de personnel	3 933 302 670		
		Frais financiers	32 528 759		
		Dotation aux amortissements	1 459 209 388		
Total	7 823 919 400	Total	8 498 847 075	Total	1 155 778 252

Source : SNDE

Ainsi donc, sur la base des données contenues dans le tableau N°10, il n'y a pas de doute à constater que :

- les charges d'exploitation cumulées de ces dernières années, qui sont de l'ordre de 64 980 122 000 F CFA, absorbent la totalité des chiffres d'affaires de la période, qui n'est que de 56 189 169 000 F CFA ;
- Les deux zones d'exploitation d'Oyo et de Dolisie réalisent des chiffres d'affaires strictement inférieurs à leur charge de gestion;
- Les charges cumulées de gestion de la seule Direction Générale représentent 27,40% des charges cumulées de la période et absorbent 31,70% du chiffre d'affaires de la même période.

Seules, les villes de Pointe-noire et de Brazzaville réussissent à dégager des marges brutes cumulées positives.

Par ailleurs, sur la base des estimations faites par la Direction Générale de l'Economie, la SNDE et autres producteurs ne couvriraient que 47% des besoins en eau des populations urbaines.

Il apparaît donc que 53% de la population urbaine congolaise n'a pas accès à l'eau potable. Ce qui représente une demande importante non satisfaite. Jusqu'en 2008, le réseau SNDE n'était que de 2 270 070 mètres linéaires et le nombre de branchements réalisés n'était que de 118 296 (branchements).

Ce qui dénote, à tout point de vue, une faible extension du réseau de distribution, un faible nombre de branchements et d'abonnés. A cela, s'ajoute une faible capacité de production, puisque qu'en 2008, la production pour l'ensemble du réseau national ne s'élevait qu'à 43 883 m³ d'eau, alors que les pertes d'eau dans le réseau étaient estimées à 30%.

Il convient de relever aussi que le chiffre d'affaires réalisé était de 7 281 771 735 F CFA. Un chiffre d'affaires qui mérite d'être rapporté aux charges de la structure, pour comprendre les difficultés qu'éprouve la SNDE à accomplir sa mission de service public, de fourniture d'eau potable en zone urbaine et dans les principaux centres secondaires du pays.

Pour étayer davantage ces propos, une analyse succincte des principaux paramètres de gestion (en se référant particulièrement à l'année 2008) pourrait aider à mieux circonscrire le problème, particulièrement au niveau de cette entreprise (cf tableau N°11- présenté ci-dessus).

Ainsi, en prenant comme référence à l'année 2008, il apparaît que les encaissements au titre de cet exercice étaient de 6 784 028 000 F CFA, représentant un taux de recouvrement de 93,16%. Les charges de personnel représentent 3 033 302 670 F CFA soit 41,65% du chiffre d'affaires, Les achats de matières et fournitures nécessaires à l'exploitation revenaient à 1 882 978 117 F CFA soit 25,85% du chiffre d'affaires et les investissements 1 155 778 252 F CFA soit 15,87% du chiffre d'affaires.

Au regard de ces paramètres de gestion, il est possible de tirer quelques enseignements, à partir de la structure des charges de l'entreprise : la masse salariale est le poste le plus important et qui dépasse le seuil fatidique des 30%, à cela, il convient de souligner le faible niveau d'investissement 15,87% dans un réseau où les fuites d'eau représentent 30% dont près de 53% de la demande est restée satisfaite.

Les produits d'exploitation ne sont que de 7 823 919 400 F CFA alors que les charges d'exploitation sont de 8 498 847 075 F CFA. Ce qui veut dire que l'activité de production et de distribution d'eau réalisée par la SNDE n'est pas soutenable par elle-même. La société d'Etat déficitaire, ne peut satisfaire la demande de sa clientèle présente et future, sans l'apport de L'Etat (subvention) ou des bailleurs de fonds (dans le cadre de l'appui au secteur).

Il serait donc difficile pour l'Etat Congolais, bien que bénéficiant de l'appui des partenaires techniques et financiers extérieurs, d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement qu'il s'est fixé car, comme le montre les données de l'année 2008, la SNDE n'est donc pas en mesure d'assurer la réhabilitation de son réseau, ni même d'en assurer l'extension, puisque le niveau des investissements, au titre du matériel au cours de l'année (sous examen) n'est que 481 919 568 F CFA (représentant à peine 41,69% des investissements globaux réalisés par l'entreprise).

En situation normale d'exploitation, cette entreprise devrait consacrer plus de ressources à la réhabilitation du réseau et à son extension.

Par ailleurs, le niveau des investissements en matériel est de très loin, inférieur à celui des amortissements (à peine 33,02%). L'exploitation de la SNDE est donc déficitaire. Ce qui explique les énormes difficultés qu'éprouve cette société à garantir une production régulière de l'eau potable²⁶ dans les principaux centres urbains du pays.

A partir du moment où le taux d'accès de la population à l'eau potable, (en zone urbaine) n'est que de 47%, il pourrait être envisagé le doublement de la production et du réseau de distribution d'eau. Ce qui garantirait au moins, le doublement du chiffre d'affaires²⁷.

Pour l'instant, au regard des paramètres de gestion supra présentés, la SNDE est dans l'incapacité de soutenir son effort de développement sans l'appui de l'Etat et des bailleurs de fonds.

Du point de vue des perspectives, il apparaît donc très clairement que la SNDE, ne pourra assumer seule les objectifs du millénaire pour le développement dans le secteur de l'eau sans l'implication de l'Etat et des bailleurs de fonds.

1-1-2 Autres indications sur la production d'eau potable en zone urbaine et péri urbaine

La faible production et distribution d'eau en zone urbaine a justifié ces dernières années, l'émergence de nouveaux producteurs en zone urbaine et péri urbaine. Cette production d'eau se réalise par voie de forage dont la

²⁶ En l'absence d'une comptabilité analytique tenue permanemment, il nous serait difficile de reproduire l'évolution du coût de production du m³ d'eau à la SNDE.

²⁷ Le doublement de la production et du réseau améliorerait l'accès des citoyens et des péri urbains à l'eau potable pour le rapprocher des 100%. Ce doublement aurait aussi pour conséquence l'amélioration de la situation économique et la financière de l'entreprise, grâce aux économies d'échelle à réaliser dans la production et la distribution.

qualité pour l'instant n'est pas soumise à un contrôle régulier. La tarification est libre, et atteint 2000 F CFA/m³.

D'autres opérateurs privés se sont équipés de véhicules pour une livraison à domicile dont le prix des 10m³ varie de 20 000 F CFA à 40 000 F CFA selon la distance et le type d'eau vendu (pour la consommation humaine ou pour les travaux de construction).

Toutefois, cette production et ces livraisons de circonstance sont limitées à la sphère des quartiers souvent dépourvus d'eau de la SNDE.

Il convient de rappeler que la production et la livraison sont réglementées par le code de l'eau. Ainsi, la création de l'Organe de Régulation du Secteur de l'Eau devrait en garantir une stricte réglementation (tant du point de vue de la qualité que du prix au consommateur) sur la base des prescriptions du code déjà cité.

1-2- LES PARAMETRES DE REFERENCE DANS LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE EN ZONE RURALE

L'analyse concernant la zone rurale n'a pour références disponibles que les quelques programmes et projets en coopération, menés par le pays avec des partenaires étrangers (Coopération bilatérale Allemande et japonaise, Agences du système des Nations Unies, Ong internationales).

Cette analyse manque de paramètres précis par rapport au passé récent, du fait :

- de l'absence de politique de l'Etat dans le sous secteur, jusqu'à un passé récent ;
- de la non prise en compte par l'Etat et les autres bailleurs de fonds, de l'espace rural comme zone d'aménagement et économique d'un mieux vivre, pourtant vitale à toute nation²⁸.

Quelques actions sporadiques ont pu être menées par l'Etat, ayant permis de réaliser quelques infrastructures en eau, parmi lesquelles, des impluviums, quelques forages et puits aménagés.

Il s'agit ici des 30 minis adductions d'eau, 358 forages et puits équipés, 131 citernes et impluviums et 136 sources aménagées qui existent actuellement dans un contexte où, sur les 4262 villages recensés dans le pays, à peine 655 disposent d'ouvrages d'eau ; ce qui ne représente que près de 15% des villages du pays²⁹.

Même ces quelques ouvrages cités ci-dessus ne sont, pour la plupart, que le fruit de travaux réalisés par les Agences de coopération bilatérale (GTZ et JICA) menés pendant les années quatre vingt et quatre-vingt dix et par les Agences du Système des Nations Unies (UNICEF, OMS, PNUD,...) ainsi que par certaines Ongs internationales telles le CICR, ACF, MSF, ... dans le cadre des actions humanitaires post-conflit.

Dans la perspective du désengagement de l'Etat et de la redéfinition du rôle de celui-ci, dans le secteur de l'eau, la création de l'ANHYP vient combler les

²⁸ En effet la zone rurale étant le creuset de la production primaire nationale, le développement de l'hydraulique en milieu rural aurait eu des conséquences positives sur la production nationale particulièrement dans ce secteur.

²⁹ Mise à part les infrastructures en eau non réhabilitées ou non entretenues, le taux d'accès à l'eau potable de 11% de la population rurale paraît tout à fait fondé et justifié.

lacunes des politiques publiques car celle-ci va servir de cadre de mise en œuvre des programmes et projets du Gouvernement, devant permettre de combler l'énorme déficit de production et de distribution d'eau potable en zone rurale.

1-2-1- Les principaux indicateurs en matière de fourniture d'eau potable en zone rurale

A partir de la situation spécifique du sous secteur, quelques éléments peuvent servir d'indicateurs en matière de fourniture d'eau potable en zone rurale.

Ceux-ci découlent pour l'essentiel de l'expérience de terrain, menée par plusieurs agences bilatérales et multilatérales au Congo.

- Selon la GTZ, le forage et la pose d'une pompe manuelle revient à environ 2 500 000 F CFA ;
- Le Projet JICA estimait l'installation d'une pompe manuelle à 1 800 000 F CFA.
- Selon les Agences du Système des Nations Unies qui ont également exploité pour partie les travaux de terrain ou de forage réalisés par ces deux agences, surtout en période post-conflit, le coût de l'installation d'une pompe India Mark 2, revenait à 2 800 000 F CFA en zone déjà forée et à 4 350 000 F CFA lorsqu'il faut forer, aménager et installer une pompe manuelle de même marque ;
- Sur la base des travaux menés sur le terrain par des agences d'exécution comme le CREPA ou FORECO, il est possible de construire un forage et aménager une sortie convenable d'eau moyennant 5 600 000 F CFA.

Il revient donc à retenir au regard des informations fournies par ces différentes agences d'exécution et institutions, ce qui suit :

- ✓ les coûts de production d'un ouvrage d'eau potable reste très variables,
- ✓ le contrôle de la qualité est absent et la population se confie pour l'essentiel à quelques règles d'hygiène édictée par le constructeur,
- ✓ Le manque de suivi et d'évaluation des ouvrages réalisés explique pour partie, le fait que près de la moitié des fontaines publiques installées sont aujourd'hui hors d'usage. Ce qui amoindrit au net, la couverture effective en eau. Le taux d'accès à l'eau potable de la population en zone rurale est donc proche des 11%.

1-2-2- Rôle de L'Agence Nationale de l'Hydraulique Rurale³⁰

L'ANHYR est la seule agence d'Etat qui, une fois rendue opérationnelle, devra atteindre l'objectif d'accès à l'eau potable pour 75% de la population des zones rurales d'ici à l'an 2015.

³⁰ La loi N° 38-2008 du 31 décembre 2008 crée l'Agence Nationale de l'Hydraulique rurale chargée de promouvoir l'hydraulique en milieu rural et assurer pendant la période transitoire la gestion des centres ruraux. Par ailleurs, l'arrêté N° 3135 du 12 Mai 2009 a fixé le périmètre affecté à la SNDE et celui affecté à l'ANHYR.

Il n'en demeure pas moins vrai que les programmes de construction des infrastructures d'eau et d'encadrement des communautés rurales bénéficiaires, impliquées dans la gestion des points d'eau sera essentiel, (à travers les comités de gestion des points d'eau), si l'on veut atteindre l'objectif sus mentionné car au quotidien, il faudra davantage des communautés conscientes et responsables et qui soient en mesure de prendre en charge le fonctionnement et l'utilisation rationnelle de leur ouvrage, ainsi que dans l'application des mécanismes permettant le recouvrement des coûts, nécessaires au bon fonctionnement et à la pérennisation des ouvrages.

Il convient enfin de rappeler ici que l'ANHYP a entre autres missions, la gestion et l'exploitation provisoire des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable dans les centres ruraux au cours de la période 2009-2011. Elle devra assurer le transfert progressif de l'exploitation des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable des centres ruraux de l'ANHYP aux collectivités locales à partir de 2012 et faire la promotion des technologies appropriées ainsi que l'approche participative à travers des actions d'information, d'éducation et de communication (IEC). Elle devra enfin, intégrer les différents critères de rentabilité économique et financière dans la préparation et l'exécution des projets, en vue d'en garantir la viabilité.

La prise en compte de ces différentes missions et programmes est tributaire de l'allocation des moyens financiers qui seront mis à la disposition de l'agence, essentiellement par les pouvoirs publics, à partir du moment où les mécanismes de collecte de fonds prévus dans le code de l'eau ne sont pas encore rentrés en vigueur.

L'appui des partenaires techniques et financiers (bilatéraux et multilatéraux) devra également être sollicité, en vue d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, particulièrement dans ce sous secteur.

1-3- LES AUTRES RESSOURCES GENEREES PAR L'EAU POTABLE

L'eau pouvait générer des ressources significatives si celle-ci venait à connaître d'autres utilisations plus rémunératrices.

Dans le contexte congolais, bien que ne disposant pas d'une grande capacité de prélèvement d'eau potable, deux nouveaux opérateurs privés sont venus sur le marché des eaux minérales et de source.

Actuellement trois sociétés privées se partagent le marché national des eaux minérales et de source, estimé à 30.000.000 litres en 2006. Il s'agit précisément de SN PLASCO de Pointe-Noire, RAGEC de Brazzaville et de NG Entreprise d'OYO. Avec l'arrivée sur le marché de ces deux derniers en 2005 et en 2006, la production nationale, en forte progression, est passée de 3.874.716 litres en 2000 à 19.839.058 litres en 2006.

Le marché national de l'eau potable pourrait être porté à plus du double, ce qui améliorerait à n'en point douter, la rentabilité de ces entreprises. En améliorant leur condition d'exploitation et en développant des économies d'échelle, ces sociétés bien que positionnées dans un segment qui leur est propre, concourir à réduire les insuffisances locales de la SNDE et pourraient

s'ouvrir des opportunités importantes en matière d'exportation, pourvu que le prix du produit soit revu à la baisse³¹.

En effet le prix moyen (au détail) du litre d'eau est à 300 F CFA. Bien que des progrès significatifs ont été observés en termes de réduction du prix du produit sur le marché ces dernières années³², il n'en demeure pas moins vrai, que selon la qualité et la classification des eaux vendues sur les marchés internationaux, les entreprises congolaises gagneraient des parts significatives de marché si le prix pouvait être ramené proche de la moitié du prix actuel.

Par ailleurs, au-delà des consommations classiques, il convient de signaler en perspective, une hausse de la consommation d'eau à des fins industrielles qui pourrait inciter les producteurs d'eau à augmenter leur capacité de production se traduisant en des besoins de financement additionnels.

Toujours dans le pays, la filière agro alimentaire pourrait être amenée à consommer d'avantage d'eau au cours des prochaines années dans le cadre du développement de leurs activités, il s'agit notamment:

1-3-1- La production de bières

Les bières sont produites sur deux sites (Pointe-Noire et Brazzaville) par les Brasseries du Congo (BRASCO) à partir des matières premières et autres intrants importés. La production totale est passée de 525.769 hectolitres en 2000 à 742.063 hectolitres en 2005. Celle-ci pourrait continuer à croître dans les prochaines années et se traduire en une demande additionnelle d'eau potable.

Il en est de même pour la production de boissons gazeuses qui, outre les brasseries du Congo, sont aussi produites par les Boissons Africaines de Brazzaville (BAB), implantée à Brazzaville. En 2000 et 2005 la production a été respectivement de 283.115 hectolitres et 410.275 hectolitres. La production de BRASCO représente près de 90% de la production nationale. Elles sont produites à partir des concentrés de jus importés. Celle-ci pourrait également continuer à croître dans les prochaines années et se traduire par une demande additionnelle d'eau potable ;

1-3-2-La préparation des produits à base de lait

Ces produits sont fabriqués à partir du lait en poudre importé par les sociétés FPLA, SAMO à Pointe-Noire, et FPLA à Brazzaville. De 43,3 tonnes en 2000, la production est passée à environ 100 tonnes en 2005. Le marché de ce produit en pleine extension peut être aujourd'hui estimé à 500 tonnes.

Il en est de même pour la production des yaourts qui était de 6.058.558 pots de 125 ml en 2005 contre 3.464.000 en 2000 pour une demande du marché estimée à 10.000.000 de pots en 2005. Produits à partir du lait séché importé, cette production a été essentiellement l'œuvre de quatre sociétés : FPLA, Laiterie Auguste, DJINO, CONGO-LAIT, SAMO à Pointe-Noire, FPLA, SELE, CONGO-LAIT à Brazzaville.

1-4- LES AUTRES RESSOURCES GENEREES PAR L'EAU EN GENERAL

³¹ Les producteurs congolais se garantiraient une marge de compétitivité significative (compétitivité prix) sur les marchés internationaux s'ils pourraient être capables de ramener le prix du litre d'eau à 150 F CFA.

³² Le prix du litre en position de monopole était de 500F, il est passé à 300F avec l'entrée sur le marché de deux nouveaux opérateurs.

L'eau étant une ressource naturelle, sa préservation, son utilisation et son usage devrait générer des ressources conséquentes à l'économie, notamment dans la production de l'électricité ainsi dans les multiples usages et utilisations dont elle peut faire l'objet.

1-4-1- La production de l'électricité

Au Congo, la ressource en eau n'a été exploitée que sur le cours de deux rivières (le Djoué et la Bouenza), ayant permis la construction de deux barrages hydroélectriques d'une capacité inférieure à 100 MW pour les deux réunis. Il convient toutefois de souligner, la construction d'une troisième retenue d'eau sur la rivière Lefini à Imboulou, à des fins de production électrique, d'une capacité estimée de 125MW. Toutefois, il se pose un problème d'exploitation optimale des infrastructures existantes, puisque :

- ✓ les deux premiers barrages construits, posent un problème de régularisation et d'aménagement de leur lit en amont, au point où la production (en MW) tirée de ces infrastructures hydroélectriques est toujours restée en deçà des capacités installées (sauf exceptionnellement lors de la remontée des eaux, limitée à certaines périodes de la saison de pluies). A titre d'illustration, le barrage de Moukoulou dont la capacité installée est de 74MW, tombe jusqu'à 28 MW au mois de septembre (pendant la saison sèche). Ce qui souvent cause un gros déficit énergétique pour les industries et la consommation domestique ;
- ✓ Ces mêmes infrastructures ne sont pas correctement valorisées en aval, puisqu'elles pouvaient concourir à satisfaire les besoins potentiels de l'agriculture et de l'élevage.

Ainsi, la sous exploitation des capacités hydroélectriques potentielles du pays, mais également de la faible utilisation de cette ressource en aval des barrages construits ne permettent pas de valoriser au mieux, cette ressource naturelle, génératrice pourtant génératrice de valeur ajoutée à l'économie.

1-4-2- La production agricole et agro pastorale

Concernant la production agricole et agropastorale, il convient de souligner que disposant de près de 10 millions d'Ha de terres arables, le pays :

- ✓ devrait développer une grande variété de cultures équatoriales et tropicales et la ressource en eau n'en ferait point défaut ;
- ✓ devrait garantir des productions saisonnières pendant toute l'année, grâce sa position à cheval sur l'équateur et disposant d'une hydrographie dense à travers tout le territoire;
- ✓ gagnerait à développer une agriculture irriguée, permettant d'augmenter les rendements à l'hectare et contribuer à la réduction des déficits agroalimentaires dans le pays.

Par ailleurs il convient de noter que ces dernières années, plusieurs firmes multinationales de l'agroalimentaire, s'intéressent à prendre des terres

congolaises en concession, pour le développement des cultures sur des grandes superficies³³. Si ces demandes venaient à se confirmer au cours des prochaines années, l'on devrait s'attendre à une utilisation, sinon une consommation significative de la ressource en eau.

En admettant la validité de cette hypothèse, plus que probable, il est donc utile de prévoir une utilisation importante de l'eau, au cours des prochaines années, tout au moins, à des fins agricoles et agropastorales. Mais comme l'agriculture irriguée sur des grandes surfaces et pour certaines cultures, pourra justifier l'emploi de certains pesticides, nécessaires à la croissance des plantes, pouvant avoir aussi des effets de contaminations de la nappe phréatique et des eaux de surface, il serait donc intéressant de décliner, sur la base du code de l'eau déjà promulgué et en vigueur, une réglementation spécifique en matière de prélèvements, d'utilisations et des usages possibles de cette ressource, pour créer non seulement de la valeur, mais garantir aussi la qualité, et l'utilisation rationnelle et non préjudiciable de cette ressource.

L'application stricte de la réglementation pourrait garantir des ressources significatives au financement du secteur de l'eau.

A coté des secteurs agricole et d'élevage qui sont des potentiels gros consommateurs de cette ressource, il serait aussi intéressant de souligner l'importance de l'eau des rivières et des fleuves pour la reproduction halieutique, en matière de navigation et dans la promotion des loisirs.

1-4-3-l'eau pour la pêche et le développement halieutique

L'espèce halieutique trouve sa raison de vie dans l'eau. Une eau polluée empêche une reproduction saine et diversifiée de la faune et de la flore aquatique. Ces dernières années, l'activité de pêche est devenue de moins en moins rentable, car l'introduction des méthodes de capture peu orthodoxes (empoisonnement des cours d'eau, utilisation des grenades, non adaptation de moyens de capture, etc.) ont conduit à une destruction significative de la faune, à une réduction des captures et donc à un appauvrissement des actifs de la pêche.

Une meilleure protection de la ressource en eau est le gage d'une reproduction saine des espèces halieutiques, source d'enrichissement des actifs du secteur de la pêche, dans le cadre d'une exploitation rationnelle et pérenne de la ressource.

1-4-4-La promotion de la navigation et des loisirs,

L'eau étant une ressource naturelle, sa préservation, son utilisation et ses usages optimaux devraient aussi garantir le développement du trafic fluvial et la promotion du tourisme.

³³ Il convient de souligner que malgré ses atouts à cheval sur l'équateur et disposant de près de 10 millions d'hectares de terres arables, le Congo n'en exploite qu'à peine 2% de celles-ci. Par ailleurs le déficit agroalimentaire national est si important que le pays importe chaque année plus de 120 milliards F CFA de denrées alimentaires.

En effet, le Congo, comme énoncé plus haut, dispose d'un réseau hydrographique dense³⁴ qu'il se partage en partie, avec certains pays de la sous région. Aussi pour en garantir la navigabilité, un entretien du réseau est donc nécessaire, pour que la ressource en eau apporte ce support nécessaire au développement du transport et tourisme dans le pays.

1-5- LA QUESTION DE L'ASSAINISSEMENT

Comme évoqué dans le deuxième chapitre, les projets d'assainissement cherchent à garantir l'évacuation sans danger des déchets solides et liquides et à promouvoir des mesures d'hygiène efficace. Or il est clair que dès que l'on introduit l'eau courante dans une communauté, il faut se préoccuper de l'évacuation des eaux usées. Mais devant un cadre institutionnel se traduisant par un chevauchement des rôles et en l'absence de coordination des options, il y a donc nécessité d'élaborer une réglementation et une politique propre au sous secteur de l'assainissement, surtout dans une situation préoccupante, marquée par :

- des eaux usées provenant des unités industrielles, des principaux établissements hôteliers et des principaux centres hospitaliers qui sont rejetées sans traitement dans le milieu naturel, parce que les stations d'épuration, lorsqu'elles existent, sont hors d'usage depuis de nombreuses années ;
- des eaux usées ménagères qui sont rejetées essentiellement dans la cour et sur des voies publiques, et seulement 14% des ménages rejettent leurs effluents dans un dispositif de type puisard ;
- un taux d'accès à l'assainissement individuel urbain adéquat de l'ordre de 10,5 %. Avec une écrasante majorité de latrines non conventionnelles (89,5%) ;
- des eaux pluviales qui ruissellent pendant toute la saison (9/12mois) et qui constituent un des problèmes majeurs des principales agglomérations du pays, compte tenu de l'insuffisance et de l'état défectueux du réseau de drainage ;
- une dégradation des sites urbains des principales villes du pays par l'érosion hydrique qui ne cesse de prendre des proportions inquiétantes avec un impact prononcé sur les réseaux de distribution d'eau potable, le transport et l'habitat ;
- des inondations fréquentes dans certains quartiers de Brazzaville, au regard de la topographie des terrains et de la faible profondeur de la nappe phréatique ;
- un niveau de collecte des ordures ménagères très faible dans les principaux centres urbains du pays, en particulier à Brazzaville et à Pointe-Noire où moins 5% des ordures produites sont évacuées ;

³⁴ Le Congo dispose d'un réseau hydrographique fluvial navigable de près de 2 000 km, mais qui nécessite un entretien permanent.

Ainsi conviendrait-il de reconnaître que beaucoup reste à faire, et les besoins en financement ne pourraient être très importants.

En l'absence de politique et d'institution leader dans le sous secteur, il serait hasardeux, en l'état actuel des choses, de faire des estimations crédibles des besoins en financement, pour ce sous secteur.

Section 2 : LES BESOINS EN FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

La situation des sous secteurs, telle que présentée dans la première section révèle au grand jour, les besoins potentiels de financement nécessaires aux principaux sous secteurs. Toutefois, au regard des précédents développements faits, il apparaît de toute évidence que les besoins pressants à satisfaire dans le pays peuvent être reconduits principalement :

- à des fins domestiques,
- à des fins de soutien à l'activité économique nationale et au développement des affaires ;
- et à des fins de régulation du secteur.

Dans le contexte du pays, il est question de faire un inventaire des besoins potentiels (peut être pas exhaustif) qui recense les principales utilisations possibles pouvant justifier une demande solvable de la part du marché et par conséquent des financements.

2-1- LES BESOINS DE FINANCEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION D'EAU A DES FINS DOMESTIQUES

Parmi les besoins à des fins domestiques, à prendre en ligne de compte, il faut retenir ceux inventoriés dans les zones urbaines et rurales en général, mais aussi ceux recensés à des fins de Réhabilitation de l'existant, de développement des capacités de production et de stockage, d'extension des réseaux, ainsi que ceux pouvant permettre d'augmenter le nombre de branchements et d'abonnés.

2-1-1 les besoins de financement de la production et de la distribution d'eau dans les zones urbaines

En raison d'une part de l'extension des villes et de l'augmentation de la population ainsi que des besoins croissants en eau dans les zones urbaines, et au regard d'autre part des principaux indicateurs de gestion présentés plus haut pour la SNDE, il apparaît de manière patente et irréfutable qu'une très forte demande n'est pas satisfaite et que l'entreprise d'Etat n'est plus en mesure de satisfaire régulièrement la demande, comme elle n'est plus en mesure d'assurer le développement de son réseau.

Exception faite pour Brazzaville et Pointe-Noire, les localités qui ont connu la municipalisation accélérée disposent de SAEP relativement fonctionnel, même si l'extension des réseaux reste encore l'un des défis à relever.

A partir du moment où la production comme la distribution est généralement défaillante, il est donc urgent de renforcer les dispositifs de production et de distribution particulièrement à Brazzaville et à Pointe-Noire. Ce qui nécessite

des investissements importants, investissements dont la SNDE, ne serait pas en mesure de réaliser par elle-même.

Dans ce sens, l'Etat et les bailleurs de fonds sont interpellés pour le financement de la remise à niveau de l'ensemble du dispositif (construction des SAEP, réhabilitation et extension des réseaux, modernisation des équipements de production et de distribution de l'eau).

Les principaux investissements réalisés au cours de ces dernières années l'ont été essentiellement sur le budget de l'Etat au titre des dotations initiales ou de réhabilitation de l'existant.

Dans les prochaines années, l'Etat va poursuivre ces efforts dans le cadre du financement de la Politique Nationale de l'Eau et Assainissement (PNEA) qui va nécessiter la contribution des autres parties prenantes (bailleurs de fonds - secteur privé) dans cette perspective et pour ce faire :

- l'Etat continuera le financement des infrastructures à travers des prêts négociés et rétrocédés aux organes de développement du secteur ;
- Les bailleurs de fonds seront sollicités pour le financement des infrastructures ;
- Le secteur privé national sera mis à contribution dans le financement du secteur de l'eau et l'assainissement ;
- Les usagers interviendront dans le raccordement au réseau de distribution.

Ce nouveau recadrage des interventions permettra le développement de nouveaux partenariats, pouvant générer des synergies, mais surtout des nouvelles opportunités d'affaire dans le secteur.

2-1-2- les besoins de financement des systèmes d'alimentation en eau potable dans les zones rurales

N'ayant pas connu un programme d'hydraulique villageoise au plan national, il serait difficile de disposer d'un inventaire exhaustif des besoins en infrastructure d'eau potable exprimés au niveau des communautés rurales.

La seule indication disponible est l'inventaire sommaire réalisé au niveau des différents villages du Congo. En effet, sur près de 4262 villages recensés, à peine 655 disposent d'ouvrages hydrauliques dont, 30 mini adductions d'eau, 358 forages et puits équipés, 131 citernes et impluviums, et 136 sources aménagées.

Ainsi, le besoin en infrastructure d'eau potable pourrait en toute vraisemblance, concerner les 3 607 villages restants. Or même les villages pourvus en infrastructures d'eau potable ne disposent pas toujours des installations crédibles pouvant garantir l'accès à l'eau potable pendant toute l'année. Souvent, la faible appropriation des ouvrages par les communautés bénéficiaires laisse présager qu'un nombre important de ces ouvrages n'est pas entretenu ou n'est plus fonctionnel. Ce qui ramènerait le taux d'accès à l'eau potable dans les zones rurales à un taux proche de 10%. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les futurs projets de construction des ouvrages d'eau potable en zone rurale devraient intégrer la dimension « appropriation » par la communauté desdits ouvrages, pour non seulement

développer les capacités desdites communautés en matière de gestion de la ressource « eau », mais également pour les rendre plus responsable de la qualité de l'eau qu'elles consomment et dans l'entretien de cette infrastructure d'eau.

L'objectif d'atteindre un taux d'accès à l'eau potable de 75% relève d'une priorité nationale. Les modalités de financement des actions permettant d'atteindre ledit objectif doivent relever des politiques de mobilisation des fonds au niveau national (ressources internes) et international.

Il convient de rappeler que les sources de financement de l'atteinte des OMD pour le Congo, en matière d'accès à l'eau potable, relève du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté négocié avec les institutions de Breton Wood et les partenaires au développement. Le concours des fonds PPTTE découlant des remises de dette pourrait également contribuer significativement à financer le secteur.

Toutefois, convient-il de souligner que les modalités de gestion et d'exploitation des ouvrages de production et d'adduction d'eau relèvent de la politique sectorielle du département ministériel qui lui fait une nette distinction entre les ouvrages en zone urbaine et ceux des zones rurales, tenant compte de la taille de la population desservie.

En outre, il convient de souligner que la mise en œuvre de la PNEA en milieu rural va solliciter, en plus des collectivités locales directement concernées, les bailleurs de fonds, la société civile et les établissements de micro finance sur la base d'un schéma gagnant gagnant tout en privilégiant le partenariat public privé dans le secteur.

Un organe approprié de financement du secteur est mis en place par l'Etat: Il s'agit du Fonds de Développement du Secteur de l'Eau (FDSE).

2-1-3- Les besoins de financement de la réhabilitation de l'existant

Il apparaît de toute évidence que les besoins en réhabilitation des unités de production et des ouvrages de stockage sont aussi importants et nécessitent des financements appropriés, à côté de nouvelles infrastructures à construire.

En effet, sur la base des dernières données disponibles (de 2008), il apparaît que :

- ✓ Pour les unités de production : sur les soixante huit (68) unités de production disponibles, soixante deux (62) sont en marche, une (1) est en arrêt et cinq (5) sont hors service ;
- ✓ Pour les ouvrages de stockage, sur les vingt neuf existants, vingt trois (23) sont en marche, six (6) sont en arrêt.

Un inventaire technique exhaustif devrait permettre d'évaluer correctement les besoins en financement pour lesdites réhabilitations : qu'ils s'agissent des unités de production ou des ouvrages de stockage en arrêt, ou hors service.

2-1-4- Les besoins de financement à des fins de développement des capacités de production et de stockage

Il est établi que les capacités actuelles de production et de stockage sont loin de couvrir les besoins en eau potable de la population des zones urbaines desservies par la Société Nationale de Distribution d'eau étant donné que la

capacité nominale des unités de production Q (m^3/h) n'est que de $8\,605\,m^3/h$ pour des ouvrages de stockage qui n'ont qu'une capacité de $34\,786\,m^3$. Il convient de rappeler qu'à côté de cela, bien des unités ou ouvrages sont, soit en arrêt, soit hors service ; réduisant *au net*, la capacité de production et de stockage³⁵.

Dans ce sens, pour satisfaire tant soit peu, et de manière permanente la population urbaine, il serait nécessaire de réhabiliter l'existant et de développer les capacités de production et de stockage des installations en eau potable des principaux centres urbains desservis par la SNDE.

2-1-5- Les besoins de financement à des fins d'extension des réseaux de distribution d'eau

A côté de l'insuffisance de production et des capacités de stockage d'eau, il a été aussi observé que les réseaux de distribution d'eau, dans les principales villes du Congo, notamment dans les deux principales villes ne se sont pas développés à un rythme élevé, et la couverture spatiale est restée très en deçà des attentes. Des quartiers entiers, à Brazzaville comme à Pointe-Noire, existent depuis plus d'une décennie et sont restés sans système d'adduction d'eau potable.

Dans la lettre de Politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement, document en discussion avec les partenaires³⁶, la longueur totale du réseau de Brazzaville est estimée à 1032 Km alors que celle de Pointe-Noire n'est que de 854 km.

Il y a lieu de combler cette lacune, en développant des réseaux décentralisés, surtout dans des villes à fort taux d'urbanisation comme Brazzaville et Pointe-Noire qui nécessitent des études spécifiques de réseau, aux fins d'en garantir une couverture et une distribution efficace et efficiente de la ressource³⁷.

2-1-6- Les besoins de financement à des fins d'augmentation du nombre de branchements et d'abonnés.

En zone urbaine, à peine 118 440 personnes sont abonnés pour une population urbaine de près de 1 796 400 habitants. Quelque soit la taille des ménages admise, il n'est pas admissible que le nombre des abonnés soit aussi faible. Dans ce sens, il serait intéressant d'étudier des modalités appropriées pouvant permettre d'augmenter le nombre des branchements et des abonnés.

Il convient de rappeler que le coût d'accès à un branchement semble prohibitif³⁸ même dans les quartiers desservis et couverts par la SNDE. En effet, dans les zones déjà couvertes par celle-ci, l'abaissement du coût du branchement aurait un impact significatif sur l'augmentation du nombre de clients directs.

Par ailleurs, un nouveau système de facturation devrait être étudié pour permettre d'améliorer le chiffre d'affaires et la rentabilité de l'activité, surtout dans des zones à forte densité de population (demande potentielle importante).

³⁵ Cf. Tableau sur l'évolution de la production d'eau potable présenté dans le chapitre précédent.

³⁶ Cf. Lettre de politique sectorielle de l'eau et assainissement – version révisée de Décembre 2009.

³⁷ La mise en œuvre de certains projets comme le PEDU devrait aider à combler cette lacune.

³⁸ Le coût du branchement SNDE est estimé à 150 000 F CFA.

2-2- LES BESOINS DE FINANCEMENT EN SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES AFFAIRES

2-2-1 Les besoins de financement en soutien à l'activité économique

A coté des besoins en financement aux fins de satisfaire la demande domestique, il convient de rappeler que la plus grande consommation de l'eau dans le pays serait normalement à des fins économiques. Mais Le faible développement de l'activité économique pour l'instant, justifie le faible niveau de consommation de l'eau, à des fins industrielles commerciales, agricoles etc.

Concernant les besoins en financement devant permettre de répondre aux sollicitations des activités industrielles et commerciales, bien que les besoins de consommation n'ont pas augmenté de façon significative ces dernières années, à cause du faible niveau d'industrialisation et de développement de l'activité commerciale nationale, les perspectives d'industrialisation *du Chemin d'avenir*³⁹ préconise l'industrialisation accélérée du pays. Ce qui devrait se traduire par une consommation accrue, pour l'instant non chiffrée, au regard des différents usages que les nouvelles industries pourraient occasionner.

2-2-2 Les besoins de financement pour le développement des affaires

Il est clairement établi que le Congo, en dehors des eaux de surface, dispose d'énormes potentialités d'eau à capter, à partir des sources ou des eaux souterraines à des fins d'embouteillage et de commercialisation sur le marché national et international.

Comme il a d'ailleurs été observé ces dernières années, au-delà des autres aspects liés à toute industrie, en termes de création d'emploi, l'arrivée de nouveaux opérateurs privés sur le marché des eaux (aujourd'hui à trois) a eu comme effets positifs:

- L'augmentation de la quantité d'eau produite et vendue sur le marché ;
- La baisse du prix du litre d'eau à la consommation.

Ces deux faits significatifs pourront justifier l'arrivée d'autres opérateurs dans ce segment de marché, étant donné que celui-ci est en pleine expansion.

Dans ce sens, il est envisageable de financements nouveaux visant soit l'augmentation de la capacité de production et donc de vente soit la construction de nouvelles unités industrielles de captage et d'embouteillage, avec des possibilités inestimées d'exportation.

2-2-3- Les besoins de financement des autres sous secteurs de l'eau

Les besoins de financement du secteur de l'eau, au-delà de la satisfaction des besoins domestiques, prend une dimension qui mérite d'être pris en compte particulièrement en ce qui concerne la production de l'électricité, la promotion de l'agriculture et de l'agropastorale, ainsi que dans la navigation fluviale et la promotion des loisirs.

³⁹Le Chemin d'avenir est l'intitulé du Projet de Société du Président en exercice du Congo

- **concernant la production de l'électricité**, le Congo connaît depuis près d'une décennie une pénurie en matière de production d'électricité. Sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur avoisine les 40%. Même la construction du barrage hydroélectrique d'Imboulou ne pourra enrayer pour longtemps ce déficit. Ainsi, les perspectives d'une indépendance énergétique passe inévitablement par la construction du barrage hydroélectrique de Sounda (d'une capacité estimée de 1200MW) sur le Kouilou ainsi que par l'exploitation des chutes de chollet sur la Dzia (Ngoko) à la frontière avec le Cameroun (d'une capacité de 600MW). La construction de ce dernier permettrait d'alimenter la partie nord du pays et le sud du Cameroun voisin. Si pour le premier, le coût de la construction réévaluée en 1995 était estimé à 600 milliards F CFA, le deuxième n'a pas encore fait l'objet d'estimation financière. D'autres sites exploitables mais de moindre importance existent dans le pays, tels, les chutes de la Mpama, de Loufoulakari, de Minguéle, de Liouesso, Mourala, etc.

La valorisation de l'eau à des fins de production électrique est une des opportunités devant garantir l'indépendance énergétique du pays, envisager l'exportation et améliorer le PIB du secteur de l'eau.

- **concernant la production agricole et agro pastorale**, il est prévu que la consommation en eau dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage devrait également augmenter à partir du moment où il est envisagé une augmentation des capacités de production, de stockage et de drainage de l'eau à des fins agricoles et d'élevage dans le cadre non seulement du Programme National de Sécurité Alimentaire (au cours de la période 2009-2011), puisqu'il est envisagé la construction de quelques infrastructures⁴⁰, mais aussi, au regard des convoitises affichées ces derniers mois par les firmes multinationales évoluant dans le secteur agroalimentaire⁴¹.

- **Concernant la navigation et la promotion des loisirs**

L'eau étant une ressource utile à la navigation, le Congo qui dispose d'un réseau hydrographique assez dense pourrait à juste titre, promouvoir la navigation surtout fluviale, à travers l'entretien des voies navigables, facilitant la fluidité du transport (transport des voyageurs et marchandises) ainsi que le développement du tourisme de plaisance permettant de créer un véritable business à l'économie. Des taxes spécifiques pourront être créées pour encourager ce secteur qui souffre d'une crise d'investissement très prononcée.

En définitive, il apparaît donc que l'analyse des ressources et des besoins en financement des sous secteurs de l'eau qui s'est faite à partir de la délimitation en zone urbaine et en zone rurale en matière de production et de distribution d'eau dans le pays, n'aura pas suffi à circonscrire tous les besoins potentiels

⁴⁰ Comme il a été précédemment évoqué dans le chapitre premier, le PNSA devrait construire 200 sources aménagées, 200 puits améliorés, 100 citernes en ferrociment et 20 forages.

⁴¹ En effet, la production agricole n'est point envisageable sans une disponibilité de la ressource en eau. L'eau à des fins de production agricole représente la première forme de consommation possible de cette ressource.

du pays, dans une perspective de développement du secteur de l'eau dans son ensemble.

CHAPITRE IV : DONNEES GLOBALES SUR LE FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

INTRODUCTION

Le financement du développement du secteur de l'eau au Congo va de pair avec le développement économique et social du pays. Ce qui justifie les efforts des pouvoirs publics, des bailleurs de fonds, des Ong et du secteur privé à garantir une alimentation en eau à la population, pour les usages les plus divers, sans pour autant compromettre la gestion durable de cette ressource, aussi utile aux générations futures.

Dans le secteur de l'eau, les besoins en investissement sont souvent le reflet de la demande potentielle non satisfaite et celle future. Cette demande permet de doter la zone urbaine et la zone rurale des infrastructures dont elle a besoin, pour satisfaire la clientèle.

Les possibilités de financement du secteur de l'eau au Congo trouvent désormais leurs assises dans les dispositions réglementaires existantes, qui devraient désormais concourir à son financement efficace. C'est dans ce sens, que les dispositions des articles 78 et 79 du Code de l'eau au Congo créent et définissent les modalités d'alimentation d'un Fonds de Développement du Secteur Public de l'Eau⁴².

En effet, ce fonds est alimenté par :

- un prélèvement sur la redevance due par le délégataire à l'autorité concédante, dont le montant et les conditions de réajustement sont fixés par voie réglementaire ;
- Les ressources fiscales ou non, que l'Etat peut tirer de l'exploitation du secteur de l'eau ;
- Les ressources provenant des pénalités liées aux infractions prévues dans le cadre du code et des règlements du secteur⁴³.

Pour l'instant le fonds prévu par la loi n'est pas encore opérationnel.

Toutefois, il existe depuis toujours, une panoplie de taxes et redevances diverses qui pourraient aussi contribuer au financement et au développement

⁴² Cf Loi N° 13-2003 du 10 avril portant Code de l'eau principalement en son article 79, P 14

⁴³ Cf Loi N° 13-2003 du 10 avril déjà citée.

du secteur de l'eau, surtout que, dans le cas congolais, la SNDE évoluant en position de monopole prélevait déjà à la source, les taxes et redevances ci-après:

1. La TVA collectée à 18,89% (récupérée mais non reversée au trésor public) ;
2. Les centimes additionnels équivalent à 5% de la TVA ;
3. L'avance sur consommation de 25 000 F CFA ;
4. Le dépôt de garantie de 12 000 F CFA ;
5. Le pose compteur équivalent à 2 000 F CFA par nouveau branchement ;
6. Le devis facturé à 5 000 F CFA pour chaque nouveau branchement ;
7. La location compteur à 2 277 F CFA par bimestre et par abonné facturé ;
8. L'entretien du branchement à 1 021 F CFA par bimestre et par abonné facturé ;
9. La surtaxe à 278 F CFA par bimestre et par abonné facturé ;
10. La fraude à 25 000 F CFA par fraudeur, avant tout autre paiement ;
11. La/ou les pénalités de 5% sur les factures impayées.

De ces onze prélèvements, les quatre premiers relèvent de la loi et pourraient, dans le cadre du financement d'un mécanisme de péréquation, financer un fonds commun de développement du secteur, à savoir le Fonds de Développement du Secteur de l'Eau.

Ces quatre premiers prélèvements peuvent donc constituer des fonds catalytiques, permettant de financer des opérations spécifiques dans le secteur de l'eau. Ils pourront servir également de « base » pour une politique plus dynamique de mobilisation des ressources, notamment dans le cadre du co-financement des infrastructures dans le secteur de l'eau.

Les autres prélèvements cités plus haut pourraient être laissés au libre choix des entreprises évoluant dans le secteur, avec le risque de gain ou de perte de la clientèle potentielle.

Mais pour s'en tenir à la réalité récente et présente, il convient de rappeler que, les investissements réalisés dans le secteur de l'eau n'ont été financés pour l'essentiel que par :

- le budget de l'état ;
- les ressources propres de la SNDE ;
- les institutions multilatérales et bilatérales;
- Les Ong internationales et particulièrement, le Comité international de la croix rouge (avec des apports en nature et dans la formation des agents), Action contre la Faim, Médecins sans frontières, etc.

Ces différents financements ont concouru à construire ou à maintenir en état de fonctionnement, les infrastructures d'eau dont dispose actuellement le pays.

Ainsi, à partir de l'existant, il est donc possible de faire le point des défis à relever, dans la perspective des objectifs que le pays s'est fixé dans le cadre du DSRP en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Section 1 : LE FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU PAR LE BUDGET DE L'ETAT

Les modalités de financement du secteur de l'eau sont certes variées, parmi lesquels, il y a le budget de l'Etat. L'Etat finance le secteur de l'eau pour des raisons multiples :

- L'Etat est le propriétaire (actionnaire unique) de la Société Nationale, à ce titre il peut consentir des fonds à des fins diverses (augmentation du capital, subvention d'exploitation ou d'équilibre, etc) ;
- L'Etat est aussi grand consommateur de l'eau produite par le SNDE, et à ce titre, il doit payer sa consommation ;
- L'eau étant irremplaçable pour la vie des être humains, à ce titre l'Etat doit s'assurer que les conditions d'exploitation permettent une accessibilité de tous à cette denrée ;
- L'économie doit être régulée, or l'économie ne peut fonctionner sans un système adéquat de fourniture d'eau potable ;
- Et enfin parce que l'eau est un bien public.

Pour ces multiples raisons donc, l'Etat met en place un dispositif de régulation mais aussi de facilitation des acteurs à exercer dans un secteur public qui soit attractif comme celui de l'eau, mais qui constitue à n'en point douter, un intrant incontournable pour la vie des hommes et l'activité économique nationale.

A ce sujet, l'Etat consent chaque année des allocations budgétaires au Ministère en charge de l'Energie et de l'hydraulique pour mener la politique publique dans le secteur de l'eau. Ces allocations budgétaires répondent à des besoins spécifiques ayant trait au fonctionnement comme à l'investissement.

1-1- LES ALLOCATIONS BUDGETAIRES DE FONCTIONNEMENT

L'Etat consent au Ministère de L'Energie et de l'Hydraulique les ressources financières lui permettant d'accomplir ses missions régaliennes dans le secteur et de créer les conditions de viabilisation de celui-ci.

Les allocations budgétaires accordées au Ministère de l'Energie et de l'hydraulique au titre du fonctionnement, au cours de ces dernières années, se présentent ainsi qu'il suit :

Tableau N°12: Evolution des allocations budgétaires au Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique au cours de ces dernières années (en millions F CFA).

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Matériel	274,85	324,85	489,850	564,850	489,850	589,850
Transferts	2 505	1235,2	1235,2	1235,2	1934,347	1 934,347
Charges communes	1 200*	1 700*	1 700*	1 700*	1 700*	1 700*
Total	3 980,85	3 260,05	3 425,05	3500,05	4 124,197	4 224,197

Source : DGB

* le montant des charges communes est alloué à la SNDE au titre des consommations annuelles d'eau potable des services de l'Etat

Bien que ne disposant pas d'un budget élevé, il apparaît clairement que les ressources allouées au secteur de l'eau pour son fonctionnement devraient lui permettre d'accomplir au moins les principales missions qui lui sont assignées.

Hormis les charges communes liées aux consommations d'eau (régulièrement versées ces dernières années), la non équité souvent observée dans les décaissements (exécution du budget de l'Etat) pourrait représenter un obstacle à l'évolution du secteur.

En effet, ici la question de l'exécution budgétaire doit être posée au centre de la problématique de l'appui public au secteur de l'eau. Mais il convient toutefois de lever l'équivoque, que cette situation n'est pas spécifique, au secteur de l'eau ou au seul Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique car, elle se pose également à bien d'autres secteurs et ministères dans le pays.

En d'autres termes, il se pose au niveau de l'Etat dans son ensemble, un problème de consommation des lignes budgétaires pour certains ministères, au point où l'on peut constater et de façon récurrente que certains ministères consomment régulièrement plus de 100% de leurs crédits prévus au budget et d'autres atteignent difficilement les 50%, à la fin de chaque exercice budgétaire.

1-2- LES ALLOCATIONS BUDGETAIRES AU TITRE DE L'INVESTISSEMENT

Dans le budget de l'Etat, le niveau des allocations budgétaires au titre des investissements dans les deux secteurs réunis de l'électricité et de l'eau n'atteint guère les 10% des investissements publics réalisés dans le pays.

Tableau N°13 : Evolution des allocations budgétaires au Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique au titre de l'investissement au cours de ces dernières années. (en millions F CFA)

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Moyens librement affectables	18 328	17 474	4 450	14 758	65 086	48 202	46 150	47 131	44 490
Emprunts	17 922	13 800	2 600	6 625	10 654	8 106	0	0	2 864
Dons	3 650	2 200	0	0	907	0	0	2 286	0
Fonds PPTE							0		5 000
Total	39 900	33 474	7 050	21 383	76 647	56 308	46 150	49 417	52 899

Source : DGP

Le Budget du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique est loin de refléter les engagements pris par le Gouvernement au niveau international⁴⁴, comme il ne traduit par encore la volonté et les ambitions gouvernementales en matière de fourniture d'eau et d'électricité dans le pays.

Par ailleurs, il convient de souligner que dans la pratique courante de gestion du budget de l'Etat, les affectations budgétaires représentent un fait, mais le niveau des décaissements retrace souvent une autre réalité. C'est ainsi que, citant un rapport interne de la Commission Economie et Finance du parlement Congolais, daté de janvier 2009, au sujet de l'exécution budgétaire au 30 juin 2008, celui-ci relève, ce qui suit (en ce qui concerne le niveau de consommation des crédits) : *La moyenne générale de la consommation de*

⁴⁴ Il y a nécessité de renforcer les capacités des Ministères en charge de l'élaboration et de l'exécution du budget de l'Etat tant dans son volet investissement que fonctionnement, pour une meilleure prise en compte des engagements du Gouvernement et de ses propres orientations stratégiques de développement.

crédit des différentes entités gouvernementales était de 57,19% mais celle du Ministère en charge de l'eau et de l'électricité n'était que de 45,12 %. Ce qui traduit dans une certaine mesure, la faible attention accordée aux problèmes du secteur (puisque se trouvant en dessous de la moyenne générale des décaissements opérés par les autres ministères au cours de la période).

En effet il n'est pas souvent certain que les sommes inscrites au budget de l'Etat soient effectivement décaissées en faveur de la SNDE, car ces affectations budgétaires devraient lui permettre d'améliorer son chiffre d'affaires et donc ses encaissements, se traduisant naturellement par une amélioration substantielle de ses capacités opérationnelle et d'autofinancement.

Déjà, nonobstant les faibles affectations budgétaires accordées au secteur⁴⁵, il sied de rappeler que le niveau des décaissements n'est pas souvent en adéquation avec les objectifs atteignables.

1-3- LES AUTRES ALLOCATIONS BUDGETAIRES DE L'ETAT

L'Etat consent d'autres financements au système d'adduction d'eau potable de certaines localités dans le cadre des travaux de la municipalisation accélérée et épisodiquement à travers la PID (Provision pour Investissement Diversifié)⁴⁶.

Ainsi, au cours des dernières années (2001-2006) des travaux importants ont été réalisés en matière d'infrastructure d'eau potable dans les principales localités touchées par la municipalisation accélérée, décidée par le Gouvernement. Les investissements réalisés dans le sous secteur de l'hydraulique urbaine sur budget de l'Etat, s'élèvent à 12,5 milliards de F CFA.

Ces investissements ont porté principalement sur :

- ✓ l'installation de quatre unités de production « potablocs » sur les rivières Djoué et Djiri à Brazzaville d'une capacité respective de 1440 m^3/H et de 900 m^3/h ;
- ✓ la préparation du projet de réhabilitation de la chaîne de traitement de l'usine du Djoué à Brazzaville ;
- ✓ la préparation du projet de construction d'une nouvelle ligne de production « Djiri 2 » à Brazzaville ;
- ✓ la définition du projet de 83,8 milliards pour la réhabilitation des forages, des stations de pompage et de reprise sur le réseau des cinq réservoirs ainsi que le réseau de Pointe-Noire ;
- ✓ la construction des systèmes d'eau potable d'Owando, Boundji, Makoua, Oyo et Mossaka.

Dans cette même perspective, des enveloppes spéciales ont été dégagées par le Gouvernement en vue de :

⁴⁵ Sur toute la période, le niveau de décaissement annuel au niveau du trésor n'a jamais dépassé les 50% ; Cf exécution budgétaires des années 2002 à 2008 – Voir Ministère du Plan et du Développement- Direction générale du Plan et du Développement- Direction des investissements.

⁴⁶ La PID est une ressource extra budgétaire fixée à 1% sur chaque baril de pétrole brut extrait et vendu – voir contrats de partage de production signés par l'Etat Congolais avec les sociétés pétrolières opérant au Congo.

- suppléer les insuffisances du système d'alimentation en eau potable de certaines grandes agglomérations du pays, comme Brazzaville, Pointe-noire et Dolisie ;
- doter (dans les délais relativement courts) les localités en système complet d'alimentation en eau potable.

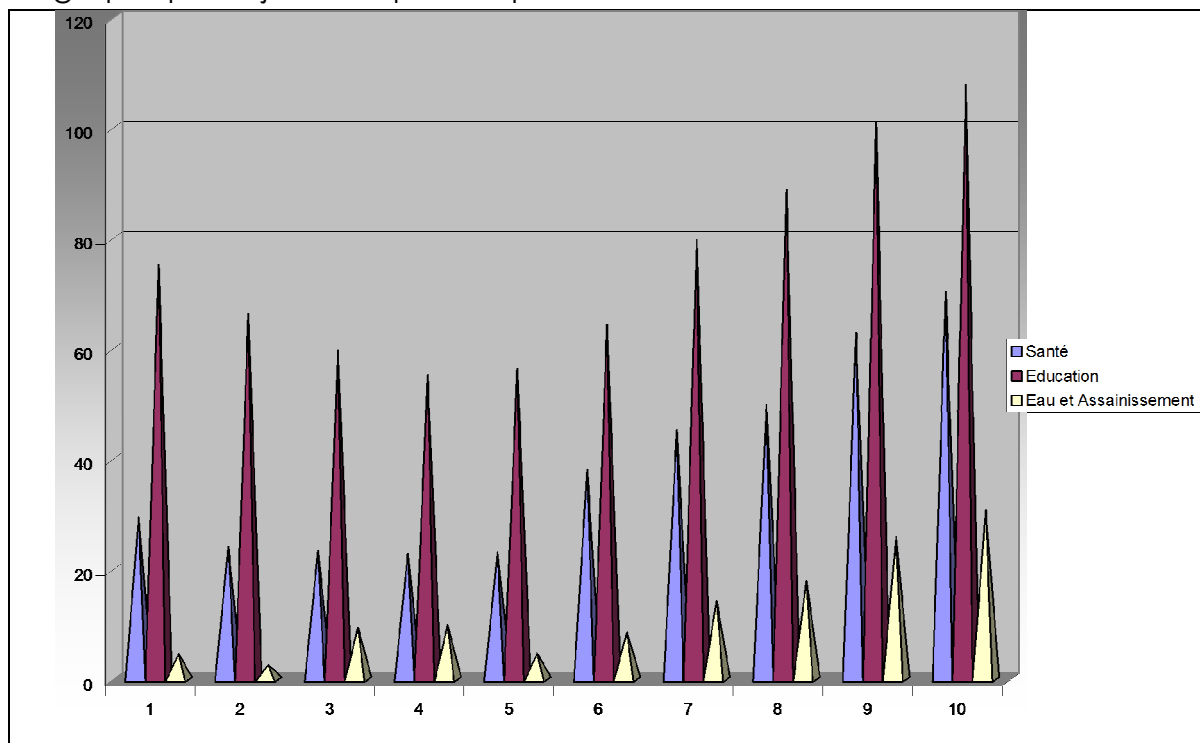
Au-delà des efforts supra inventoriés, il convient de reconnaître que le secteur de l'Energie et de l'hydraulique devra encore bénéficier d'une attention plus soutenue, se traduisant par des affectations budgétaires et des décaissements plus conséquents, en vue de l'atteinte des OMD.

A partir du moment où les déficits sont connus, et qu'ils n'ont pas encore été résorbés, et sachant que l'eau et l'électricité conditionnent pour beaucoup, la production et le monde des services, la faible attention accordée à ce secteur est génératrice de surcoûts même pour les opérateurs privés, avec des conséquences négatives sur la compétitivité de l'économie nationale.

C'est peut être là, un prix qu'il faut faire payer à la collectivité, pour « préserver l'économie nationale ».

1-4- LE POIDS DU FINANCEMENT PUBLIC DANS LE SECTEUR DE L'EAU COMPARE AUX SECTEURS DE LA SANTE ET DE L'EDUCATION

Bien que des efforts significatifs sont déployés ces dernières années dans le secteur de l'eau, il convient de reconnaître pour l'heure que le poids du financement public de l'eau et de l'assainissement, comparé aux autres secteurs comme celui de la santé et de l'éducation reste encore insignifiant, (bien qu'en nette amélioration au cours de ces dernières années), au regard du graphique ci-joint et pour la période 2000 à 2009 – voir tableau en annexe.



Source : DGE/DGB

A partir de ce graphique, il est aisé d'observer que le montant des ressources allouées aux secteurs de l'Education et de la santé n'ont cessé d'augmenter

depuis 2005, au regard des orientations édictées par le Document Stratégique de Réduction de la pauvreté. Cette augmentation a été naturellement facilitée par l'amélioration des recettes fiscales de l'Etat (notamment pétrolières), consécutive à l'embellie observée sur le marché pétrolier à partir de cette année.

Toutefois, la part allouée au secteur de l'eau n'est pas encore suffisante, de nature à permettre au secteur de faire face à son lourd déficit en infrastructure, pouvant lui permettre d'améliorer substantiellement les taux de desserte en eau, dans les zones urbaines comme dans les zones rurales.

Par ailleurs, même si l'objectif d'une telle comparaison n'est pas de soustraire une partie de ressources à un secteur, pour en donner à un autre, il revient tout au moins l'intérêt de souligner qu'il peut se produire certainement et parfois, un biais dans l'appréciation des allocations à certains secteurs publics, au regard de la faible perception de la corrélation pouvant exister entre secteurs.

En effet il convient de souligner que la qualité de l'eau consommée concoure à n'en point douter à l'amélioration ou à la détérioration de la santé de la population, car plusieurs pathologies sont d'origines hydriques.

La qualité mais aussi la quantité d'eau, comme la dotation infrastructurelle des services d'assainissement dans une ville ou dans une localité, concoure chacun, à de degrés divers, à augmenter ou à réduire le nombre de malades au sein de la population. Comme il est perceptible que la recrudescence de maladies concoure au gonflement des dépenses de santé.

Dans ce sens il serait tout à fait fondé de plaider pour l'augmentation des ressources à allouer au secteur de l'eau et de l'assainissement, visant :

- une amélioration de la qualité,
- une augmentation de la quantité,
- et une amélioration des services d'assainissement.

Avec une telle perception des choses au niveau du pays, il serait tout à fait justifié de penser que l'incapacité actuelle du dispositif national de production et de distribution d'eau concoure à plus d'un titre, à l'augmentation des dépenses de santé.

Aussi, reviendrait-il à penser qu'une allocation budgétaire supplémentaire des ressources financières au secteur de l'eau et de l'assainissement, devrait concourir à réduire les maladies d'origine hydrique, par ricochet à réduire les dépenses de santé et par conséquent, à améliorer la santé de la population.

Section 2 : LE FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU PAR LA SNDE

La SNDE est la principale entreprise publique du secteur de l'eau en république du Congo. Opérateur dans le secteur de l'eau, la SNDE jouit d'un monopole de fait. Et c'est peut être parce qu'elle jouit du monopole que les capacités de production de développement du réseau auront été si faibles.

Toutefois il convient de reconnaître que la mise en place d'un système d'adduction d'eau potable exige des investissements importants qu'une entreprise en tant que telle, pourrait ne pas être en mesure de viabiliser sans concours financiers extérieurs (de l'Etat ou des bailleurs de fonds).

Au cours de ces dernières années, la SNDE a financé sur fonds propres un certain nombre d'investissements devant permettre de :

- densifier le réseau de distribution d'eau dans les principales zones de production ;
- maintenir les ouvrages et les équipements de production en état de fonctionnement ;
- réaliser des études sur :
 - ✓ Le système d'alimentation en eau potable de Dolisie ;
 - ✓ L'actualisation des plans de tournée des réseaux de Brazzaville et de Pointe-Noire ;
- acquérir des compteurs, du matériel et outillage et de lutter contre les érosions, etc.

Ces efforts d'investissement se répartissent ainsi qu'il suit par direction:

Tableau N° 14 : Investissements réalisés par la SNDE			
au cours des trois dernières années			
Directions	Année		
	2006*	2007*	2008*
Direction générale	1 022 779 130	2 028 827 655	776 172 772
Département de Brazzaville	144 267 700	162 977 365	68 691 620
Département de Pointe-Noire	117 482 950	223 894 450	159 902 260
Département de Dolisie	82 661 142	51 189 600	112 213 400
Département de Oyo	26 746 000	33 799 500	38 798 200
Total	1 393 936 922	2 500 688 570	1 155 778 252

*réalisations – Source : SNDE

Il revient à constater que suite aux difficultés en matière d'allocation des ressources de l'Etat au secteur, surtout en termes de décaissement, la SNDE ne dispose donc pas d'une marge d'autofinancement importante, pouvant lui permettre d'entretenir convenablement ses infrastructures de production et de stockage, son réseau de distribution et assurer son développement.

Section 3 : LE FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU PAR LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS EXTERIEURS

3-1- LES INSTITUTIONS MULTILATERALES ET BILATERALES

Les multilatéraux sont restés ces dernières années en marge du financement direct du secteur de l'eau au Congo, sauf quelques bilatéraux qui se sont déployés dans le cadre des projets et programmes spécifiques à soutenir la SNDE, soit à développer des projets et programmes autonomes d'hydraulique villageoise dans certaines régions du pays tels :

- Programme GTZ-Congo⁴⁷ portant sur la construction de 144 forages dans 54 villages de plus de 100 habitants chacun dans le département du Niari et 80 citernes impluviums dans 40 villages du département des plateaux ;
- Programme Unicef Congo relatif à l'aménagement de 75 sources d'eau dans le département du Pool ;
- Programme JICA-Congo⁴⁸ relatif à la construction de 103 forages dans le département des Plateaux ;
- Programme Action communautaire⁴⁹ pour le rétablissement post-conflit du PNUD relatif entre autres, à l'aménagement de 125 sources, puits et fontaines d'eau potable en zones péri urbaines, et rurales à Brazzaville, à Dolisie dans le Niari, dans la Bouenza, dans le Pool, dans le Kouilou et dans la Lekoumou.

Au cours de ces dernières années, il convient de souligner que les principales interventions, réalisées notamment par l'Agence Française de Développement auront concerné la SNDE dans le cadre d'un Plan de viabilisation de cette entreprise avant sa privatisation (2004).

Actuellement, la Banque Mondiale est en train de finaliser pour la période 2010-2012, un projet hydraulique urbaine, d'un montant de 122,5 millions de dollars dont **22,5 millions** de dollars d'apport IDA et 100 millions de dollars de la part du Gouvernement.

La Banque Africaine de Développement serait également intéressée dans le cadre d'un projet similaire, surtout dans le domaine de l'assainissement.

D'autres bailleurs seraient certainement intéressés au secteur de l'eau, mais il faudra que le Gouvernement finalise sa politique sectorielle, permettant ainsi de définir très clairement le rôle et les apports de l'Etat d'une part, ainsi que la place des autres parties prenantes d'autre part, notamment dans la construction des infrastructures et la gestion future du secteur.

3-2 LES ONG INTERNATIONALES

A partir des années 2000, plusieurs Ong internationales se sont installées au Congo, dans le cadre des appuis diversifiés à la population congolaise sinistrée, suite à la guerre dans un premier temps, et pour appuyer les efforts de développement du pays dans une deuxième phase.

Dans le cadre de ces interventions, le CICR, Action Contre la Faim, OXFAM, etc. ont réalisé (surtout dans des zones sinistrées) et aménagé des points d'eau et des fontaines pour les populations.

⁴⁷ Le programme GTZ a commencé vers la fin des années quatre vingt et s'est poursuivi jusqu'au début des années quatre vingt dix grâce aux fonds de la coopération allemande.

⁴⁸ Le projet JICA a été financé par le Japon dans le cadre de sa coopération avec le Congo. Ce projet s'est exécuté au cours des années quatre vingt dix.

⁴⁹ Le projet Action Communautaire a été géré par le PNUD dans le cadre des fonds mobilisés pour le post-conflit au cours de la période 2001-2005.

La plupart de ces ONG a travaillé avec les communautés sur une approche participative, en vue d'initier celles-ci à s'approprier l'ouvrage et à le gérer (le point d'eau), par la mise en place des comités de gestion.

Ces actions souvent limités dans le temps parce que dictées par l'urgence, n'ont pas permis une parfaite assimilation de l'intérêt d'une gestion concertée, transparente et efficace desdits ouvrages ; si bien que dans plus d'un village, certaines fontaines sont soit en panne, soit abandonnées.

Un inventaire exhaustif des infrastructures construites sera donc nécessaire, de la part de la nouvelle Agence Nationale de l'hydraulique rurale, permettant la réhabilitation de certains ouvrages et leur réappropriation par les communautés bénéficiaires (dans le cadre de la gestion transitoire envisagée), à travers la réactivation des comités de gestion et la formation en maintenance de deux habitants du village au moins, en matière de petites réparations et entretiens du point d'eau existant.

Section 4 : FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES DU FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

Il est clairement établi que des efforts sont accomplis du côté de l'Etat, des partenaires techniques et financiers extérieurs ainsi que du côté de la SNDE, en vue d'améliorer l'accessibilité de la population à l'eau potable.

Toutefois, ces efforts sont relativement modestes au regard des ambitions paradoxalement affichées dans les budgets de l'Etat, mais dont les niveaux de décaissement sont restés très faibles.

La SNDE doit être restructurée et l'exploitation du service public de l'eau confiée à des privés. Ce qui suppose au préalable un effort financier de l'Etat qui passe entre autres par :

- la contrainte pour tout client, de payer régulièrement ses consommations, y compris l'Etat lui-même;
- la nécessité pour l'Etat de viabiliser le secteur pour attirer effectivement les investisseurs privés ;
- la définition des règles de gestion et de contrôle de l'activité qui garantissent la qualité et la quantité du produit nécessaire aux consommateurs.

L'ANHYR doit combler le vide constaté en zone rurale, pour permettre aux populations de ces zones de bénéficier d'une eau de qualité et en quantité suffisante. Ce qui suppose la prise en compte entre autres, des besoins de financement pour :

- la réhabilitation de l'existant,
- la construction et le développement des réseaux de distribution,
- la construction de nouvelles infrastructures de production et de stockage.

Ce qui suppose aussi, l'apport des partenaires techniques et financiers extérieurs qui doivent aider le Congo à se doter d'une infrastructure de production, de stockage et d'alimentation en eau potable viable, pour mieux répondre aux attentes de la population et de l'économie.

Au-delà de ces lignes directrices se référant particulièrement au sous secteur urbain et rural, il serait aussi intéressant de faire ressortir les principaux atouts,

faiblesses, opportunités mais aussi les menaces du cadre actuel de financement du secteur.

4-1- LES ATOUTS DU FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

Les possibilités de financement du secteur de l'eau au Congo trouvent désormais son assise dans les dispositions réglementaires existantes, et qui devraient désormais concourir au financement efficace du secteur. C'est dans ce sens, que les dispositions des articles 78 et 79 du Code de l'eau au Congo créent et définissent les modalités d'alimentation du Fonds de Développement du Secteur Public de l'Eau. Ce fonds est alimenté par :

- un prélèvement sur la redevance due par le délégataire à l'autorité concédante, dont le montant et les conditions de réajustement sont fixés par voie réglementaire ;
- Les ressources fiscales ou non, que l'Etat peut tirer de l'exploitation du secteur de l'eau ;
- Les ressources provenant des pénalités liées aux infractions prévues dans le cadre du code et des règlements du secteur.

En se dotant ainsi du code de l'eau, le Congo dispose désormais d'un outil de régulation qui crée en même temps un cadre légal et de financement du secteur de l'eau.

Des sources sûres de financement sont ainsi constituées par certaines taxes directement perçues pour l'instant par la SNDE et qui seront perçues directement par les autres futurs exploitants (délégataires) : il s'agit notamment de :

- *La Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)* : c'est un impôt indirect non spécifique au secteur de l'eau que supporte tout consommateur. Il est institué par la loi des finances et fixé à 18,89%. A cela s'ajoute les centimes additionnels équivalents à 5% de la TVA. A titre d'exemple et en l'état actuel des choses, la TVA rapporte en moyenne près d'un milliard de FCFA ;
- *La redevance de prélèvement sur les futurs délégataires* : les futurs délégataires verseront une redevance à l'autorité concédante dont le montant et les conditions de réajustement seront fixées par voie réglementaire.

En sus de ces prélèvements, l'Etat dans sa position de régulateur, pourra apporter des ressources additionnelles *provenant des pénalités liées aux infractions* prévues dans le code et autres règlements spécifiques au secteur.

4-2- LES OPPORTUNITES DE FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

Il est clairement établi que l'Afrique centrale dispose d'importantes ressources en eau de surface et souterraines. La disponibilité des ressources en eau par habitant y est très élevée avec 26.355 m³/an, alors que les moyennes pour l'Afrique et le monde sont respectivement de 5.720 et 7.600 m³/hab/an.

Le Congo et le Gabon dispose chacun de près de 100 000 m³ hab/an. A coté de deux pays voisins comme le Tchad et la RCA qui sont soumis à des stress hydriques d'importance relative mais réelle.

Avec un taux moyen de prélèvement de 0,14%, pour l'Afrique centrale et 5,5% pour le Continent, le Congo n'a qu'un taux proche de 0,13%. Ces ressources si abondantes restent peu valorisées et peu utilisées, en raison du faible niveau d'équipement hydraulique.

Il est donc compréhensible, l'intérêt croissant des bailleurs de fonds pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans le cadre des initiatives bilatérales et multilatérales visant à accompagner les Etats vers l'atteinte des OMD.

L'accès à l'eau représente un marché en pleine croissance du fait de la demande domestique croissante par habitant, de la poussée démographique des principales villes mais aussi de la potentielle demande en eau dictée par l'économique.

Par ailleurs, il convient de souligner que les énormes potentialités hydriques du pays devraient amener les pouvoirs publics à se saisir de tous les enjeux du secteur, « au-delà de l'accessibilité de tous, à une eau potable », pour en faire un véritable *business* pour l'économie nationale.

4-3- LES FAIBLESSES DE FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

Les faiblesses dans le financement du secteur de l'eau relèvent des lacunes dans la politique gouvernementale passée qui n'avait pu, en son temps, doter le pays d'une politique sectorielle, d'instruments appropriés et de moyens efficaces au développement dudit secteur.

En effet, il apparaît de manière irréfutable que :

- le choix du monopole dans la production et la distribution de l'eau sur toute l'étendue du territoire national aura été dans son ensemble, peu porteur à bien des égards, au regard des résultats obtenus;
- le manque de politique spécifique en zone rurale est apparu comme une carence que l'Etat doit combler au plus vite.

Par ailleurs, le faible niveau d'exécution du budget d'investissement aura également contribué à la faible dotation infrastructurelle actuelle du secteur ; Comme enfin, l'absence d'un cadre de concertation et des mécanismes de coordination des interventions des partenaires techniques et financiers dans le développement du secteur de l'eau a rendu peu harmonieuse, la conciliation des objectifs, rendant ainsi difficile, l'établissement d'une cartographie cohérente des interventions sur l'ensemble du territoire national.

4-4- PROPOSITIONS EN VUE D'AMELIORER LE FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

En l'état actuel des choses, il serait tout à fait indiqué de:

- placer l'eau au centre des questions de développement économique et social et en tenir compte à l'occasion de la révision du DSRP et du CDMT;
- rendre fonctionnel le Fonds de Développement du secteur de l'eau;
- améliorer la capacité d'absorption des financements alloués au secteur, par :
 - ✓ la mise en cohérence des cycles techniques et budgétaires dans la mise en œuvre des programmes ;
 - ✓ l'implication des acteurs compétents pour la mise en œuvre des programmes ;
 - ✓ le renforcement des capacités des acteurs publics en matière des marchés d'ingénierie et de la gestion des contrats ;
 - ✓ le renforcement des capacités des acteurs privés pour la gestion et l'exécution des contrats ;
- Définir un cadre de concertation et développer des mécanismes de mise en cohérence des interventions des partenaires au développement dans le secteur de l'eau ;
- Accélérer la mise en place des structures de l'ANHYP à l'intérieur du pays;
- Développer des programmes de financement spécifiques au genre et accroître la participation des femmes dans la gestion des infrastructures au niveau local ;
- Développer d'autres instruments de financement endogènes au secteur de l'eau ;
- Accroître l'enveloppe budgétaire allouée au secteur de l'eau aux fins de doter le pays d'infrastructures de production et de stockage compatibles avec la population du pays ;
- Développer les capacités de prélèvement et d'exportation de l'eau par la promotion des producteurs privés (eaux minérales et de source) ;
- Développer les capacités de production d'électricité par la construction des barrages hydroélectriques ;
- Promouvoir la fluidité du trafic fluvial et le tourisme par l'aménagement de certain cours des fleuves et des rivières ;

En conclusion,

Il convient de retenir que le financement du secteur de l'eau au Congo est essentiellement assuré par l'Etat, la Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE), quelques bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

La contribution des ONG internationales n'est devenue remarquable qu'au sortir des conflits armés que le pays a connu. Jusque-là ces interventions n'ont eu qu'un impact limité car, les besoins sont encore importants et le taux d'accès de la population à l'eau est resté encore trop faible tant en ville qu'en campagne.

Le manque de politique sectorielle aura été un des éléments manquant, n'ayant pas permis une mobilisation significative de fonds. Les quelques infrastructures réalisées dans les zones rurales l'ont été grâce à des expériences pilotes menées par la Coopération Allemande et japonaise et certaines Ong internationales.

Il est maintenant possible, grâce aux efforts entrepris ces dernières années, d'engager des réformes en profondeur dans le secteur de l'eau, permettant au pays de s'ouvrir à l'initiative privée, en vue d'améliorer les taux d'accès à l'eau potable, de bénéficier des possibilités de financement des bailleurs de fonds, dans la perspective de développer de nouvelles opportunités d'affaires.

PARTIE III :
ETUDE PROSPECTIVE SUR LE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU SECTEUR DE L'EAU

CHAPITRE V : BESOINS DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU SECTEUR DE L'EAU

INTRODUCTION

Le niveau d'investissement consentit essentiellement par les pouvoirs publics et les partenaires financiers et techniques dans le secteur de l'eau s'est soldé jusqu'à maintenant et à différents niveaux, par une augmentation, soit-elle modeste mais significative, des capacités de production, de stockage, du nombre de branchements, d'abonnés et du réseau de distribution d'eau⁵⁰, surtout dans les centres urbains et dans certaines localités secondaires du pays.

Dans la perspective de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) que le Congo s'est fixé, les besoins de financement prévisionnel dans le secteur de l'eau peuvent être répartis entre la zone urbaine et rurale d'une part et au regard de nouvelles utilisations dont le pays pourrait connaître d'autre part. Ceci pouvant également être classifié selon les échéances (à court, moyen et long termes).

Dans le cas spécifique du Congo, il est tout à fait évident de penser que les besoins de financement dans le secteur de l'eau soient encore importants, à partir du moment où le pays qui, partant d'un taux de 47% en zone urbaine et à moins de 15% en zone rurale entend, sur la base de ses propres ambitions, atteindre respectivement 90% d'accès à l'eau potable en zone urbaine et 75% en zone rurale, d'ici à 2015.

⁵⁰ Ces dix dernières années la capacité de production, de stockage, du nombre de branchements et d'abonnés, et même le réseau de distribution d'eau ne s'est accru que très modérément.

Il faut toutefois préciser que le manque de données fiables sur les autres utilisations de l'eau va restreindre l'étude des besoins de financement prévisionnel du secteur de l'eau aux zones rurale et urbaine et donc la restreindre essentiellement à des fins domestiques.

Section 1 : LES BESOINS DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES SOUS SECTEURS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1-1- Les Besoins de financement au niveau de l'hydraulique urbaine

A partir des principaux chiffres que présente la SNDE en 2008, il est possible de se faire une idée de la situation et des besoins d'investissement devant permettre d'accroître le taux d'accès à l'eau potable (de 47% à 90%) en zone urbaine d'ici à l'an 2015.

En effet, en guise de rappel, si en 2008 la SNDE disposait:

- d'une capacité de production installée de 8 605 m³/h dont 5 365 m³/h en eau de surface et 3 240 m³/h en eau souterraine ;
- d'une capacité de stockage de 34 786 m³ dont 27 436 m³ en service et 7 350 m³ non fonctionnel.

Il apparaît donc que les capacités de production et de stockage⁵¹ sont loin de satisfaire la demande réelle des 118 440 abonnés. Aussi conviendrait-il de faire observer que le faible développement du réseau (2 270 076 mètres linéaires) ne suffit pas à couvrir la demande potentielle des zones urbaines.

Il y a donc nécessité de réhabiliter et d'augmenter les capacités de production installée, de stockage mais aussi d'élever le niveau de production actuelle ainsi que le nombre de branchements et des abonnés.

Pour ce faire, une extension du réseau est aussi nécessaire pour ainsi parvenir aux taux fixé de 90% d'accès à l'eau potable d'ici à l'an 2015. Ce qui suppose un inventaire exhaustif des déficits constatés, l'évaluation du coût des réhabilitations et des nouvelles infrastructures à construire (Cf programme prioritaire d'investissement public 2009-2011 – repris dans la deuxième section de ce chapitre).

Aussi, pour avoir une idée nette sur les évolutions futures de la demande, il serait intéressant d'élucider certains paramètres d'appréciation aux fins d'une compréhension desdites évolutions:

- **Premier niveau d'analyse:** en partant du taux de croissance moyen de la population congolaise estimé à 2,9% par an, et en maintenant le taux d'accès à l'eau potable à 47%, le nombre des abonnés passerait respectivement de 118 440 à 121 875 abonnés en 2009, à 125 409 en

⁵¹ A Brazzaville par exemple, l'Usine du Djoué (1500 m³/h) desservant la partie sud et le centre ville fût implantée en 1954 pour une population à l'époque estimée à 100 000 habitants et l'usine de djiri (2 500 m³/h) desservant les autres parties de la ville et une partie du centre ville) mise en service en 1986 pour desservir une population de 500 000 habitants. Actuellement Brazzaville compte plus d'un million d'habitants et ces unités de production conservent les mêmes capacités.

2009, à 129 045 en 2010, à 132 787 en 2011, à 136 638 en 2012, à 140 600 en 2013, à 144 677 en 2014 et à 148 872 abonnés en 2015 (Hypothèse la plus basse - sans changement de taux) ;

- **Deuxième niveau d'analyse** : Si 118 440 abonnés représentaient un taux d'accès à l'eau potable de 47% en 2008 (en zone urbaine), l'atteinte de 90% de taux d'accès à l'eau potable aurait représenté 226 800 abonnés la même année. Tenant compte de la dynamique démographique sus évoquée (+2,9% l'an), l'atteinte des 90% à l'horizon 2015 suppose une dynamique de croissance soutenue du nombre des abonnés permettant d'atteindre 277 045 abonnés (Hypothèse réaliste mais difficile à atteindre).

Cette deuxième hypothèse permet de mesurer toute l'ampleur de la question et des défis à relever pour les cinq prochaines années, au regard de l'échéance de 2015. Ce qui suppose finalement une augmentation substantielle du nombre, mais aussi de la capacité des infrastructures actuelles de production, de stockage et de distribution d'eau se traduisant par des investissements importants que le budget de l'Etat ne pourra pas seul supporter, au regard des enveloppes stratégiques indicatives, préalablement arrêtées, pour chaque ministère⁵².

Pour donner un ordre de grandeur des ressources à y consacrer, en vue de l'atteinte des objectifs sus énoncés, le scénario ci-dessous peut être esquissé:

- *Hypothèse des besoins en financement pour la zone urbaine* : au regard du coût moyen de branchement à la SNDE élevé (150 000 F CFA) pour les nouveaux abonnés (158 605), les coûts de branchement seraient évalués à 23 790 750 F CFA auxquels, il faudra ajouter, les coûts de réhabilitation des infrastructures existantes, d'extension des capacités de production, de stockage et de distribution d'eau (PM).

Au regard de cette hypothèse, il faudra craindre que le pays de soit en mesure de mobiliser (au plan interne et externe) les ressources nécessaires pouvant lui permettre d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé d'ici à l'an 2015.

1-2 les besoins de financement au niveau de l'hydraulique rurale

L'évaluation des besoins en investissement en zone rurale se réfère aux points d'eau existants à réhabiliter, ainsi qu'aux nouveaux points d'eau à créer. L'ANHYR qui doit encore s'installer, s'attellerait à faire cet inventaire et définir un programme prioritaire à mettre en œuvre dans les plus brefs délais, si le pays veut bien atteindre l'objectif de 75% de taux d'accès à l'eau potable en zone rurale.

⁵² Les montants arrêtés pour l'ensemble du Ministère ne pourront pas permettre de financer un tel effort d'investissement nécessaire au secteur de l'eau en zone urbaine, car il faudra multiplier le nombre des abonnés presque par 2,4 au cours de la période 2008-2015.

A ce jour la seule référence disponible est le nombre de villages ne disposant pas d'infrastructures d'eau potable estimé à 3607 Villages sur les 4262 villages que compte le pays. A ce jour, la situation des quelques infrastructures existantes n'est pas non plus maîtrisée, par aucun organe central ou décentralisé. Ce qui suppose premièrement, un inventaire de l'existant et puis deuxièmement, de façon concomitamment, un programme de réhabilitation des infrastructures existantes et la construction de nouvelles infrastructures d'eau potable pour les 3197 sur les 3607 villages du pays au cours des prochaines années⁵³.

Pour donner un ordre de grandeur des ressources à y consacrer, en vue de l'atteinte des objectifs sus énoncés, le scénario ci-dessous peut être esquissé:

- *Hypothèse des besoins en financement pour la zone rurale* : en admettant qu'il n'y a pas création de nouveaux villages comme il n'y a pas disparition de village au cours de la période, les besoins en infrastructures concerneraient les 3197 villages non encore dotés d'infrastructures d'eau potable.

Ainsi, en partant du coût moyen de la GTZ pour la réalisation d'au moins deux bornes fontaines dans chaque village, nous aurons : 15 985 000 000 F CFA auxquels il faudra ajouter les frais d'ingénierie, de maintenance, de formation, de suivi et évaluation.

A coté de cela, il serait aussi nécessaire de refaire le point de l'état de fonctionnement des infrastructures existantes, réhabiliter celles qui doivent l'être, sinon en construire de nouvelles, pour être capable d'atteindre le taux d'accès à l'eau potable escompté de 75% en zone rurale⁵⁴.

Il convient en outre de souligner qu'une telle analyse (de type statique) ne doit pas occulter la dynamique démographique qui pourrait toutefois faire augmenter ou réduire le nombre des habitants des villages desservis par ces différents points d'eau à créer ou à réhabiliter, avec tous les coûts récurrents devant garantir le fonctionnement régulier de ces ouvrages d'eau.

Une fois de plus, les défis à relever dans ce sous secteur paraissent importants pour le temps qui reste d'ici à l'an 2015 et il faudra craindre une fois de plus, que le pays de soit pas en mesure de mobiliser les ressources financières nécessaires (au plan interne et externe).

1-3-les besoins de financement au niveau des opérateurs privés

En répondant à un marché porteur, les opérateurs privés n'attendent pas grand-chose de l'Etat (sinon que des facilités classiques prévues dans le cadre de la charte nationale des investissements du pays) ou des bailleurs de fonds traditionnels, mais plutôt des banques d'investissement, dans le cadre des financements à réaliser, visant leur implantation et leur entrée en production dans les conditions idoines.

⁵³ Pour ne s'en tenir qu'au taux de 75% prévu pour 2015.

⁵⁴ Pour s'en tenir aux OMD concernant le pays, d'ici à l'an 2015.

Ici, des études plus fines (de nature microbiologique) avec des références répondant aux normes internationales pourraient aider à mieux appréhender la viabilité future des investissements à réaliser dans le sous secteur des eaux. Les investissements à réaliser dépendront naturellement de la taille du/ou des marchés futurs à satisfaire.

En définitive, concernant les trois aspects de la demande future évoquée, il convient de souligner que la demande en eau sera certainement plus importante et croissante (en zone urbaine comme en zone rurale), en y intégrant également celles des industries ; ce qui révèle tout l'intérêt de créer des structures de financement propres au secteur qui, pourront assurer le développement de celui-ci.

Par ailleurs, s'il est établi que les ressources viendraient probablement à manquer pour atteindre les objectifs que le pays s'est fixé d'ici à l'an 2015, la production hydroélectrique, mais aussi la navigation sur les fleuves et rivières pourraient être d'un atout supplémentaire, pour concourir à financer une autre forme d'utilisation de la ressource en eau (l'accès à l'eau potable)⁵⁵.

1-5- les besoins de financement de l'assainissement

Sur la base des indications générales sur les OMD, le Congo devra de réduire de moitié, d'ici à l'an 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès aux services d'assainissement, d'hygiène et de salubrité, et à long terme (2025) pour l'ensemble de la population.

Un tel objectif suppose une politique et des stratégies appropriées. Les questions en débat permettant d'atteindre cet objectif concernent :

- l'amélioration de la gestion des eaux usées et excréta,
- l'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales ;
- la collecte des déchets solides notamment des ordures ménagères.
 - **Concernant la gestion des eaux usées et des excréta**, il est question de :
- construire et/ou de réhabiliter les stations d'épuration pour les eaux usées, provenant des centres hospitaliers, des établissements hôteliers et de quelques industries ;
- construire des dispositifs de type puisard pour les eaux usées ménagères (pour passer de 14% à 50% d'ici 2015) ;
- construire des latrines améliorées (pour faire passer de 10,5% à 50% en zones urbaine) ;

Par ailleurs Il convient de souligner la nécessité de créer un cadre organisationnel et juridique propre à l'assainissement en milieu rural, aux fins de relever le taux de couverture en assainissement individuel adéquat, pour permettre aux système d'évacuation des excréta de passer de 0,4% actuel à 50 % en 2015%.

⁵⁵ « L'eau peut financer l'eau »

- **Concernant les eaux pluviales**, il est question de construire un réseau de drainage des eaux pluviales pour réduire :
 - la dégradation des sites urbains due à l'érosion hydrique ayant des impacts négatifs sur les réseaux de distribution d'eau potable, le transport et l'habitat ;
 - la contamination de la nappe phréatique.
- **Concernant les déchets solides**, il convient de dynamiser les services de collecte des ordures ménagères dans les centres urbains comme dans autres localités secondaires du pays pour réduire la propagation des maladies dues à la saleté ambiante telle la typhoïde, mais aussi d'autres maladies hydriques dues à la contamination des eaux.

L'investissement dans ce sous secteur suppose entre autres, la mise en place d'un dispositif conséquent et efficace de sensibilisation, d'éducation et de communication sur ces questions d'assainissement et d'hygiène du milieu.

Au delà des insuffisances du cadre institutionnel et juridique de l'assainissement, tant en milieu urbain que rural, et qui méritent d'être comblées dans les plus brefs délais, il convient de reconnaître la nécessité de lever les principales contraintes au sous secteur et développer des politiques et stratégies appropriées, permettant de relever le niveau des services d'assainissement, pour l'amélioration du cadre de vie des populations et de l'habitat. Ce qui suppose des programmes spécifiques d'investissement à caractère public et privé.

Au regard des objectifs à atteindre en 2015 et en 2025, le niveau des investissements à consacrer au sous secteur pourrait se traduire à partir des indications ci-dessous présentées :

Concernant les eaux usées et les excréta dans des formations sanitaires et des grandes administrations, il serait envisagé la construction systématique de latrines et de puits de type moderne dans chaque formation sanitaire et scolaire, comme au niveau de toutes les administrations.

En ce qui concerne les eaux usées domestiques et les excréta, dans les quartiers d'habitation où la tendance prononcée est à l'auto construction, il serait nécessaire de construire au moins un dispositif de type puits et une latrine pour chaque ménage.

En zone urbaine :

- le passage du taux de 14% à au moins 50% d'ici à l'an 2015 nécessite la construction de 110 822 puits supplémentaires pour les eaux usées domestiques ;
- le passage du taux de 10,5% à 50% en zone urbaine nécessite la construction de 121 595 latrines améliorées à construire;

En zone rurale, le passage de 0,4% à 50 % d'ici à l'an 2015 nécessitera la construction de d'au moins 100 000 latrines améliorées, même si la question d'évacuation des eaux domestiques ne se présente pas avec la même acuité comme en zone urbaine, la question des eaux de pluies nécessiteront

inévitablement des travaux appropriés de canalisation devant réduire les dommages sur l'habitat rural ainsi que sur les taux de morbidité⁵⁶.

Section 2 : LA MOBILISATION DES RESSOURCES DANS LE SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les ressources mobilisables pour la construction des infrastructures d'eau potable en zone urbaine comme en zone rurale relèvent surtout du budget de l'Etat, de la coopération bilatérale et multilatérale comme de certaines ong internationales.

2-1- La mobilisation des ressources au niveau de l'Etat :

Parmi les sources de financement du secteur de l'eau, le budget de l'Etat occupe la première place. Dans ce sens, les premières estimations d'investissement faites à travers le programme d'investissement public prioritaire 2009-2011, exigent une enveloppe budgétaire de 116 430 000 000 F CFA (cf chapitre 2) répartie ainsi qu'il suit :

- Projet réforme institutionnelle 2.000.000.000 FCFA soit 1,72%.
- Projet « infrastructure »113.910.000.000FCFA soit (97,83%).
- Projet "Gouvernance du secteur" 520.000.000FCFA soit (0,45%)

Comme on peut le constater, les projets infrastructure absorbent 97,83% des ressources. Ce qui paraît tout à fait réaliste, au regard des déficits et défaillances relevés dans les dispositifs actuels.

Les projets d'infrastructure envisagés entendent principalement:

- Renforcer les systèmes existants de production ;
- Réhabiliter les infrastructures existantes ;
- Construire de nouveaux systèmes d'alimentation en eau potable.

A côté de cette ambition, il convient de souligner la crainte que ces évaluations faites ne puissent trouver la contrepartie financière requise.

En effet, la mise en œuvre de ce programme, pourrait rencontrer une première limitation car, l'enveloppe stratégique indicative du DSRP arrêtée pour l'ensemble du Ministère de l'énergie et de l'hydraulique, se présentait ainsi qu'il suit :

Tableau N° 15 : Enveloppe stratégique indicative du DSRP pour l'ensemble du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique

<i>Année</i>	<i>Budget</i>		
	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>	<i>Total</i>
2009	2 731	49 417	52 148
2010	7 180	63 260	70 439
2011	7 779	67 675	75 454
2012	8 227	73 343	81 571

Source : DGPD

⁵⁶ Ici l'on se réfère surtout aux maladies d'origine hydrique.

Au regard des contraintes budgétaires, émanant souvent de longues et difficiles négociations avec les institutions financières internationales, il arrive que plus d'un département ministériel ne réussisse à obtenir les enveloppes budgétaires conséquentes, pouvant lui permettre d'atteindre les OMD dans son secteur.

Ainsi le Congo dans ce secteur de l'eau, se trouve particulièrement dans une position inconfortable, puisque les taux de desserte en eau potable, en zone urbaine comme en zone rurale contrastent avec les énormes potentialités hydriques du pays.

En effet, malgré les ressources déjà engagées dans le secteur, le pays n'arrive pas encore à exploiter de manière efficace et à des fins économiques, le potentiel hydrique dont il dispose.

La mise en place du Fonds de Développement du Secteur de l'Eau seule structure d'Etat pouvant mettre en œuvre la politique de financement du secteur et permettre le développement des partenariats porteurs dans le secteur est très attendue, pour sécuriser davantage les opérateurs du secteur mais aussi les consommateurs.

2-2- La mobilisation des ressources auprès des partenaires techniques et financiers

L'une des faiblesses majeures du système économique congolais est la carence dans la production et la distribution de l'eau et d'électricité.

La Banque mondiale est prête à appuyer les efforts du Gouvernement dans le sous secteur de l'hydraulique urbaine pour un montant de 22,5 millions de dollars. Un projet estimé à 122,5 millions avec un apport du Gouvernement de 100 millions de dollars pour la période 2010-2012. Certains bailleurs de fonds comme l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement et la Chine sont disposés à appuyer des projets d'infrastructure d'eau, mais les montants affectés, à ce jour, ainsi que les projets retenus ne sont pas encore connus.

Par ailleurs, il existe au niveau international, des initiatives spéciales qui pourraient être exploitées à bon escient par le Congo, pour financer ou co-financer le développement de ses infrastructures dans le secteur de l'eau. Il s'agit notamment:

- *L'initiative européenne de l'eau* lancée en 2002 à Johannesburg qui vise à participer à la réalisation des OMD par l'inscription prioritaire de ce secteur dans les politiques nationales, le renforcement de la coopération entre bailleurs et bénéficiaires ainsi qu'une plus grande efficacité des mécanismes financiers. Elle a par ailleurs lancé une facilité européenne pour l'eau, pour appuyer l'Initiative européenne. Cette facilité budgétaire est dédiée aux ACP avec une première tranche de 250 millions d'Euros approuvée en novembre 2004 et une autre tranche de 500 millions d'euros supplémentaires décidée en mars 2005 ;
- *La Banque Africaine de Développement* quant à elle coordonne deux initiatives majeures dans le secteur de l'eau en Afrique :

- ✓ *La Facilité Africaine pour l'Eau* : créée à l'initiative de la Conférence des Ministres africains pour l'eau (AMCOW). Cette facilité finance d'une part la mise en place de l'environnement institutionnel et des capacités nécessaires à une gestion efficace et efficiente des ressources en eau, d'autre part des infrastructures innovantes, de petites taille, en milieu rural. Ces projets pilotes visent à explorer de nouvelles modalités techniques, de gestion ou de financement, afin de faciliter le montage de projets dans le cadre de l'initiative. Dans ce sens 615 millions de dollars y sont consacrés dont 170 millions pour la composante facilitation (capacity building) et 434 millions à la composante investissement.
- ✓ *L'initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural* : coordonnée par le NEPAD, cette initiative vise à contribuer à l'atteinte des OMD en matière d'eau. Elle a ainsi pour objet de financer les infrastructures physiques nécessaires à l'accès à l'eau potable de 80% des populations rurales africaines. Dans cette initiative la BAD entend mobiliser 14,2 milliards de dollars au cours de la période 2005- 2015 ;
 - *La Banque Mondiale* (déjà citée) qui s'attache entre autres, à mettre en œuvre les propositions émises par le panel Camdessus, notamment la création de nouveaux outils de financement et de mécanismes de couverture des risques. Elle prend en compte le rôle clé des infrastructures dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et la nécessité d'un accroissement important des aides dans ce domaine pour atteindre les OMD dans le secteur;
 - *L'aide Britannique*, qui a lancé la Facilité de Financement International dont l'objectif est de sécuriser les engagements nécessaires à l'achèvement des OMD et d'en accélérer le déboursement ;
 - *La France* qui a placé l'eau au cœur des priorités du G8 à Evian (juin 2003) et a fait un plan d'action pour l'eau (reprenant en particulier les préoccupations du rapport Camdessus) s'attache à maintenir ce thème dans l'agenda du G8. La France quant à elle pilote la Composante «gestion des ressources en eau» de l'initiative européenne dédiée à l'Afrique.

2-3- Les autres formes de mobilisation de ressources

Ce sont des mobilisations faites dans le cadre humanitaire, souvent en situation de post-conflit ou lors des catastrophes naturelles par certaines Agences du Système des Nations Unies et les ONGs internationales.

Le Congo a particulièrement bénéficié du concours de l'UNICEF, de l'OMS, du PNUD, du CICR, de l'ACF etc, dans le domaine de l'eau, au sortir de la guerre, dans le cadre des réhabilitations post-conflit.

L'UNICEF quant à lui conduit un programme eau dans le cadre des programmes d'appui à l'enfance.

Tous ces programmes, bien que salutaires, concourent à n'en point douter à l'amélioration de l'accès de la population à l'eau potable, mais ils restent

toutefois très parcellaires et peu articulés ; ceci, par manque de cadre de concertation et de vision stratégique préalablement partagée avec toutes les parties prenantes.

Par ailleurs, il convient aussi de souligner la faiblesse des capacités (du côté congolais) dans la mobilisation des financements extérieurs, faiblesse qui ne pourra être comblée qu'avec le temps, notamment avec le renforcement des capacités des ressources humaines et dans la préparation des programmes et projets susceptibles d'être financés par les partenaires financiers.

Conclusion

Dans ce chapitre il revient à constater que l'Etat est le principal investisseur dans le secteur bien que son niveau d'intervention est encore jugé insuffisant au regard des engagements internationaux pris par les gouvernants. Par ailleurs, la contribution des partenaires techniques et financiers est restée modeste ; ce qui témoigne pour partie les inefficiences enregistrées tant dans la construction que l'exploitation des SAEP dans le pays.

L'existence du monopole de la société d'Etat a ralenti dans une certaine mesure le rythme des réformes, pourtant nécessaires dans le secteur. Le processus des réformes du secteur connaît ainsi des lenteurs considérables et les financements tardent à se mettre en place.

CHAPITRE VI : FINANCEMENT REGIONAL DU SECTEUR DE L'EAU

Bref rappel historique :

Le financement régional du secteur de l'eau répond au projet de politique régionale de l'eau en Afrique centrale définie par la CEEAC et intitulée « vision de la gestion des ressources en eau en Afrique centrale au XXI^e siècle » qui s'articule autour des concepts de :

- Gestion globale et participative des ressources ;
- Aménagement du territoire et développement des projets d'infrastructures ;
- Lutte contre le gaspillage ;
- Développement humain ;
- Renforcement de la coopération régionale et internationale.

Un état des lieux a donc permis de formuler le projet de politique régionale de l'eau qui a été validé par l'atelier d'experts tenu à Brazzaville en décembre 2007. L'objectif général étant de trouver des solutions adéquates et durables aux problèmes communs et de mise en valeur des ressources en eau. Un accent particulier est donc mis sur l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que sur la mise en valeur de la ressource à des fins économiques, tout en respectant les autres fonctions de l'eau, notamment ses fonctions environnementales.

Cinq axes stratégiques ont été définis pour la mise en œuvre de cette politique :

- Le premier porte sur la création d'un environnement favorable à une bonne gouvernance de l'eau, avec l'élaboration des politiques nationales de l'eau, la mise en place d'un cadre juridique approprié en matière de gestion de l'eau, et d'un cadre de concertation des acteurs de l'eau, le développement d'instruments pour la prévention et la gestion des risques et catastrophes liées à l'eau.
- Le second axe stratégique sera l'opérationnalisation de la gestion intégrée des ressources en eau au niveau de l'espace communautaire, des pays et des masses d'eau. A cette fin, la CEEAC se propose de mettre en place un cadre régional de gestion des conflits liés à l'eau, et favoriser au niveau de chaque Etat, la transition d'une gestion traditionnelle des ressources vers une gestion intégrée avec une mise en cohérence des politiques nationales et de la politique régionale.
- Le troisième axe stratégique est l'implantation des parties prenantes et la prise en compte des questions de genre, afin de garantir l'efficacité, l'équité et la durabilité de la gestion de l'eau.
- Le quatrième axe vise le développement de programme de mise en valeur des ressources en eau, avec des projets structurants d'aménagement hydraulique et des mesures d'accompagnement dans les domaines de l'approvisionnement en eau potable, de l'assainissement, de l'hydraulique agricole, de l'hydraulique pastorale, de l'énergie ; de la pêche, de la navigation et du tourisme.
- Le cinquième axe stratégique de la politique régionale de l'eau portera sur le renforcement des capacités des acteurs par la formation, l'éducation et la recherche.

Le document de politique régionale prévoit notamment :

- ✓ L'évaluation des besoins en formation ;
- ✓ L'évaluation des capacités des institutions de formation de la sous région ;
- ✓ L'élaboration d'un programme de formation et d'éducation environnementale ;
- ✓ L'identification et la vulgarisation de bonnes pratiques de gestion des ressources en eau ;
- ✓ Et enfin le développement d'un programme régional de recherche sur la gestion des ressources en eau.

En prévention des risques d'évolution difficile, il apparaît nécessaire :

- de mobiliser à temps, l'ensemble de la communauté internationale autour des objectifs ambitieux mais réalistes,
- de coordonner les efforts et de changer d'échelle dans la prévention des problèmes, afin :
 - ✓ d'améliorer la connaissance des ressources et des usages de l'eau,
 - ✓ de développer les outils réglementaires et les capacités institutionnelles,

- ✓ de mobiliser les moyens de financement,
- ✓ de favoriser une approche plus économique du secteur de l'eau.

Ainsi, sur la base de cet objectif général, qui est celui de *trouver des solutions adéquates et durables aux problèmes communs et de mise en valeur des ressources en eau*, et lorsqu'il est communément accepté qu'un accent particulier doit être mis sur *l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement*, ainsi que sur *la mise en valeur de la ressource à des fins économiques*, tout en respectant les autres fonctions de l'eau, notamment ses fonctions environnementales. Il revient donc, dans le cadre de cette étude, d'identifier ce qui est patrimoine commun, pouvant faire l'objet d'une valorisation ou d'une préservation, de manière à ce que l'exploitation prise au niveau national ne puisse entraver ou remettre en cause la qualité ou la quantité de la ressource commune.

Dans cette perspective il convient aussi à devoir se projeter dans un proche avenir, pour se préparer inévitablement à de nouveaux enjeux mondiaux autour de certaines questions comme celles de l'eau car, en ce qui concerne cette ressource, objet de la présente étude, les déficits en eau à travers le monde sont de plus en plus criards, et cela va exiger la mise en exergue des problèmes de déficit et de surplus hydrique.

Pour ainsi dire, la gestion concertée de la ressource eau, au niveau régionale est déjà une approche bénéfique dans le cadre des inévitables négociations internationales où vont s'imbriquer entre autres, les questions environnementales.

Dans le contexte de ce travail, axé sur le financement régional du secteur de l'eau, celui-ci ne peut naturellement avoir pour seuls fondements, les politiques nationales de financement, esquissées dans les chapitres précédents.

En se focalisant particulièrement sur les questions d'intérêt commun que sont : le financement de l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement dans la région d'une part et le financement de la mise en valeur des ressources en eau à des fins économiques d'autre part.

La région d'Afrique centrale entend mieux assumer ses responsabilités futures sur ces questions cruciales, d'enjeu mondial.

Section 1: LE FINANCEMENT DE L'ACCES A L'EAU POTABLE DANS UNE PERSPECTIVE REGIONALE

Les mécanismes de financement du secteur de l'eau au Congo se sont révélés défaillantes, en l'absence de politique sectorielle au plan national et de contrat programme clairement définis avec la société d'Etat qui, a disposé d'un monopole dans le secteur, particulièrement dans les centres urbains du pays.

Aussi, pour améliorer les taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement (en zone urbaine et rurale) il est apparu nécessaire de mettre en place un nouveau dispositif de financement, tiré du Code de l'eau, notamment avec la création du Fonds de développement de l'eau.

Toutefois, sur la base de cette étude nationale, il est apparu nécessaire de diversifier les sources de financement, pour ne pas être victimes des insuffisances ou des carences d'une structure, au regard de son environnement, de ses défaillances ou de sa mauvaise gestion.

C'est ainsi qu'il est envisageable de mettre sur le tapis, l'ensemble de possibilités de financement qui pourraient être étudiées et expérimentées dans l'avenir, et qui pourraient faire l'objet d'études spécifiques approfondies. En effet, pour ne regarder que le côté « public », il pourrait y avoir huit dispositifs possibles de financement public de l'eau à savoir :

- La fiscalité mondiale ;
- La fiscalité nationale ;
- La fiscalité spécifique ;
- La facturation
- Les programmes publics ad hoc, pluriannuels et plurirégionaux ;
- Les instruments financiers de type coopératifs ;
- L'intermédiation des institutions financières multilatérales et internationales publiques ;
- Le PPP « tout public » le partenariat public/public.

A coté de cette panoplie d'alternatives publiques, il est possible d'envisager toutes autres formes d'associations possibles, avec le secteur privé et les collectivités locales, directement concernées et bénéficiaires.

Mais le problème n'est pas seulement de trouver les formes idoines de financement du secteur de l'eau (en zone urbaine et en zone rurale), pour s'en contenter et s'y complaire. Il s'agit tout au plus, de trouver des mécanismes pérennes de financement qui permettent le renouvellement de l'équipement et l'accès de tous à un bien réputé public⁵⁷.

Dans cette perspective, la seule forme pouvant permettre au niveau régionale de se doter d'instruments fiables de financement du secteur demeure la fiscalité élevée à un niveau sous régional, qui aura entre autres ambitions, de gérer de manière commune, les ressources en eau que les pays de la région disposent en commun.

⁵⁷ Il est facile de justifier le caractère public de l'eau. A l'origine, il y a un bien commun non économique indispensable à la vie humaine, des situation de rareté (extrême) dans certaines régions du globe et, même lorsque les disponibilités (naturelles) sont suffisantes, des coûts doivent être pris en compte pour mettre l'eau à disposition des utilisateurs. Car ce qui distingue un bien privé d'un service collectif, c'est qu'une fois reconnue son utilité en tant que chose publique (res publica), il ne doit y avoir ni rivalité pour sa possession, ni exclusion économique pour y accéder.

Par ailleurs, en s'inscrivant dans une démarche transitionnelle, d'une gestion traditionnelle des ressources vers une gestion intégrée, avec la mise en cohérence des politiques nationales avec la politique régionale en la matière, il pourrait être envisagé de:

- doter la région d'instruments fiscaux et financiers communs, à la gestion du secteur : dans ce sens il pourrait être mis à l'étude une charte régionale de l'eau, où toutes les compagnies opérant dans le secteur de l'eau dans les pays de la région seraient soumises à une même réglementation (bien sûr en admettant quelques aménagements au plan national dans une fourchette préalablement établie). Dans ce cadre, celles-ci verseraient une taxe à un « Fonds régional de l'eau », lequel Fonds servirait d'organe catalyseur au plan international, pour aider les entreprises nationales du secteur à lever des fonds auprès des bailleurs de fonds et même auprès des banques d'investissement ;
- doter la région d'un organe de régulation du secteur de l'eau, dans la perspective d'une gestion intégrée des ressources en eau, mais surtout dans la perspective des préparatifs des futures discussions entre la région et les pays en déficit et/ou en stress hydrique. Cet organe de régulation devrait disposer de l'expertise nécessaire et serait apte à conseiller les Etats de la région en la matière.

1-1- Le Fonds régional de développement du secteur de l'eau

Ce fonds aura pour objet, d'aider les entreprises nationales du secteur à lever des fonds auprès des bailleurs de fonds et même auprès des banques locales et internationales. Il est alimenté par un pourcentage de la TVA perçue par les entreprises évoluant dans le secteur ainsi que par une taxe régionale prélevée sur tous autres les usages de l'eau (à des fins agricoles, piscicole, industrielles ou commerciales, d'hydroélectricité, de transport, de loisirs, etc).

1-2- L'Organe régional de régulation du secteur de l'eau

Cet organe de régulation aura pour objet:

- d'assurer la régulation, le contrôle et le suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur de l'eau dans la région,
- de définir les normes et de participer à la promotion du développement de l'offre de l'eau ;
- de promouvoir la concurrence et la participation du secteur privé en matière de production, de transport, de distribution, d'importation, d'exportation et de vente de l'eau potable dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires.
- D'arbitrer les différends entre opérateurs du secteur de l'eau etc.

Deux organes nécessaires qui, en s'appuyant sur les organes et fonds nationaux pourront garantir une régulation et un financement adéquat du secteur de l'eau.

Enfin, il serait aussi intéressant de retenir, que le secteur de l'eau est par ailleurs très capitalistique, et les améliorations nécessiteront la mobilisation de financements très importants, auxquels les budgets publics ne pourront plus y répondre conséquemment. Une association de plus en plus forte des utilisateurs et des usagers à la gestion et au financement de l'eau sera aussi nécessaire, mais il ne pourra mettre la région d'Afrique centrale à l'abri des grands enjeux mondiaux qui se profilent, au regard de ses potentialités hydriques et environnementaux.

Section 2 : LE FINANCEMENT DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU DE LA REGION

La mobilisation des ressources dans le secteur de l'eau découle de multiples défis à relever que sont :

- La satisfaction des besoins humains fondamentaux ;
- La satisfaction des besoins en eau pour la production des biens économiques ;
- La préservation de l'environnement ;
- La gouvernance de l'eau.

- *Concernant* la satisfaction des besoins fondamentaux, il revient à :
 - ✓ améliorer les services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ;
 - ✓ améliorer et augmenter l'utilisation des ressources en eau pour la production agricole et agropastorale afin d'assurer la sécurité alimentaire ;
 - ✓ réduire les maladies d'origine hydrique et celles qui sont liées à l'insalubrité de l'environnement.

Il convient de le rappeler tout simplement que :

- ✓ la situation des pays de l'Afrique centrale en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement est très préoccupante, avec des taux d'accès à ces deux services qui sont très faibles. Aussi, les faibles performances et qualités des services publics de distribution d'eau en milieu urbain dans la majorité des pays, associées aux difficultés d'approvisionner en eau potable les populations rurales et des zones périurbaines, aux faiblesses des actions menées en faveur de l'assainissement constituent de nos jours des facteurs majeurs qui favorisent la persistance de maladies d'origine hydrique.
- ✓ En matière de sécurité alimentaire, on note à travers le monde que les besoins d'eau à des fins d'agriculture et d'élevage sont de loin, les plus importants. Par contre en Afrique centrale, le niveau moyen de prélèvement d'eau à ces fins est encore

très bas, alors que les ressources exploitables sont abondantes et la situation alimentaire peu satisfaisante : seul le Gabon⁵⁸ se rapproche du seuil des 2700Kcal/personne/jour qui est l'indicateur de satisfaction des besoins en sécurité alimentaire.

➤ *Concernant le défi, lié à la satisfaction des besoins en eau, pour la production des biens économiques. Celui-ci pourrait être présenté en trois volets distincts à savoir:*

- ✓ *Améliorer et augmenter l'utilisation des ressources en eau pour la production agricole et agropastorale, afin d'atteindre la sécurité alimentaire ;*
- ✓ *Améliorer et augmenter l'utilisation des ressources en eau pour la production des biens industriels tout en préservant l'environnement par le développement des technologies propres et un meilleur contrôles des effluents ;*
- ✓ *Améliorer la valorisation du potentiel hydraulique pour la production électrique.*

Le premier volet est déjà traité plus haut, alors que pour le second, il convient de noter que les besoins de prélèvements de l'industrie sont très faibles et que par ailleurs, les dispositions en matière de contrôle des effluents industriels sont encore quasi inexistantes.

Enfin, en matière de production de l'énergie hydroélectrique, la consommation globale de l'énergie dans les pays d'Afrique centrale est très faible, alors que la région dispose d'un potentiel aménageable⁵⁹ très important mais faiblement mis en valeur.

- *Concernant la troisième catégorie liée à la préservation de l'environnement, celle-ci consiste à garantir une quantité suffisante de ressources en eau pour la conservation de l'environnement naturel, afin de préserver la biodiversité, les systèmes de soutien écologique et les moyens de subsistance pour les populations.*
- *Concernant enfin la dernière catégorie de défis liée à la gouvernance et la gestion de l'eau, plusieurs aspects doivent être pris en compte notamment :*
 - ✓ *en matière de gestion des connaissances et l'information hydrologique ;*
 - ✓ *en matière de gestion des risques liés à l'eau ;*
 - ✓ *en matière de gestion des eaux partagées ;*
 - ✓ *en matière de reconnaissance de la valeur de l'eau ;*
 - ✓ *en matière de gouvernance de l'eau.*

L'Afrique centrale est donc une région stratégique aux enjeux mondiaux incontestables. La capacité de négociation des pays de la région se trouverait nettement améliorée si les dirigeants y prennent suffisamment conscience.

⁵⁸ Le Gabon est proche du seuil de satisfaction des besoins en sécurité alimentaire avec 2610Kcal/personne/jour.

⁵⁹ Le potentiel aménageable est estimé à au moins 50 000 MW – selon une source déjà citée.

L'Afrique centrale offre au monde l'un des bassins « poumon d'oxygène » et « réserve d'eau » le moins dévasté et le moins pollué pour l'instant, dans le monde. Ce qui est un atout important dans les futures négociations à l'échelle internationale.

L'eau est la marchandise de demain, mais avant de l'être pour les autres, il est au moins important d'en garantir l'accessibilité à tous ces citoyens, tant à des fins domestiques, qu'économiques.

Il convient donc de souligner que le potentiel aquifère de la région est déjà un atout dans les négociations commerciales et financières internationales de demain. L'Afrique centrale devrait en saisir toute la portée, surtout à des fins de développement économique.

En effet si l'eau peut servir à des fins domestiques, ses finalités économiques sont souvent éludées ou peu élucidées. Il est aisé de faire constater donc que le potentiel en eau dont dispose la région pourrait faire l'objet de transactions économiques au regard des utilisations qui pourraient en être faites.

2-1 Les utilisations de la ressource en eau à des fins économiques

Au regard du potentiel hydrique, hydraulique et hydroélectrique dont dispose la région, il est possible d'avancer la thèse selon laquelle : « le levier du développement de la région d'Afrique centrale est dans la ressource en eau ». En effet :

- le potentiel hydrique de la région pourrait permettre de combler le déficit de certaines régions du monde et générer des recettes d'exportation aux pays de la région ;
- le potentiel hydraulique pourrait faire l'objet d'utilisations plus économiques dans l'agriculture et l'élevage mais aussi dans le transport et les loisirs,
- le potentiel de production hydroélectrique de la région, estimé à près de 50 000 MW⁶⁰, pourra faire l'objet d'une exportation vers les pays en déficit de production électrique.

En guise d'orientation de politique, permettant de crédibiliser une telle vision, les pays de la région pourraient se retrouver pour créer des Sociétés (régionales) de gestion des ressources en eau notamment :

- Dans la gestion des transports fluviaux, permettant de dynamiser les échanges et la libre circulation des personnes entre les pays du bassin du Congo ;
- Dans la production d'énergie électrique, par le financement en commun de grands projets intégrateurs comme le Grand barrage de INGA (dans ses phases 2 et 3) crédibilisant ainsi l'approche d'intégration régionale. L'énergie produite par l'eau est propre et bon marché, surtout quant elle est réalisée sur des grands fleuves ou affluents comme

⁶⁰ Voir Plan d'action 2007-2010 Pool Energétique d'Afrique Centrale (PEAC), Septembre 2007. Ce potentiel représente 57,7% de celui du continent.

le Congo⁶¹ lui-même. L'eau sortie des turbines pourrait également faire l'objet d'une exploitation économique, à des fins agricoles ou d'exportation.

Ce genre d'infrastructure améliorerait l'attrait des Investissements Directs Etrangers dans la région : ce qui est un atout incontestable au développement de la région.

D'autres exemples dans le même cadre, pourraient être cités, à un niveau bilatéral ou inter-Etats, comme la construction du barrage hydroélectrique de Chollet⁶² à la frontière entre le Congo et le Cameroun sur la rivière Dja (Ngoko–affluent de la Sangha). Celui-ci offrirait du courant électrique au sud Cameroun, au nord du Congo et du Gabon. Il garantirait également l'interconnexion du réseau national aux réseaux des autres pays voisins dans la sous région.

2-2 Les utilisations de la ressource en eau à des fins non économiques (à des fins sociales)

L'économique pourra financer le social et vice versa. Il est apparu dans les développements qui précèdent que la région peut donc financer de façon endogène l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour Développement. Tout dépend de la volonté politique des gouvernants à devoir aller franchement dans la voie de l'intégration régionale, comme l'on d'ailleurs matérialisé d'autres pays à travers le monde.

La nécessité d'un dépassement des égoïsmes internes (nationaux) aiderait à atteindre ces buts dans les plus brefs délais et à moindre coût.

Les avantages les plus tangibles de l'intégration économique pour les Etats membres pourraient mieux être perceptibles, à travers des projets communs régionaux.

Si l'approche d'intégration prônée par les Etats peut se matérialiser à travers des projets intégrateurs, comme indiqué plus haut, il est donc possible de trouver les voies et moyens, sur la base d'une taxe à l'exportation (de l'eau ou du KW d'électricité), de financer tout type de programme visant à garantir l'accessibilité de tous à l'eau potable et pourquoi pas à l'électricité.

Section3: LA MOBILISATION DES RESSOURCES DANS UNE PERSPECTIVE REGIONALE ET INTERNATIONALE

Bien qu'il ne soit pas question de sous estimer les opportunités importantes qu'offre la communauté financière internationale dans l'atteinte des objectifs que les pays de la région se sont fixés. Il serait intéressant de présenter les possibilités de mobilisation des ressources tant au niveau régional qu'au plan international.

3-1- La mobilisation des ressources au niveau régional

⁶¹ Le prix du KWh reviendrait à moins de 4 FCFA, ce qui est très intéressant pour les entreprises grosses consommatrices d'électricité et pour le développement de la région, car il n'y a pas développement économique sans énergie.

⁶² Le barrage de Chollet pourrait produire jusqu'à 600MW de capacité installée. voir SNAT

La mobilisation des ressources au plan régionale est rendue indispensable pour aider certains pays (en déficit de capacités en matière d'élaboration des programmes et projets) à soutenir leur programme et projets en interne, soit singulièrement, soit par groupage des initiatives à caractère transfrontalière.

3-2- La mobilisation des financements extérieurs

La mobilisation des financements extérieurs pour la région se fera avec beaucoup plus de poids, auprès des bailleurs de fonds du secteur de l'eau comme:

- l'Union Européenne dans le cadre de la facilité européenne pour l'eau;
- La Banque Africaine de Développement dans le cadre de la *Facilité Africaine pour l'Eau ou dans le cadre de l'initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural* ;
- La Banque Mondiale dans la création de nouveaux outils de financement et de mécanismes de couverture des risques ;
- L'aide Britannique, dans le cadre de la Facilité de Financement International ;
- La France dans le cadre du plan d'action pour l'eau et le pilotage de la Composante « gestion des ressources en eau » de l'initiative européenne dédiée à l'Afrique ;
- Les pays scandinaves qui ont singulièrement lancé des initiatives dans le secteur, après Copenhague.

A cela, il faudra prendre en ligne de compte, toutes les initiatives des pays arabes et du golfe persique notamment dans le secteur de l'eau qui, conscients de leurs déficit hydrique et hydraulique, lorgnent vers la région de l'Afrique centrale (bassin du Congo) pour se créer des opportunités de combler leur déficit par l'importation de la ressource.

Conclusion :

Le financement régional de l'eau trouve tout son fondement dans la mise en œuvre de projets intégrateurs ou comme catalyseur des « initiatives pays », dans le cadre d'un plaidoyer d'ensemble pour la région d'Afrique centrale. Il est apparu aussi que le principal handicap relevé, à savoir la faible dotation infrastructurelle peut être compensée dans la négociation par les immenses potentialités hydraulique et hydroélectrique dont regorge la région.

Les enjeux planétaires sur l'eau impliquent au premier rang l'Afrique centrale qui, doit se doter d'instruments appropriés mais surtout des ressources humaines compétentes et capables de mesurer les enjeux et défis en cours, pour mieux sécuriser la région et garantir de meilleures conditions de vie aux générations futures.

CONCLUSION GENERALE

Malgré son immense potentiel hydrique, hydraulique et hydroélectrique, le Congo accuse un lourd déficit en infrastructure d'eau, ne permettant pas à la moitié de sa population d'avoir accès à l'eau potable. Le déficit d'utilisation de cette ressource justifie certaines carences observées dans certains secteurs de production. Ce déficit est de moins en moins soutenable, en ville comme en campagne, et Il est donc attendu que celui-ci soit corrigé.

Le vieillissement et la faible capacité des infrastructures de production d'eau en ville et la carence des infrastructures en zone rurale sont présentement les principaux traits caractéristiques de cette situation d'ensemble qui, doit être corrigée au plus vite, dans la perspective du DSRP et des OMD.

L'effort financier est donc considérable, et l'Etat, les partenaires financiers et techniques doivent y mettre les moyens nécessaires.

Par ailleurs, pour sécuriser ce secteur sensible, le pays doit désormais se doter d'instruments financiers appropriés pour le financement des activités de ce secteur car, l'apport du budget de l'Etat ne pourra seul, solutionner ce lancinant problème et soutenir le développement du secteur, sans l'appui des instances régionales et le concours des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, dans le cadre des initiatives multiples, visant l'atteinte des OMD.

Même si la consommation nationale en eau n'est pas encore importante, il convient de retenir que l'eau doit devenir une matière première stratégique pour le Congo et les pays de la région. Ce qui commande une gestion intégrée et responsable de cette ressource, aux enjeux planétaires non encore élucidés (ou pas tout à fait élucidés). La région n'en sortirait gagnante que si elle s'y prend à temps et qu'elle aborde la question de manière concertée, en vue de maximiser ses utilités, voir ses gains.

Telle est la substance d'une étude pionnière sur le financement du secteur de l'eau, dans un pays où les données sont rares, et les projections souvent inexistantes.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX DES FINANCES PUBLIQUES

Tableau 1: Évolution des finances publiques du Congo

Année	Recettes totales	Dépenses courantes	Dépenses en capital	Dépenses totales
1980	102,1	97,2	31,5	128,7
1981	197	118,4	104,4	222,8
1982	234,1	154,8	170,7	325,5
1983	271,2	180,3	146,9	327,2
1984	343,5	165,8	172,7	338,5
1985	299,1	205	134,5	339,5

1986	170,3	171,9	63,8	235,7
1987	152,7	190,1	30	220,1
1988	129,4	195,8	30,3	226,1
1989	177,6	205,8	20,9	226,7
1990	219,6	227,1	20,4	247,5
1991	185,3	258	6,9	264,9
1992	199	281,2	5,9	287,1
1993	147,7	274,3	12,8	287,1
1994	231,9	333,2	27,3	360,5
1995	252,5	315,7	32,2	347,9
1996	357,6	323,4	104	427,4
1997	413,6	463,7	46,1	509,8
1998	259,4	438,8	54,6	493,4
1999	389,4	386,4	89,1	475,5
2000	602,6	424,1	159,4	583,5
2001	627,7	440,6	205,4	646
2002	571,7	563,1	181,7	744,8
2003	603,6	469,1	134,8	603,9
2004	737,9	495,6	160,7	656,3
2005	1239,8	575,2	170,2	745,4
2006	1791	741,9	359,3	1101,2
2007	1563,7	783,6	387,8	1171,4
2008	2620	659	422	1081
2009	1402,9	594,8	472,5	1067,3

Source: Direction Générale du Budget (DGB)

Tableau 2: Évolution et structure du Tableau des Opérations Financières de l'Etat - TOFE (en %)

ANNEE	1980	1981	1982	1983	1984
Recettes totales					
Recettes Pétrolières	60,6	68,3	64,2	67,1	70,6
Recettes non Pétrolières	39,4	31,7	35,8	32,9	29,4
Dépenses courantes					
Salaires et traitements	46,5	45,9	45,2	43,1	47,7
Biens et services	17,8	31,0	32,6	23,6	26,0
Intérêts sur dette publique*	19,7	25,0	24,4	25,2	16,2
Transferts	35,7	23,1	22,2	33,3	26,3
Dépenses en capital	24,5	46,9	52,4	44,9	51,0
ANNEE	1985	1986	1987	1988	1989

Recettes totales					
Recettes Pétrolières	68,9	42,9	31,0	29,9	50,2
Recettes non Pétrolières	31,1	57,1	69,0	70,1	49,8
Dépenses courantes					
Salaires et traitements	44,5	50,3	58,0	57,1	52,4
Biens et services	32,4	21,3	14,8	10,0	14,5
Intérêts sur dette publique*	16,8	8,6	24,1	25,5	27,3
Transferts	23,2	28,4	27,2	32,9	33,1
Dépenses en capital	39,6	27,1	13,6	13,4	9,2
ANNEE	1990	1991	1992	1993	1994
Recettes totales					
Recettes Pétrolières	55,1	43,1	47,5	31,8	59,9
Recettes non Pétrolières	44,9	56,9	52,5	68,2	40,1
Dépenses courantes					
Salaires et traitements	53,3	65,9	64,6	64,8	61,1
Biens et services	17,5	7,4	9,3	16,2	19,5
Intérêts sur dette publique*	34,4	26,1	25,6	23,3	35,7
Transferts	29,2	26,7	26,1	19,0	19,4
Dépenses en capital	8,2	2,6	2,1	4,5	7,6
ANNEE	1995	1996	1997	1998	1999
Recettes totales					
Recettes Pétrolières	52,0	59,6	74,5	53,1	70,8
Recettes non Pétrolières	48,0	40,4	25,5	46,9	29,2
Dépenses courantes					
Salaires et traitements	66,9	63,5	36,8	36,8	47,5
Biens et services	13,5	16,4	53,5	51,3	40,0
Intérêts sur dette publique*	47,4	48,2	38,2	36,4	43,5
Transferts	19,6	20,1	9,7	11,8	12,5
Dépenses en capital	9,3	24,3	9,0	11,1	18,7

Source: DGB

ANNEE	2000	2001	2002	2003	2004
Recettes totales					
Recettes Pétrolières	77,4	68,6	69,5	69,8	71,9
Recettes non Pétrolières	22,6	31,4	30,5	30,2	28,1
Dépenses courantes					
Salaires et traitements	40,6	42,5	31,9	35,0	34,9
Biens et services	41,5	31,3	40,3	27,0	30,2
Intérêts sur dette publique*	37,5	34,5	31,4	24,8	25,8
Transferts	17,9	26,2	27,8	38,0	34,9
Dépenses en capital	27,3	31,8	24,3	22,3	24,5
ANNEE	2005	2006	2007	2008	2009
Recettes totales					
Recettes Pétrolières	82,3	85,5	82,1	88,2	
Recettes non Pétrolières	17,7	14,5	17,9	11,8	

Dépenses courantes				
Salaires et traitements	32,5	25,1	21,5	29,7
Biens et services	32,1	33,8	32,7	33,8
Intérêts sur dette publique*	27,5	24,1	12,9	11,2
Transferts	35,5	41,0	45,8	36,5
Dépenses en capital	22,8	32,5	33,1	39,0

* Reporté aux dépenses courantes

Source: DGB

Tableau 3: Projection du Tableau des Opérations Financières de l'Etat - TOFE (en valeur) pour la période 2010-2015

ANNEE	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes totales (hors dons)	2628,6	3232,7	2960,3	3130,4	3304,6	3491,4
Recettes Pétrolières	2186,7	2 753,6	2 455,1	2 580,1	2 701,5	2 829,3
Recettes non Pétrolières	441,9	480,1	505,2	550,3	603,1	662,1
Dépenses courantes	646,0	654,7	679,4	698,0	725,4	752,0
Salaires et traitements	188,0	201,0	213,0	224,5	236,6	249,4
Biens et services	175,0	187,9	197,9	208,4	219,4	231,1
Intérêts sur dette publique*	61,0	43,0	44,0	41,3	40,5	37,5
Transferts	163,0	166,8	168,5	167,8	172,8	178,0
Dépenses en capital	660,9	727,7	788,6	843,2	909,1	980,3

Source : FMI* sur la base des données des Administrations économiques et financières congolaises

Tableau 4 : Evolution comparée des dépenses publiques dans le secteur de l'eau, de la santé et de l'éducation

Dépenses du Gouvernement selon les secteurs de l'éducation de la santé de l'eau et de l'assainissement										
Secteurs et principales rubriques	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Santé	29,5	24,1	23,3	22,9	23,1	38,1	45,2	49,9	62,9	70,3
Salaires	8,4	8,2	5,4	5,2	5,1	5,7	7,3	13,4	15,5	17
Matériel	1,2	1,3	0,9	1,3	3,3	3,5	8,4	8,4	8,4	8,9
Transferts	8	6,2	8	7,5	10,8	15,2	15,3	15,3	15,3	16
Investissement	11,9	8,4	9	8,9	3,9	13,7	14,2	12,8	23,7	28,4
Education	75,2	66,3	59,7	55,2	56,4	64,4	79,8	88,8	101,2	107,8
Salaires	36,8	39,8	35,8	34,1	34,8	35,7	38,8	40,7	48,9	51,2
Matériel	2,9	3	2,2	2,9	3,9	3,5	10,4	10,4	10,4	10,4
Transferts	31,6	18,1	20,4	16,7	17,2	19,9	20,5	20,5	20,5	20,5
Investissement	3,9	5,4	1,3	1,5	0,5	5,3	10,1	17,2	21,4	25,7
Eau et Assainissement	4,7	2,7	9,5	9,9	4,8	8,6	14,3	17,9	25,9	30,7
Salaires	1,8	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Matériel	0,1	0,1	0	0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Transferts	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,7	1,7	1,7	1,7
Investissement	1,6	1,3	8,2	8,6	3,4	7,2	12,4	16	24	28,8

Source: DGB/DGE

Présentation synthétique des grandes masses budgétaires allouées à la santé, à l'éducation et à l'eau et assainissement par le budget de l'Etat

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Santé	29,5	24,1	23,3	22,9	23,1	38,1	45,2	49,9	62,9	70,3
Education	75,2	66,3	59,7	55,2	56,4	64,4	79,8	88,8	101,2	107,8
Eau et Assainissement	4,7	2,7	9,5	9,9	4,8	8,6	14,3	17,9	25,9	30,7

Source : DGB/DGE

Evolution comparée du poids de la masse budgétaire du secteur de l'eau et de l'assainissement par rapport aux secteurs de la santé et de l'éducation (en valeur)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Eau et Assainissement par rapport à la Santé	0,16	0,11	0,41	0,43	0,21	0,23	0,32	0,36	0,41	0,44
Eau et Assainissement par rapport à l'Education	0,06	0,04	0,16	0,18	0,09	0,13	0,18	0,20	0,26	0,28

Evolution comparée du poids de la masse budgétaire du secteur de l'eau et de l'assainissement par rapport aux secteurs de la santé et de l'éducation (en pourcentage)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Eau et Assainissement par rapport à la Santé	16%	11%	41%	43%	21%	23%	32%	36%	41%	44%
Eau et Assainissement par rapport à l'Education	6%	4%	16%	18%	9%	13%	18%	20%	26%	28%

Source : de l'auteur à partir des données DGB/DGE

Annexe 3 : Caractéristiques des unités de production et des ouvrages de stockage* en marche, ** en arrêt, * hors service dans le pays**

Directions départementales	Localités	Caractéristiques des unités de production			Caractéristiques des ouvrages de stockage			
		Désignation	Capacité nominale	Mise en marche	Désignation	Capacité (M3)	Etat	Mise en marche
Brazzaville	B/ville	Usine Djoué*	1500	1954	Clairons nganguouoni	2500	**	1954
		Usine Djiri*	2 250	1986	Patte d'oie ngamakosso	4000	**	1975
		Bikaroua forages (3)*	100	2005		10 000	*	1984
		Moukondo forages (3)*	105	2006				
	Ouesso	Usine*	120	1990	Ouesso	500	*	1988
	Impfondo	Forages (3)*	160	2006 2008	Impfondo	400	*	2004
	Kinkala	Usine *** Usine *	60 50	1983	Kinkala	150	**	1993
	Total	14	4345		Total	20 050		
Pointe-Noire	Pointe Noire	Forage (24) dont 23* et 1*** Usine***	2483	1961/1983 2001 2004	Mongo Kamba Bataillon 1 Bataillon 2 Saint Pierre	5000 1000 500 1000	* * ** *	2001 1966 1954 1974
	Madingo Kayes	Forage (1)*	18	1983 2004	Madingo kayes	100	*	1988
	Total	24	2 501		Total	7 600		
Dolisie	Dolisie	Usine(1)*** Usine (2)* Forage (2)*	200 360 150	1954 2007 2008	Dolisie	1000 2000	*	1954 2007
	Nkayi	Usine*	300	1981	Nkayi	1000	*	1981
	Mossendjo	Usine*	90	1983	Mossendjo	500	*	1984
	Madingou	Usine*	60	1983	Madingou	450	*	1983
	Total	15	1232		total	5250		
Oyo	Gamboma	Usine*	60	1983	Gamboma	150	*	1983
	Abala	Usine*	15	1983	Abala	36	*	1983
	Oyo	Usine*** 2 forages *	80	1983 1990	Oyo	50	**	1983
	Boundji	Usine* Forages **	45 20	1983 1990	Boundji	150	*	1967
	Owando	Usine*	60	1983	Owando	200+150	*	1983
	Makoua	Usine*	60	1990	Makoua	150	**	1985
	Etoumbi	Usine*	40	1992	Etoumbi	150	*	1991
	Ewo	Usine*	20	1983	Ewo	150	*	1993
	Djambala	Usine*	45	1983	Djambala	400	*	1983
	Mossaka	Forages (3)*	82	2006	Mossaka	300	*	2006
	Total	15	527		Total	1886		

TOTAL GENERAL	68	8 605	Total général	34 786		
---------------	----	-------	---------------	--------	--	--

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. *Lettre de politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement (Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (Mars 2009); Brazzaville ;*
2. *Plan d'action national sur la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et du Sommet Mondial sur le développement durable (Octobre 2003) ; Brazzaville*
3. *Rapport sur la collecte des données en vue de la rédaction du document sur la maîtrise de l'eau et les infrastructures en milieu rural (Avril 2005) ; Brazzaville*
4. *Feuille de route pour le développement de la gestion intégrée des ressources en eau en République du Congo ; Brazzaville*
5. *Rapports d'activités de la Société Nationale de Distribution d'Eau 2006, 2007, 2008 ; Brazzaville ;*
6. *Rapports généraux du Commissariat aux Comptes sur les comptes des exercices arrêtés au 31/12/1999, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2005 de la Société Nationale de Distribution d'eau ;*
7. *Stratégie de partenariat-Pays pour la République du Congo – exercice 2010- 2012 – Dpt pays 2 pour l'Afrique centrale (AFCC2) Région Afrique*
8. *Etude Thématique N°2 : Cadre économique et financier de la GIRE en République du Congo in Global Water partnership – GWP-CAFTAC – Yaoundé ;*
9. *Etat d'avancement du processus d'intégration en Afrique centrale – Prospectus 2009 – CEA – Yaoundé 2009 ;*
10. *Document de la Politique de l'eau de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale- CEA- Libreville - mars 2009*
11. *Loi N°13-2003 du 10 avril 2003 portant Code de l'eau en République du Congo ;*
12. *Décret N° 2008-66 du 03 avril 2008 portant approbation des statuts de l'organe de régulation du secteur de l'eau ;*

TABLE DES MATIERES

<u>SOMMAIRE</u>	2
<u>LISTE DES TABLEAUX</u> :.....	3
<u>Tableau N° 1</u> : Evolution de la part des principaux secteurs (en PIB nominal – en pourcentage)	
<u>Tableau 2</u> : Evolution du PIB et le secteur de l'eau	
<u>Tableau N° 3</u> : Evolution de la production d'eau potable en zone urbaine	
<u>Tableau N°4</u> : Evolution du réseau de distribution d'eau dans les principales villes du Congo (Longueur du réseau–en mètres linéaires)	
<u>Tableau N°5</u> : Evolution du nombre de branchements	
<u>Tableau N°6</u> : Evolution du nombre d'abonnées de la SNDE (par localité)	
<u>Tableau N°7</u> : Evolution de la consommation domestique en litres/j/personne	
<u>Tableau N°8</u> : Evolution comparée de la production de l'eau réalisée et vendue	
<u>Tableau N°9</u> : Evolution comparée des pertes par rapport à la production et de la consommation industrielle et commerciale du pays (en millions m ³),	
<u>Tableau N° 10</u> : Evolution du chiffre d'affaires et des principales charges de gestion au cours des dernières années.	
<u>Tableau N° 11</u> : Les principaux indicateurs d'exploitation de la SNDE en 2008	
<u>Tableau N°12</u> : Evolution des allocations budgétaires au Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique au cours de ces dernières années (en millions F CFA).	
<u>Tableau N°13</u> : Evolution des allocations budgétaires au Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique au titre de l'investissement au cours de ces dernières années. (en millions F CFA	
<u>Tableau N° 14</u> : Investissements réalisés par la SNDE au cours des trois dernières années.	
<u>Tableau N° 15</u> : Enveloppe stratégique indicative du DSRP pour l'ensemble du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique	
<u>LISTE DES GRAPHIQUES</u>	3
Graphique N°1 : Evolution des principaux secteurs économiques au cours de la période 1999-2008	
Graphique N°2 : Evolution comparée du PIB global et du PIB du secteur de l'eau	
Graphique N° 3 : Evolution Comparée de la production d'eau potable dans les principaux centres urbains du pays de 1999 à 2008	
Fig. N° 4 : Evolution comparée des réseaux de distribution d'eau par centre	
Fig. N° 5 : Evolution comparée du nombre de branchements par centre	
Fig. N° 6 : Evolution comparée du nombre d'abonnés par centre	
<u>LISTE DES FIGURES</u>	3.
Figure N°1 : carte de la pluviométrie du Congo	
Figure N°2 : carte géologique du Congo	
<u>SIGLES ET ABREVIATIONS</u>	4
<u>INTRODUCTION GENERALE</u>	5
<u>PARTIE 1 : ETAT DES LIEUX GENERAL DU SECTEUR DE L'EAU</u>	6
<u>Chapitre 1</u> : Les politiques de développement du pays et la problématique de l'eau.....	7
<u>Section 1</u> : le Contexte économique national et le secteur de l'eau.....	7

<u>Section 2</u> : Le cadre général du secteur de l'eau.....	10
<u>Section 3</u> : L'Offre et la Demande de la Ressource « Eau ».....	15
<u>Chapitre 2</u> : Les enjeux majeurs dans le secteur de l'eau.....	26
<u>Section 1</u> : La situation actuelle de l'eau et l'assainissement	28
<u>Section 2</u> : Les fondements de la politique Nationale de l'eau	36
<u>Section 3</u> : Les orientations stratégiques.....	41
<u>PARTIE II : DIAGNOSTIC DU FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU</u>	44
<u>Chapitre 3</u> : Analyse des ressources et besoins en financement des sous secteurs.....	45
<u>Section 1</u> : Analyse des ressources des sous secteurs.....	60
<u>Section 2</u> : Les besoins en financement des sous secteurs.....	66
<u>Chapitre 4</u> : Données globales sur le financement du secteur de l'eau.....	67
<u>Section 1</u> : Le Financement du secteur de l'eau par le budget de l'Etat.....	68
<u>Section 2</u> : Le Financement du secteur de l'eau par la SNDE.....	73
<u>Section 3</u> : Le Financement du secteur de l'eau par les partenaires techniques et financiers extérieurs.....	74
<u>Section 4</u> : Forces, faiblesses et opportunités du financement du secteur de l'eau	76
<u>PARTIE III : ETUDE PROSPECTIVE SUR LE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU SECTEUR DE L'EAU</u>	80
<u>Chapitre 5</u> : Besoins de financement prévisionnel du secteur de l'eau.....	81
<u>Section 1</u> : Les besoins de financement prévisionnels dans les sous secteurs...	81
<u>Section 2</u> : La mobilisation des ressources dans le secteur de l'eau.....	86
<u>Chapitre 6</u> : Financement régional du secteur de l'eau.....	90
<u>Section 1</u> : le Financement de l'accès à l'eau potable dans une perspective régionale.....	92
<u>Section 2</u> : le financement de la mise en valeur des ressources en eau de la région	94
<u>Section 3</u> : La mobilisation des ressources dans une perspective régionale et internationale.....	98
<u>ANNEXES</u> :	100
<u>Annexe 1</u> : Tableaux des Finances publiques.....	101
<u>Annexe 2</u> : Evolution comparée des dépenses publiques dans le secteur de l'eau, de la santé et de l'éducation.....	104
<u>Annexe 3</u> : Caractéristiques des Unités de production des ouvrages de stockage - * en marche ** en arrêt *** hors service dans le pays.....	105
<u>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</u>	106